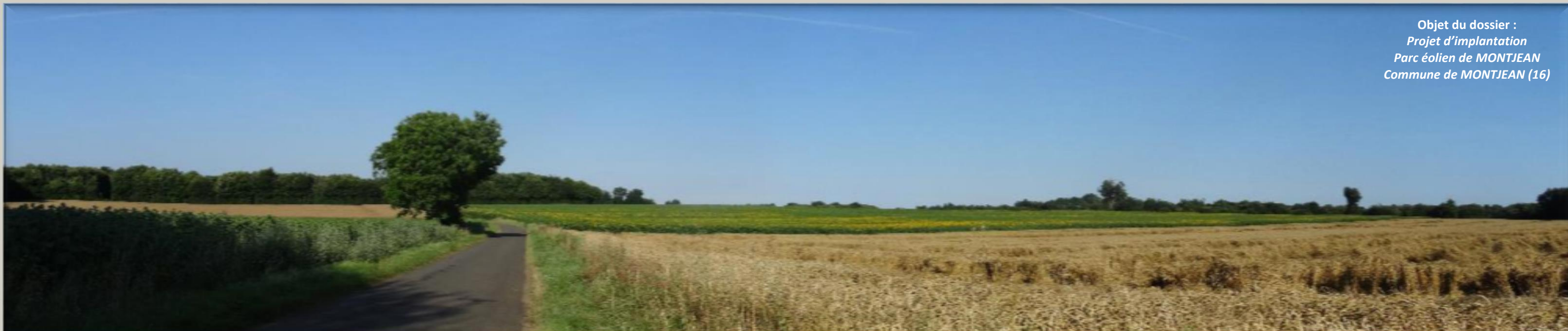


Objet du dossier :
Projet d'implantation
Parc éolien de MONTJEAN
Commune de MONTJEAN (16)



PIECE 8.3.1 : ETUDE PAYSAGERE

- AVRIL 2017 -

**Demande d'autorisation Unique pour une installation
de production d'électricité éolienne**

EDPR France Holding

Anne-Sophie Hubert
EDPR France Holding
Environnement France
Avenue des Terroirs de France
75012 PARIS
Tél : 01.44.67.81.49



EDPR France Holding

Immeuble Lumière
40, avenue des Terroirs de France
75 012 Paris – France

PROJET EOLIEN DE MONTJEAN
VOLET PAYSAGER DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE
MARS 2017



COMMUNE DE MONTJEAN DEPARTEMENT DE LA CHARENTE (16)



Ingénieurs conseils en aménagement durable du territoire

14 allée de la Bertrandièrre
42 580 L'ETRAT

Tél. 04 77 92 71 47 / contact@eco-strategie.fr
www.eco-strategie.fr

Etude N° A1714-R170321-Volet paysager-version 31mars2017

Maître d'ouvrage : **EDPR France Holding**
Bureau d'études environnement : **ECO-STRATEGIE**

Le présent dossier est basé sur nos observations de terrain, la bibliographie, notre retour d'expérience en aménagement du territoire et les informations fournies par le porteur de projet.

Il a pour objet d'assister, en toute objectivité, le maître d'ouvrage dans la définition de son projet.

Le contenu de ce rapport ne pourra pas être utilisé par un tiers en tant que document contractuel. Il ne peut être utilisé de façon partielle, en isolant telle ou telle partie de son contenu.

Le présent rapport est protégé par la législation sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Aucune publication, mention ou reproduction, même partielle, du rapport et de son contenu ne pourra être faite sans accord écrit préalable d'ECO-STRATEGIE et EDPR.

Les prises de vue présentées ont été réalisées par ECO-STRATEGIE ou par le porteur de projet.

Les fonds de carte sont issus des cartes IGN, de Google Earth et de Géoportail. Les photographies prises sur le site sont précisées.



I. SOMMAIRE

I.	Sommaire	1	VI.1.7	Entité n°7 : les Terres rouges secteurs bocagers	62
II.	Glossaire	3	VI.1.8	Entité n°8 : la Marche boisée	67
III.	Préambule – Généralités	4	VI.2.	Caractéristiques et sensibilités de l’aire d’étude intermédiaire	72
III.1.	Objectifs de l’étude.....	6	VI.2.1	Approche globale : le réseau viaire de l’aire d’étude intermédiaire	73
III.1.1	L’état initial	6	VI.2.2	Approche globale : les zones habitées	74
III.1.2	Evaluation des effets sur l’environnement	6	VI.2.3	Le contexte éolien au sein de l’aire d’étude intermédiaire	74
III.2.	Définition des aires d’étude	7	VI.2.4	Le patrimoine.....	75
III.2.1	L’aire d’étude éloignée	7	VI.2.5	Description des sensibilités de l’aire d’étude intermédiaire dans l’entité n°1 : Le Ruffécois	76
III.2.2	L’aire d’étude intermédiaire	7	VI.2.6	Illustrations des sensibilités de l’aire d’étude intermédiaire dans l’entité n°1 : Le Ruffécois	76
III.2.3	L’aire d’étude rapprochée	7	VI.2.7	Description des sensibilités de l’aire d’étude intermédiaire dans l’entité n°6 : La Plaine de Niort	79
III.2.4	L’aire d’étude immédiate ou Zone d’Implantation Potentielle (ZIP)	7	VI.2.8	Illustrations des sensibilités de l’aire d’étude intermédiaire dans l’entité n°6 : La Plaine de Niort	79
IV.	Le territoire face au développement éolien	9	VI.3.	Caractéristiques et sensibilités de l’aire d’étude rapprochée	83
IV.1.	Le schéma régional éolien (SRE) et le schéma régional climat, air et énergie (SRCAE)	9	VI.3.1	Généralités	84
IV.2.	Le périmètre étudié face au Schéma Régional Éolien (SRE) de Poitou-Charentes	9	VI.3.2	Le réseau viaire.....	85
IV.3.	Le contexte éolien local	9	VI.3.3	Les zones habitées.....	86
V.	Etat des lieux général du territoire.....	16	VI.3.4	Le contexte éolien	87
V.1.	Le paysage de type naturel	17	VI.3.5	Le patrimoine.....	88
V.1.1	Les plaines	17	VI.3.6	Description des sensibilités de l’aire d’étude rapprochée	90
V.1.2	Les vallées principales	17	VI.3.7	Illustrations des sensibilités de l’aire d’étude rapprochée	90
V.1.3	Les terres boisées	17	VI.4.	Caractéristiques et sensibilités de l’aire d’étude immédiate ou ZIP	95
V.1.4	Le bocage	17	VI.4.1	Composantes paysagères de la ZIP	95
V.2.	Le paysage de type construit	19	VI.4.2	Sensibilités de la ZIP.....	95
V.2.1	Les espaces habités.....	19	VI.5.	Illustrations des composantes et sensibilités de la ZIP	96
V.2.2	Les infrastructures	19	VII.	Synthèse des sensibilités à l’échelle du territoire.....	99
V.2.3	Les parcs éoliens et autres éléments de repère principaux.....	19	VII.1.1	A l’échelle de l’aire d’étude éloignée.....	99
V.3.	Le patrimoine du territoire étudié	22	VII.1.2	A l’échelle de l’aire d’étude intermédiaire.....	99
V.3.1	Méthode de travail	22	VII.1.3	L’aire d’étude rapprochée	99
V.3.2	Note sur les éléments patrimoniaux.....	22	VII.1.4	Bilan	99
V.3.3	Inventaire et identification des enjeux des Sites Patrimoniaux du territoire.....	22	VIII.	Principales variantes examinées et raisons pour lesquelles le projet a été retenu	100
V.3.4	Inventaire et identification des enjeux des sites règlementés du territoire	23	VIII.1.	Intérêt de la prise en compte du paysage	100
V.3.5	Inventaire et identification des enjeux des monuments historiques.....	25	VIII.2.	Un site favorable	100
VI.	Etat détaillé du territoire et évaluation des sensibilités	34	VIII.2.1	Contexte paysager et agencement.....	100
VI.1.	Définition des entités et concordance paysagère à l’échelle de l’aire d’étude éloignée	36	VIII.2.2	Fondements paysagers de l’agencement.....	100
VI.1.1	Entité n°1 : le Ruffécois	37	VIII.3.	L’élaboration du parti d’aménagement.....	100
VI.1.2	Entité n°2 : les Terres rouges secteurs de taillis.....	42	VIII.3.1	Une démarche attentive et pédagogique.....	100
VI.1.3	Entité n°3 : le Val d’angoumois.....	47	VIII.3.2	Elaboration du projet et préconisations paysagères.....	100
VI.1.4	Entité n°4 : les Vallées de la Haute-Charente et de ses affluents.....	52	VIII.3.3	Définition des points de vue pour la comparaison des variantes.....	101
VI.1.5	Entité n°5 : les Plateaux de Pamproux et de Lezay	52			
VI.1.6	Entité n°6 : la Plaine de Niort	56			

VIII.4.	Les variantes d'implantation	101	XII.6.	Le parc éolien de Clussais-la-Pommerai (5 éoliennes)	133
VIII.5.	Analyse des variantes	102	XII.7.	Impacts cumulés globaux	133
VIII.5.1	Les principes d'analyse	102	XII.8.	Rappels sur les impacts cumulés vis-à-vis des projets déjà existants.....	133
VIII.5.2	Analyse paysagère des variantes.....	102	XII.9.	Étude sur la saturation visuelle depuis le paysage proche habité.....	134
VIII.5.3	Photomontages des deux variantes depuis le point de vue 9.....	103	XII.9.1	Villiers-le-Roux : étude de saturation visuelle.....	134
VIII.5.4	Photomontages des deux variantes depuis le point de vue 13.....	105	XII.9.2	La Forêt-de-Tessé : étude de saturation visuelle.....	136
VIII.5.5	Photomontages des deux variantes depuis le point de vue 14.....	107	XII.9.3	Hameau de « Bannières » : étude de saturation visuelle.....	137
VIII.5.6	Bilan de l'analyse comparative des variantes	109	XII.9.4	Bourg de Londigny : étude de saturation visuelle.....	139
IX.	Description du projet	110	XII.9.5	Conclusion.....	139
X.	Analyse des effets du projet éolien sur le paysage et de leurs interactions.....	111	XIII.	Mesures prévues pour éviter, réduire et compenser les impacts.....	140
X.1.	Approche générale	112	XIII.1.	Rappel des mesures d'évitement	140
X.1.1	Approche théorique du projet dans le paysage.....	112	XIII.2.	Minimiser la création de nouveaux chemins d'accès	140
X.1.2	Approche objective du projet.....	112	XIII.3.	Gérer le chantier et l'après chantier	141
X.1.3	Les photomontages	112	XIII.4.	Entretien le bocage des zones agricoles.....	141
X.2.	Les impacts du projet sur le paysage à l'échelle éloignée.....	114	XIV.	Méthodologie.....	142
X.2.1	Le Ruffécois.....	114	XIV.1.	L'état initial du paysage.....	142
X.2.2	Les terres rouges du Saillis.....	114	XIV.1.1	L'analyse cartographique	142
X.2.3	Val d'angoumois	114	XIV.1.2	Le travail de terrain	142
X.2.4	Les plateaux de Pamproux et Lezay.....	114	XIV.1.3	L'analyse bibliographique.....	142
X.2.5	La Plaine de Niort.....	114	XIV.2.	Les effets du projet sur le paysage	142
X.2.6	Les Terres rouges secteurs bocagers	115	XIV.2.1	Elaboration de la Zone d'Influence Visuelle théorique	142
X.2.7	La Marche boisée	115	XIV.2.2	Le travail de terrain	142
X.3.	Les impacts du projet sur le paysage à l'échelle intermédiaire.....	118	XIV.2.3	Les photomontages au service du projet.....	142
X.3.1	Le Ruffécois.....	118	XV.	Noms et auteurs de l'étude	143
X.3.2	Plaine de Niort	119	XVI.	Table des illustrations.....	144
X.4.	Les impacts du projet sur le paysage à l'échelle rapprochée.....	122	XVII.	Annexes : Résultats bruts étude ombres portées	149
X.4.1	Impacts globaux	122			
X.4.2	Etude des ombres portées.....	125			
X.5.	Les impacts paysagers à l'échelle immédiate	129			
X.5.1	L'agencement est cohérent avec le paysage agricole du site	129			
X.5.2	Les impacts liés à la phase chantier.....	129			
X.5.3	Les impacts liés au poste de livraison	129			
XI.	Les impacts liés au paysage nocturne	130			
XII.	Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.....	131			
XII.1.	Règlementation.....	131			
XII.2.	Le parc éolien de Theil-Rabier-Montjean (12 éoliennes à environ 2 km au sud du projet) 131				
XII.3.	Les parcs éoliens de Genouillé (8 éoliennes à 20 km du projet) et de sud-Vienne / nord-Charente (19 éoliennes à 15 km du projet)	133			
XII.4.	Le parc éolien de Melleran, Lorigné, Hanc et la Chapelle-Poilloux (8 éoliennes à environ 5 km du projet).....	133			
XII.5.	Les parcs éoliens de Limalonges (14 éoliennes à environ 8 km du projet) et de Pliboux (6 éoliennes à environ 8,5 km du projet)	133			

II. GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

LGV SEA : Ligne à grande Vitesse Sud Europe Atlantique

MH : Monument Historique

PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

RD : Route Départementale

SC : Site Classé

SI : Site Inscrit

SPR : Site Patrimonial Remarquable

SRCAE : Schéma Régional Climat, Air et Energie

SRE : Schéma Régional de l'Eolien

ZIP : Zone d'Implantation Potentielle

ZPPA : Zone de Présomption de Prescription Archéologique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

ZVI : Zone d'Influence Visuelle Théorique

III. PREAMBULE – GENERALITES

La société EDPR envisage de réaliser et d'exploiter un parc éolien sur le plateau agricole de la commune de Montjean au niveau des lieux-dits « le Canton des Trois Châtaigniers », « la Gabelle », « chez Deraix », « chez Sicaud » et « Plaine du Moulin à Vent ».

Comme tout projet d'aménagement, l'implantation d'éoliennes va induire une nouvelle lecture du paysage. Afin de réaliser un projet équilibré et cohérent, l'analyse paysagère est un bon outil pour évaluer les enjeux du territoire et proposer une implantation adaptée aux sensibilités paysagères et patrimoniales.

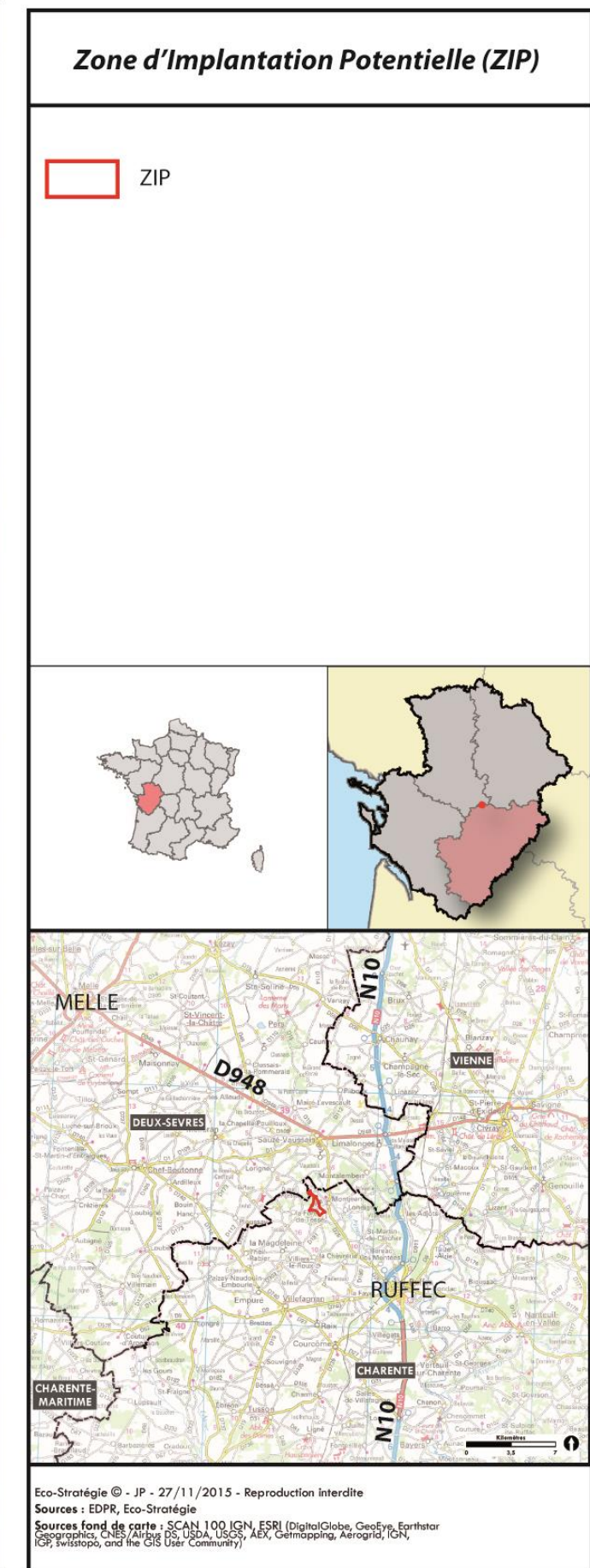


Figure 1 – Localisation de la Zone d'Implantation Potentielle du projet éolien de Montjean

III.1. Objectifs de l'étude

Source : MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, 2010 - Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens.

III.1.1 L'état initial

La mise en place de l'expertise paysagère s'établit suivant trois grandes phases de travail : une analyse cartographique, un travail de terrain et une analyse bibliographique. La collecte des données aboutira à une cartographie des enjeux puis à une évaluation des sensibilités et enfin à une synthèse des sensibilités les plus fortes.

L'expertise paysagère a pour objectif de décrire l'état des lieux du territoire en identifiant :

- les éléments sensibles du paysage : **les enjeux**, ceux-ci sont totalement indépendants de tout projet. L'analyse aboutira à une hiérarchisation de ces enjeux.
- les vulnérabilités de ces enjeux vis-à-vis du projet : **les sensibilités**. Ces dernières sont directement liées aux effets du projet.

L'état initial servira de base de travail pour le choix d'agencement du projet éolien afin que les impacts visuels de ce dernier soient minimisés.

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisé en 2010, donne les définitions suivantes :

« **L'enjeu** représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié. »

Tableau 1 – Définition des niveaux de sensibilités à partir des enjeux et des effets potentiels du projet

Enjeu / Effet potentiel	Atout	Nul	Faible	Modéré	Fort
Positif					
Nul					
Faible					
Modéré					
Fort					

Echelle de niveau pour les sensibilités			
Négligeable	Faible	Modéré	Fort

III.1.2 Evaluation des effets sur l'environnement

L'expertise paysagère s'attache ensuite aux **effets paysagers réels** du projet éolien (variante retenue). Les éléments identifiés comme ayant les sensibilités les plus fortes seront particulièrement traités pour conclure sur les effets réels du projet. L'effet (qui correspond à la conséquence objective, par exemple : le projet est visible depuis ce point), sera traduit en impact et quantifié selon une échelle de niveau allant de négligeable à fort.

Le niveau de l'impact est défini suivant la sensibilité décrite préalablement et de l'effet réel du projet. Par exemple, l'agencement de la variante retenue peut diminuer le niveau de l'impact (agencement en cohérence avec les lignes de force, recul par rapport à un rebord de plateau...).

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisé en 2010, donne les définitions suivantes :

« **L'effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement.

L'impact est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. »

À noter également que l'étude évalue dans un premier temps les impacts du projet dans **l'environnement existant**, puis les impacts du projet avec d'autres projets connus, **impacts cumulés**.

Ces impacts sont ceux identifiés **avant** la mise en œuvre des mesures et de réduction. Notons que les mesures d'évitement sont très souvent déjà intégrées dans la variante d'implantation retenue pour ce qui est du volet paysage (par exemple le projet ne sera pas visible depuis tel ou tel point de vue car une zone de recul a été opérée). Une fois la mise en œuvre de ces mesures de réduction, on parle **d'impacts résiduels**.

Tableau 2 – Définition des niveaux de sensibilités à partir des enjeux et des effets du projet

Sensibilité / Effet réel	Atout	Négligeable	Faible	Modéré	Fort
Positif					
Nul					
Faible					
Modéré					
Fort					

Echelle de niveau pour les impacts			
Nul	Faible	Modéré	Fort

III.2. Définition des aires d'étude

Afin de comprendre aisément le contexte paysager dans lequel se situe la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), l'étude se structurera suivant quatre aires d'études établies à partir de cette ZIP : éloignée, intermédiaire, rapprochée et enfin immédiate (équivalent à la ZIP).

III.2.1 L'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée doit être suffisamment étendue pour pouvoir prendre en compte les impacts visuels du projet éolien. Compte tenu de la hauteur, mais aussi de leur couleur claire et du mouvement des pales, les éoliennes sont susceptibles d'être perceptibles depuis des zones éloignées du site d'implantation.

Sur le plan méthodologique, il faut rappeler l'existence d'une méthode standardisée pour la définition de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de celle proposée par l'ADEME¹ à partir de la formule :

$$R = (100 + E) \times H$$

Avec :

R : rayon du périmètre éloigné en mètres,

E : nombre d'éoliennes,

H : hauteur totale d'une éolienne en mètres.

Suivant cette formule et sur la base de 5 éoliennes maximum de 180 mètres en bout de pales, le périmètre est évalué à **18,9 km** de rayon.

Cette formule standard présente l'inconvénient de ne pas prendre en considération les spécificités du territoire (notamment topographiques). Ainsi, cette aire d'étude éloignée théorique, a été retravaillée à partir des spécificités réelles du terrain afin de bien intégrer les sensibilités effectives. Dans ce sens, le périmètre retenu exclut certaines zones boisées, s'appuie sur des limites morphologiques naturelles du paysage (vallées, cours d'eau...) inclut certains bourgs comme par exemple Savigné, Vergné, Ligné ou encore Tillou... dont certains abritent des éléments règlementés.

III.2.2 L'aire d'étude intermédiaire

L'aire d'étude intermédiaire théorique a été établie à **10 km autour de la ZIP**.

Cet espace englobe les composantes structurantes liées à la visibilité vers la ZIP. C'est-à-dire les bourgs importants et les infrastructures fréquentées qui les desservent (RN 10, RD 740, RD 948...) ainsi que les sites les plus fréquentés et emblématiques : Sauzé-Vaussais, Melleran, Lorigné, Londigny...

III.2.3 L'aire d'étude rapprochée

Compte tenu du relief doux, un rayon théorique de 4 km autour de la ZIP est suffisant pour apprécier ce type de perceptions.

Cette aire a été remaniée de façon à englober les éléments règlementés les plus proches de la ZIP (le Logis de Tessé, l'Eglise Sainte-Magdeleine, le Château de Jouhé, l'Eglise de Vaussais), les éléments patrimoniaux non règlementés et proches (Château de Londigny, Château du Breuil, Puits de Chez Clion), les bourgs importants les plus proches : Montjean, Vaussais, Lorigné, Londigny... et enfin les hameaux habités situés à proximité directe de la ZIP : Éparon, Fayole, le Sauvage, la Combe, les Touches, Puy de Bourin, la Jarrige et sur la commune de Montjean : Chez Sicaud, La Grange Neuve, Les Piessons avant Fayolles ...

¹ ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

III.2.4 L'aire d'étude immédiate ou Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Elle correspond à l'espace foncier d'implantation des éoliennes et des équipements annexes.

C'est en effet sur ce périmètre que seront étudiées les implantations des éoliennes et du poste de transformation électrique.

Si le site d'implantation du projet éolien est bien compris dans le périmètre de cette ZIP, l'agencement des éoliennes au sein même de ce périmètre n'est pas encore défini à ce stade.

Cette échelle de travail va permettre d'appréhender la qualité finale de l'opération, incluant le traitement des abords des éoliennes (voies immédiates d'accès, poste de livraison, zone de stationnement...).

Dans la suite de l'étude, seules les aires d'étude retenues et la ZIP seront utilisées. L'ensemble des aires étudiées est aussi appelé périmètre étudié ou territoire d'étude.

Remarque :

Dans l'analyse des effets cumulés on pourra alors élargir le périmètre étudié au-delà de l'aire d'étude éloignée. Notamment dans le cas où des parcs éoliens seraient présents au-delà de cette limite.

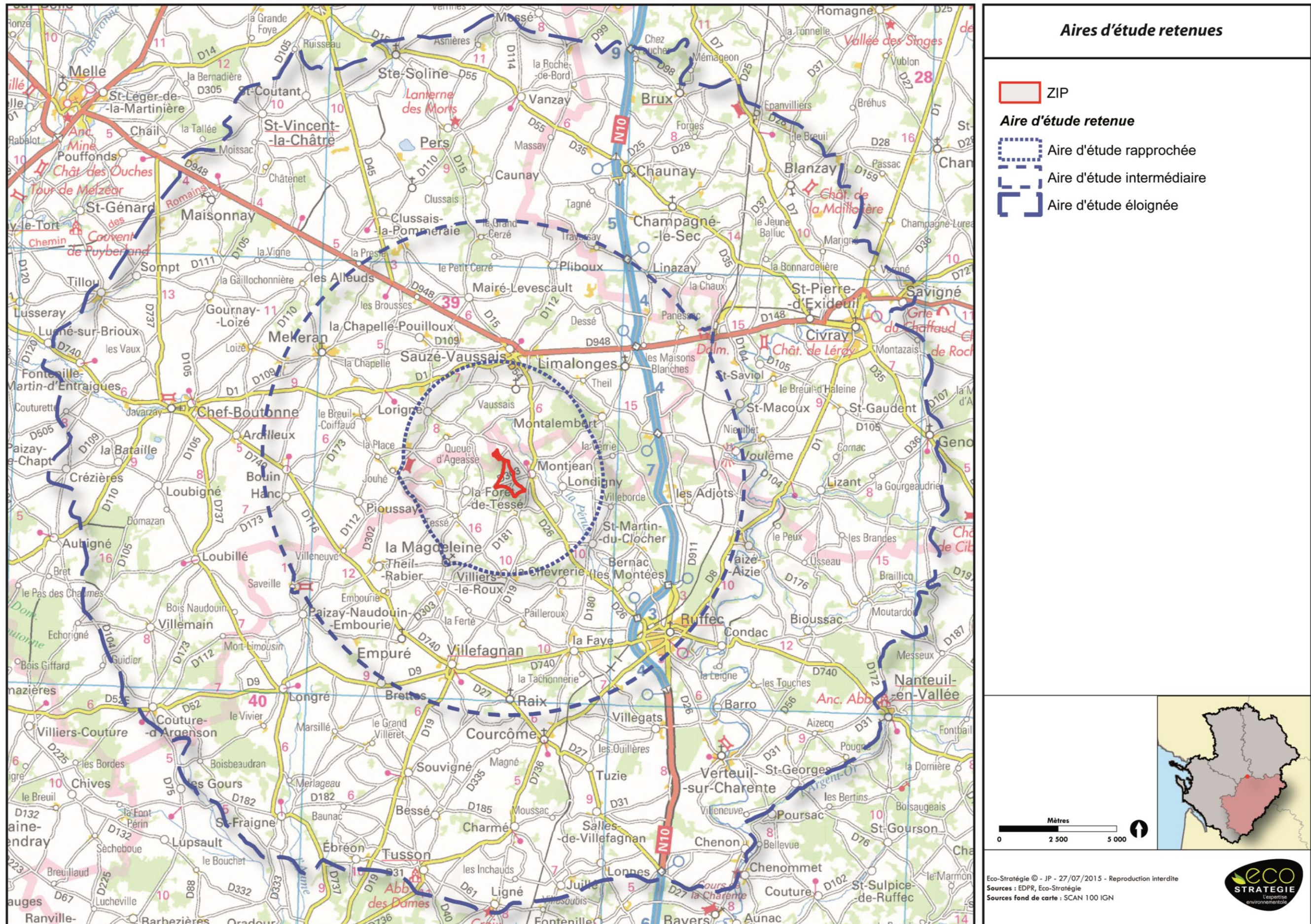


Figure 2 – Localisation des aires d'étude retenues

IV. LE TERRITOIRE FACE AU DEVELOPPEMENT EOLIEN

Le paysage du périmètre étudié peut être qualifié « d'ordinaire ». En effet, il s'agit d'un territoire rural agricole dépourvu de sites aux représentations sociales et touristiques importantes. On peut toutefois distinguer le **château de Javarzay** à Chef-Boutonne, le **village médiéval** de Tusson ou encore les communes plus importantes de **Ruffec**, **Sauzé-Vaussais** et **Civray** qui sont les secteurs les plus attractifs du territoire étudié. À noter cependant que la fréquentation du territoire est essentiellement réservée aux « locaux ». Le rayon d'influence de ce secteur d'étude est en effet faible (les visiteurs ne viennent pas de très loin).

IV.1. Le schéma régional éolien (SRE) et le schéma régional climat, air et énergie (SRCAE)

Le « schéma éolien régional » est annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie initié par la loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle 2 »).

L'État et la Région ont élaboré conjointement un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) qui définit en particulier, à l'horizon 2020, par zones géographiques, en tenant compte des objectifs nationaux, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable de son territoire. Ce schéma sert de base à l'élaboration du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables, qui permet d'anticiper et d'accueillir les renforcements nécessaires sur les réseaux électriques. L'élaboration des volets « énergie éolienne » des SRCAE doit s'appuyer sur les démarches existantes au niveau départemental, régional et infrarégional, afin d'aboutir à un document de cadrage régional qui permettra par la suite d'homogénéiser les démarches territoriales.

IV.2. Le périmètre étudié face au Schéma Régional Éolien (SRE) de Poitou-Charentes

Le SRE de Poitou-Charentes a été approuvé par arrêté du Préfet de région le 29 septembre 2012.

Le SRE identifie cinq types d'espaces :

- Le type A qui correspond aux espaces ne présentant pas, dans leur globalité, compte-tenu des données disponibles et de l'échelle considérée, d'enjeu spécifique (en termes de servitudes, de règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, d'ensembles paysagers et de contraintes techniques) susceptibles d'opposer des contraintes particulières au développement de l'éolien ;
- Le type B qui correspond aux espaces terrestres faisant l'objet d'incompatibilité réglementaire nationale (ne tenant pas nécessairement compte de l'interprétation jurisprudentielle du droit communautaire) avec un projet éolien ;
- Le type C qui correspond aux espaces terrestres littoraux ;
- Le type D qui correspond aux espaces terrestres de forte sensibilité écologique vis-à-vis des oiseaux et chiroptères et habitat d'intérêt communautaire de faible superficie non désignées pour la problématique chiroptères.
- Le type E qui correspond aux autres espaces terrestres de sensibilité écologique ou paysagère.

Le SRE identifie la ZIP au sein d'un espace de type D et de sous-type D2-2 c'est à-dire qui appartient à une zone nécessaire au fonctionnement écosystémique des espaces à forte sensibilité écologique vis-à-vis des oiseaux et des chiroptères (Zones de connectivité mais non inscrites dans le réseau Natura 2000). Le SRE conclut que les espaces de type D2-2 sont des territoires très contraints.

À noter qu'il n'y a pas de fort enjeu paysager identifié par le SRE au droit de la ZIP. La commune de Montjean est en effet localisée en dehors des territoires emblématiques régionaux.

Montjean fait ainsi partie des zones favorables vis-à-vis du développement éolien.

IV.3. Le contexte éolien local

Avant d'effectuer une analyse des caractéristiques générales du territoire étudié, il est important de qualifier la place du développement éolien sur ce secteur. En effet, les éoliennes font partie des motifs paysagers récurrents du territoire où sont présents de nombreux parcs éoliens.

Au total 20 parcs éoliens en projet ou construits sont répertoriés au sein du périmètre étudié. Par ailleurs, d'autres parcs sont aussi présents au-delà de l'aire d'étude éloignée. Ainsi, du fait du relief doux, le regard intercepte automatiquement un parc éolien plus au moins lointain dès que les horizons s'ouvrent. Ce constat ne fera que s'accroître avec le temps car de nombreux projets éoliens recensés sont autorisés mais pas encore construits.

À noter que le SRE de Poitou-Charentes rappelle que la multiplicité des parcs éoliens au sein d'un même territoire est à prendre en compte car cela participe à une banalisation des paysages d'un secteur donné. Il précise également dans la partie relative aux recommandations d'ordre paysager qu'il s'agit de « limiter l'éparpillement des projets pour éviter la banalisation du territoire et le mitage de l'horizon ».

Rappelons enfin que le SRE indique que « En région Poitou-Charentes, la production d'énergie renouvelable représente, en 2010, 8,2% de la production globale d'énergie, soit une performance inférieure de 4 points à la moyenne nationale, qui s'explique notamment par l'absence d'énergie hydraulique. L'énergie éolienne constitue, avec la biomasse, en particulier le bois énergie, une des sources d'énergie renouvelable présentant localement les potentiels les plus importants. ».

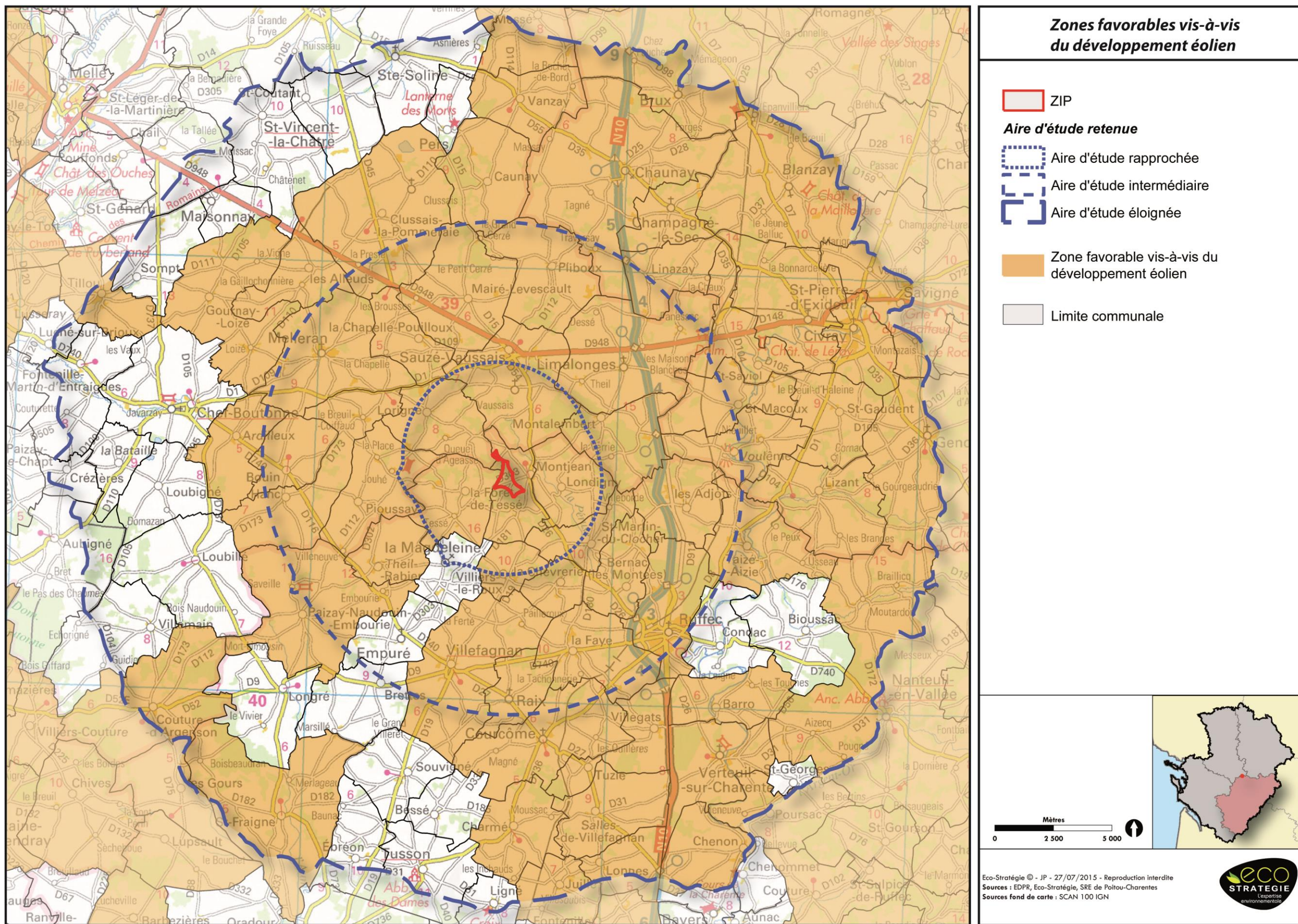


Figure 3 – Les zones favorables du SRE vis-à-vis du développement éolien

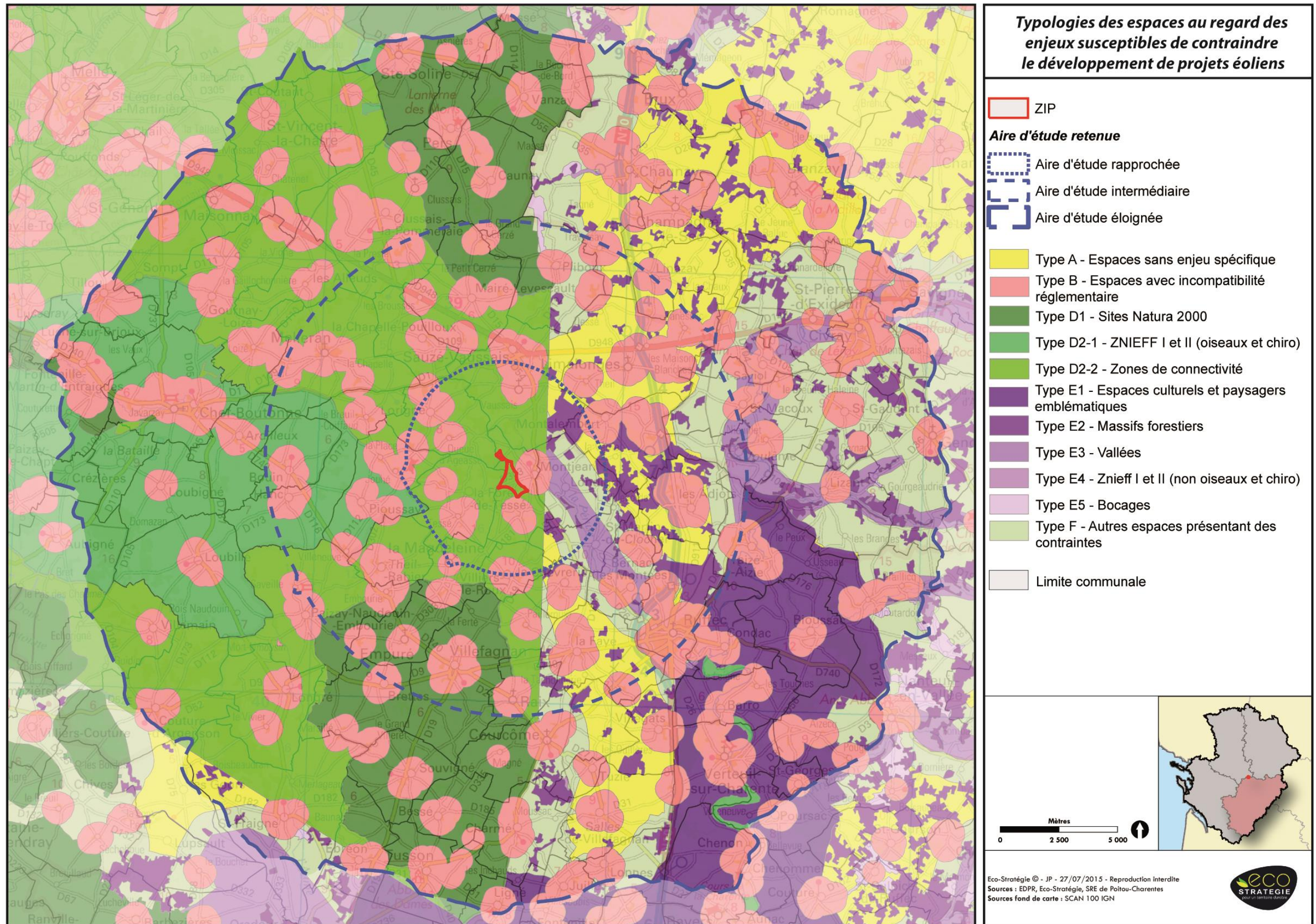


Figure 4 – Les typologies des espaces au regard des enjeux susceptibles de contraindre le développement de projets éoliens en Poitou-Charentes

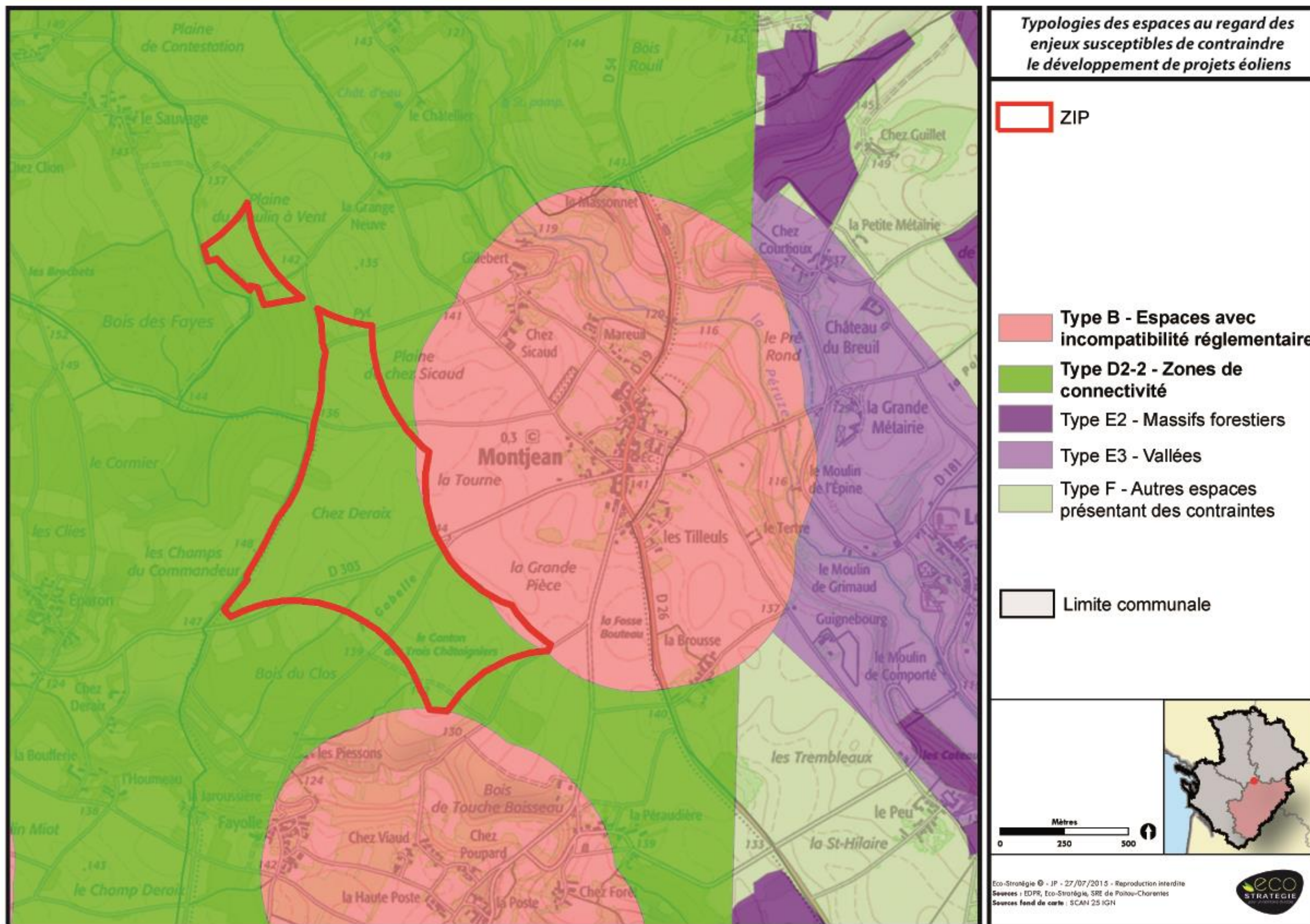


Figure 5 – Les typologies des espaces au regard des enjeux susceptibles de contraindre le développement de projets éoliens en Poitou-Charentes – Zoom sur la ZIP

Tableau 3 – Le développement éolien sur le périmètre étudié (Source : DREAL Poitou-Charentes)

Nom du parc éolien	Commune(s) concernée(s)	Autorisation	Date de la décision	Nombre d'éoliennes
Parc éolien de Barro-Condac	BARRO	En cours d'instruction	Demande déposée le 03/03/2014	4 éoliennes
Parc éolien de La Faye / La Chèvrerie	LA FAYE LA CHÈVRERIE	En exploitation	Mis en service en juillet 2010	6 éoliennes
Parc éolien du Plantis	COURCÔME	En cours d'instruction	Demande déposée le 21/03/2014	5 éoliennes
Parc éolien de Theil-Rabier-Montjean	LA FORÊT-DE-TESSÉ MONTJEAN SAINT-MARTIN-DU-CLOCHER THEIL-RABIER VILLIERS-LE-ROUX	Favorable	PC accordé le 04/12/2012 et le 11/02/2012	12 éoliennes
Parc éolien Sud Vienne / Nord Charente	NANTEUIL-EN-VALLÉE TAIZÉ-AIZIE GENOUILLÉ LIZANT	Favorable	PC accordé le 21/12/2012 et le 11/01/2013	19 éoliennes
Parc éolien des Grands Champs	NANTEUIL-EN-VALLÉE	Défavorable	PC refusé le 08/11/2012	13 éoliennes
Parc éolien de Saint-Fraigne	SAINT-FRAIGNE	En exploitation	Mis en service en mai 2011	6 éoliennes
Parc éolien de Salles-de-Villefagnan	SALLES-DE-VILLEFAGNAN	En exploitation	Mis en service le 18/08/2008	9 éoliennes
Parc éolien des Alleuds - Gournay	LES ALLEUDS GOURNAY-LOIZÉ	En exploitation	Mis en service en mars 2011	6 éoliennes
Parc éolien de	LA CHAPELLE-POUILLOUX HANC LORIGNÉ MELLERAN	Favorable	PC accordé le 08/03/2012	7 éoliennes
Parc éolien de Clussais-la-Pommeraiie	CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	Favorable	PC accordé le 01/04/2015	5 éoliennes
Parc éolien de Limalonges	LIMALONGES	Favorable	PC accordé le 25/11/2013	5 éoliennes
Parc éolien de Le Pelon de Mairé-Levescaut et Sauzé-Vaussais	MAIRÉ-LEVESCAULT SAUZÉ-VAUSSAIS	En cours d'instruction	Demande déposée le 09/12/2013	5 éoliennes
Parc éolien de la Plaine de Villeneuve	PIOUSSAY	En cours d'instruction	Demande déposée le 22/03/2012	6 éoliennes
Parc éolien de Pliboux	PLIBOUX	Favorable	PC accordé le 05/03/2013	6 éoliennes
Parc éolien des Teignouses	BLANZAY	Favorable	PC accordé le 28/02/2014	8 éoliennes
Parc éolien de la Plaine de Nouaillé	BRUX	En cours d'instruction	Demande déposée le 06/02/2015	4 éoliennes
Parc éolien du Champs des Moulins	CHAUNAY	Favorable	PC accordé le 28/03/2014	9 éoliennes
Parc éolien de Genouillé	GENOUILLÉ	Favorable	PC accordé le 01/04/2010	8 éoliennes
Parc éolien de Lizant - St-Macoux - Voulême - St-Gaudent	LIZANT SAINT-GAUDENT SAINT-MACOUX VOULÊME	En exploitation	Mis en service le 01/07/2014	12 éoliennes

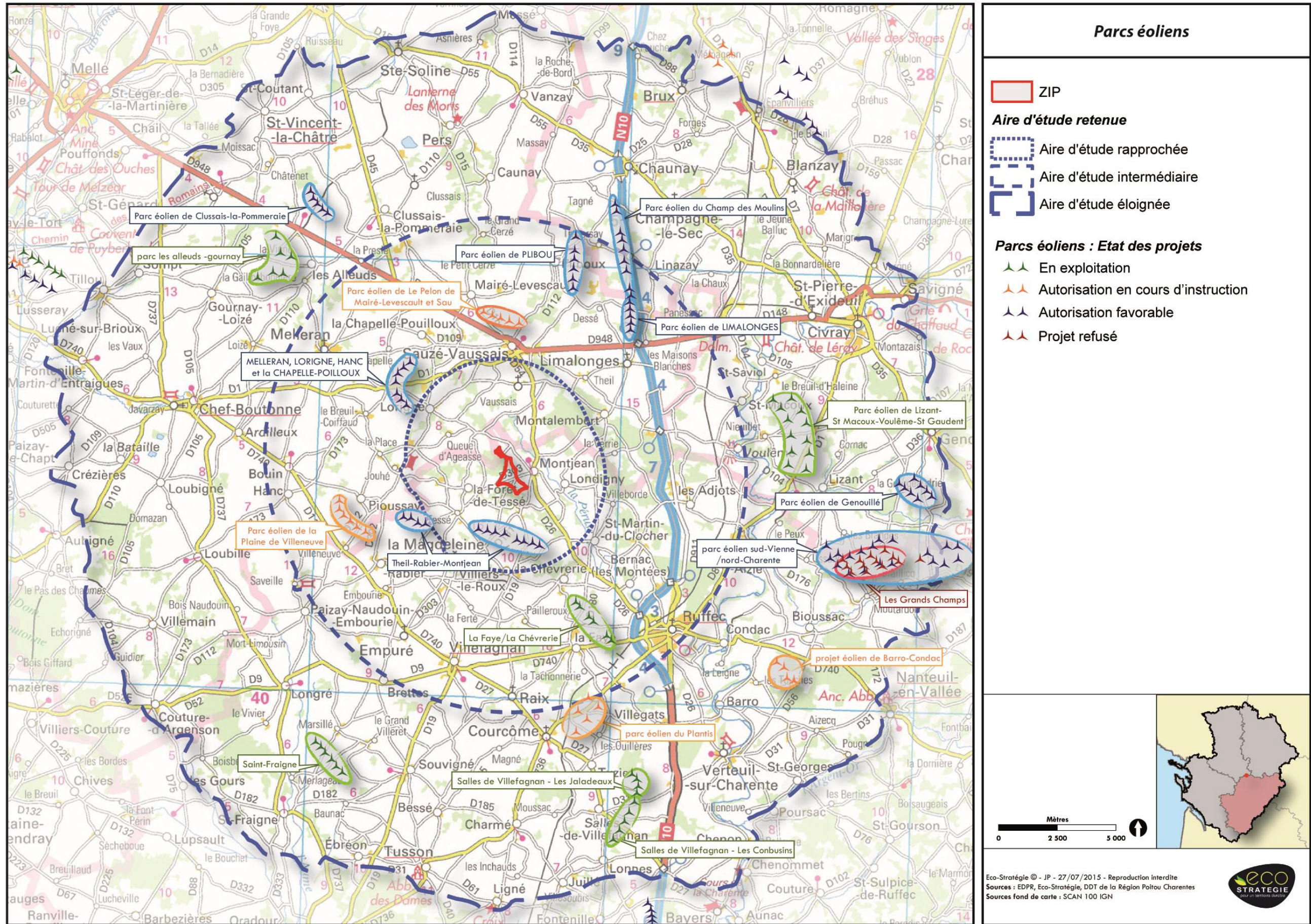


Figure 6 – Carte du développement éolien sur la ZIP



Photographie 1 – Parc éolien MLHCP en construction le long de la RD 1 au sein de l'aire d'étude intermédiaire (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 2 – Parc éolien parc éolien de Lizant - St-Macoux - Voulême - St-Gaudent, le long de la RD 1 au sein de l'aire d'étude éloignée (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 3 – Parcs éoliens de La Faye / La Chèvrerie et de la Salles-de-Villefagnan en arrière-plan, à l'ouest de Ruffec dans l'aire d'étude intermédiaire (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 4 – Vue sur trois parcs éoliens depuis la RD 61 à l'est de Tusson au sein de l'aire d'étude éloignée (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)

V. ÉTAT DES LIEUX GENERAL DU TERRITOIRE

Ce chapitre décrit et analyse l'organisation globale naturelle et aménagée du territoire. Cette analyse générale **couvre toutes les aires d'études** et s'étend donc sur un rayon d'environ 19 km depuis le centre de la ZIP.

Le périmètre étudié s'étend sur trois départements différents de la région Poitou-Charentes :

- la Charente (16),
- les Deux-Sèvres (79),
- la Vienne (86).

Toutefois, malgré la présence de diverses limites administratives le paysage global du territoire reste plutôt homogène avec un relief doux aux lignes courbes, des zones agricoles dédiées aux grandes cultures et parsemées de petits boisements ou bosquets, des villages ruraux et de nombreux petits hameaux répartis çà et là sur le territoire.

V.1. Le paysage de type naturel

La morphologie est le premier critère de différenciation des paysages. Elle constitue l'élément le plus constant à échelle de temps humaine. Elle conditionne les types et l'occupation des sols, le façonnement (agriculture et sylviculture) qui y est pratiqué et détermine notre rapport au paysage. Le territoire étudié (qui s'étend du centre de la ZIP sur un rayon d'environ 19 km) révèle **cinq grandes typologies paysagères basées sur les éléments naturels** (avec du plus représenté au moins représenté) : **les plaines vallonnées, les plaines de champs ouverts, les vallées, les terres boisées et le bocage.**

V.1.1 Les plaines

- **Les plaines vallonnées et/ou boisées (le Ruffécois et les Terres rouges)**

Le périmètre étudié est largement concerné par ce type de paysage qui se caractérise par la présence de parcelles agricoles sur les zones les plus planes et des boisements souvent de petites tailles sur les reliefs. Globalement les courbes sont douces et le relief peu accidenté.



Photographie 5 – Plaine vallonnée à Blanzay (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

- **Les plaines de champs ouverts (plateau de Lezay et plaine de Niort)**

Les horizons sont plus lointains du fait d'un relief très peu accidenté et d'une agriculture plus intensive. Les parcelles agricoles sont de tailles plus importantes et les lignes directrices sont horizontales caractéristiques des paysages de plaines agricoles ouvertes.



Photographie 6 – Plaine de champ ouvert à Loubillé (Source : ECO-STRATEGIE le 7 juillet 2015)

V.1.2 Les vallées principales

- **La vallée de la Péruse**

Cette petite vallée traverse l'aire d'étude rapprochée en suivant une direction nord-ouest / sud-est. Le ruisseau de La Péruse est un affluent de la Charente et traverse Sauzé-Vaussais, Londigny, Montjean, Saint-Martin-du-Clocher, Bernac, Ruffec et Condac. Cette vallée est intimiste et discrète dans le paysage global du périmètre d'étude.

- **Les vallées de Charente et de ses affluents**

La partie est du territoire étudié est traversée par la Charente et par plusieurs de ses affluents situés en rive gauche : la Sonnette, la Lizonne, l'Argent d'Or. Ces cours d'eau maillent ainsi les plaines vallonnées du Ruffécois et créent des milieux plus encaissés souvent soulignés d'une ripisylve plus ou moins large.

Ces vallées sont aussi un lieu privilégié pour l'implantation des centres-bourgs les plus importants du périmètre d'étude : Civray, Saint-Macoux, Voulême, Taizié-Aizie, Condac, Ruffec, Barro, Verteuil-sur-Charente sont tous implantés le long de la Charente et on peut également relever Nanteuil-en-Vallée ou Bioussac dont les centres-bourgs sont situés le long d'affluents rive gauche de la Charente.



Photographie 7 – Vallée de la Charente à Verteuil-sur-Charente (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

V.1.3 Les terres boisées

Le périmètre d'étude est bordé au sud-ouest par un secteur plus densément boisé qui communique à l'ouest avec les forêts domaniales de Chef-Boutonne et d'Aulnay.

Depuis le sud-ouest de l'aire d'étude éloignée on observe donc des boisements feuillus plus étendus et des horizons qui se rapprochent.



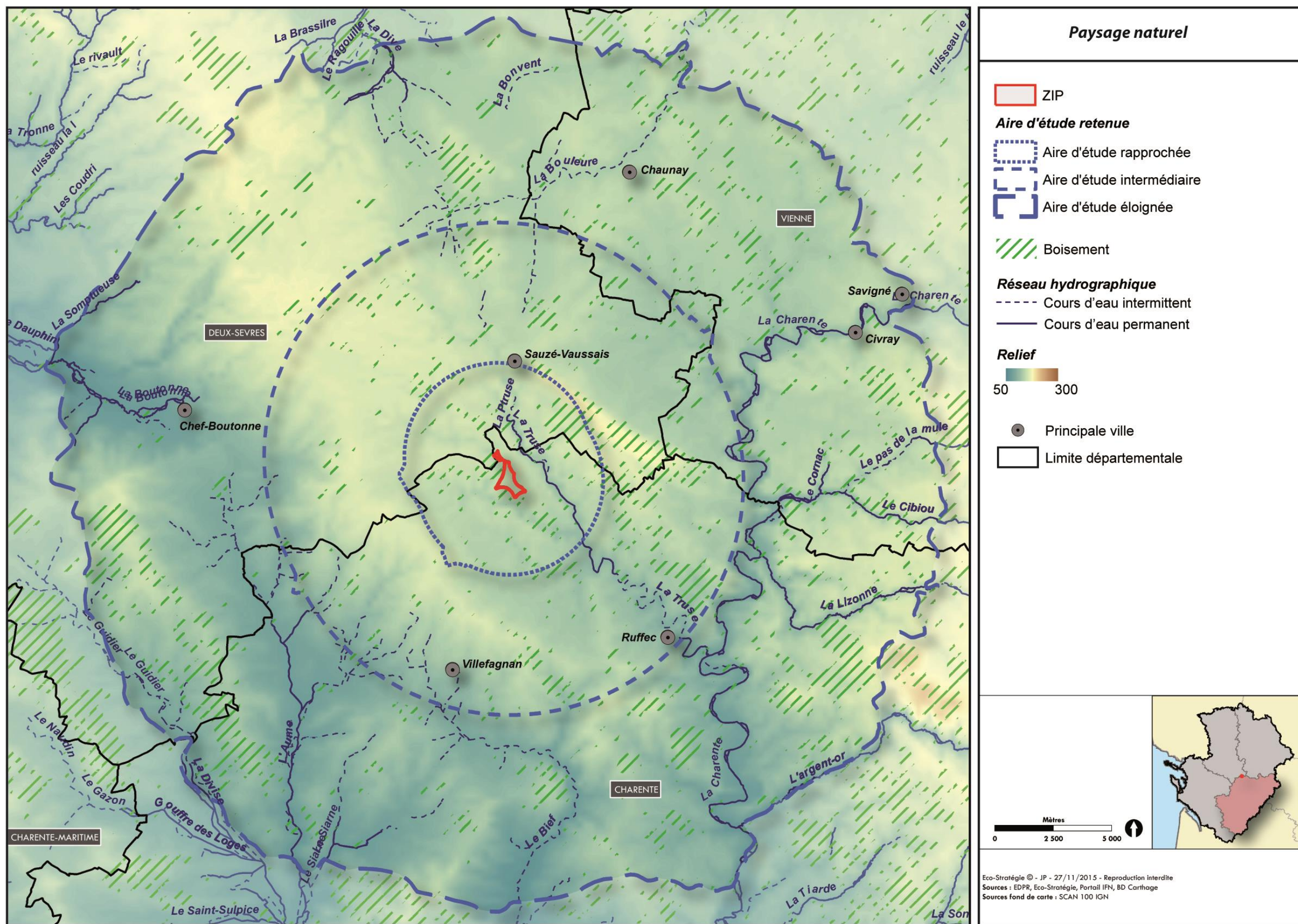
Photographie 8 – Vue sur la marche boisée à Longré (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)

V.1.4 Le bocage

La limite nord-ouest de l'aire d'étude éloignée se caractérise par un maillage bocager plus serré en contraste avec les paysages de plaines. Les parcelles agricoles sont donc de taille plus réduite témoignant d'une agriculture extensive essentiellement dédiée au pâturage et aux prairies.



Photographie 9 – Paysage bocager à Clussais-la-Pommerai (Source : ECO-STRATEGIE le 7 juillet 2015)



V.2. Le paysage de type construit

V.2.1 Les espaces habités

- **Les communes d'importance**

Les espaces habités sont représentés essentiellement par quelques communes importantes à caractère urbain avec des centres commerciaux en périphérie. **Le territoire le plus peuplé est Ruffec** avec 3 494 habitants (recensement 2012, INSEE). On recense ensuite six autres communes de plus de 1 000 habitants dont les centres-bourgs sont situés au sein du territoire étudié : Civray (2 900 habitants), Chef-Boutonne (2 097 habitants), Sauzé-Vaussais (1 607 habitants), Savigné (1 346 habitants), Chaunay (1 179 habitants) et Villefagnan (1 012 habitants).

Sauzé-Vaussais est la commune située la plus proche de la ZIP.

A noter que le réseau viaire du territoire d'étude s'organise autour de ces communes d'importance en assurant des liaisons entre ces dernières.



Photographie 10 – Centre-bourg de Chef-Boutonne (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)

- **Les autres espaces bâtis**

Les autres territoires habités sont tout d'abord caractérisés par des centres-bourgs de villages de taille plus modeste que les bourgs présentés précédemment et sont de type rural. Toutefois, l'habitat est également réparti au sein d'autres hameaux secondaires plus petits, à l'image de Montjean qui possède un centre-bourg, avec l'église et la mairie, et plusieurs écarts résidentiels comme Fayolle, Bannières, la Péraudière, la Grange Neuve... Souvent, ces hameaux secondaires se sont développés autour d'une ferme agricole ou d'un château. Ainsi, le territoire est encore caractérisé çà et là par la présence de fermes ou de châteaux isolés (exemple : château du Breuil à Londigny).

Certaines communes sont aussi issues de la fusion de plusieurs anciennes communes, ainsi elles s'organisent en deux centres de taille comparable avec chacun une église. On retrouve cela par exemple à Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues (hameau de Fontenille et hameau de Saint-Martin-d'Entraigues) ou encore à Paizay-Naudoin-Embourie (hameau de Paizay-Naudoin et hameau d'Embourie) et à Sauzé-Vaussais (fusion des communes de Sauzé et de Vaussais).

Les autres espaces bâtis du territoire étudié se caractérisent donc par leur petite taille mais restent plutôt denses sur l'ensemble du périmètre.



Photographie 11 – Vue globale sur le centre-bourg de Tusson (Source : ECO-STRATEGIE le 7 juillet 2015)

V.2.2 Les infrastructures

- **Le réseau viaire**

Le réseau routier principale est identifié par deux axes routiers majeurs : la RN 10 qui traverse le périmètre étudié du nord au sud et qui dessert : Ruffec, et la RD 978 qui suit une orientation globale est/ouest et qui passe par : Saint-Pierre-d'Exideuil, Sauzé-Vaussais, et Melle.

Les autres routes secondaires sont aussi intéressantes d'un point de vue paysager car compte tenu du relief doux et de la forte présence des espaces agricoles, les horizons s'ouvrent et sont parfois lointains. Les vues paysagères depuis le réseau sont de qualité et facilitent la lecture globale du territoire.

- **La Ligne à grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA)**

Le territoire étudié est traversé du nord au sud par la future LGV SEA. Sur le secteur d'étude, la construction de la ligne est pratiquement terminée, ainsi cette infrastructure barre les plaines agricoles du paysage de l'aire d'étude éloignée.

V.2.3 Les parcs éoliens et autres éléments de repère principaux

Certains autres éléments bâtis caractérisent également le paysage construit du périmètre d'étude. Ainsi, compte tenu du relief peu accidenté sur l'ensemble du territoire étudié, les éléments verticaux se détachent clairement lorsque les horizons s'ouvrent et créent des points d'appel paysager. Au sein du territoire d'étude, on identifie plusieurs motifs paysagers sous forme de point d'appel (en plus des motifs villageois type église ou château) : les éoliennes et les châteaux d'eau.

Comme énoncé en première partie, les éoliennes sont assez présentes sur le périmètre étudié et font partie des points d'appel paysagers récurrents. La densité importante également de châteaux d'eau sur le territoire fait également que ces ouvrages accrochent bien souvent les regards et ces derniers sont également des éléments de repère verticaux du territoire.



Photographie 12 – Village de Lizant en co-visibilité avec une éolienne du parc éolien de Lizant - St-Macoux - Voulême - St-Gaudent (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 13 – Château d'eau créant un point d'appel visuel depuis la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 14 – Vue sur la LGV SEA depuis la D27 à Courcôme avec en arrière plan un parc éolien et un château d'eau (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet)



Photographie 15 - Vue sur la LGV SEA depuis la RD 55 à Chaunay (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet)

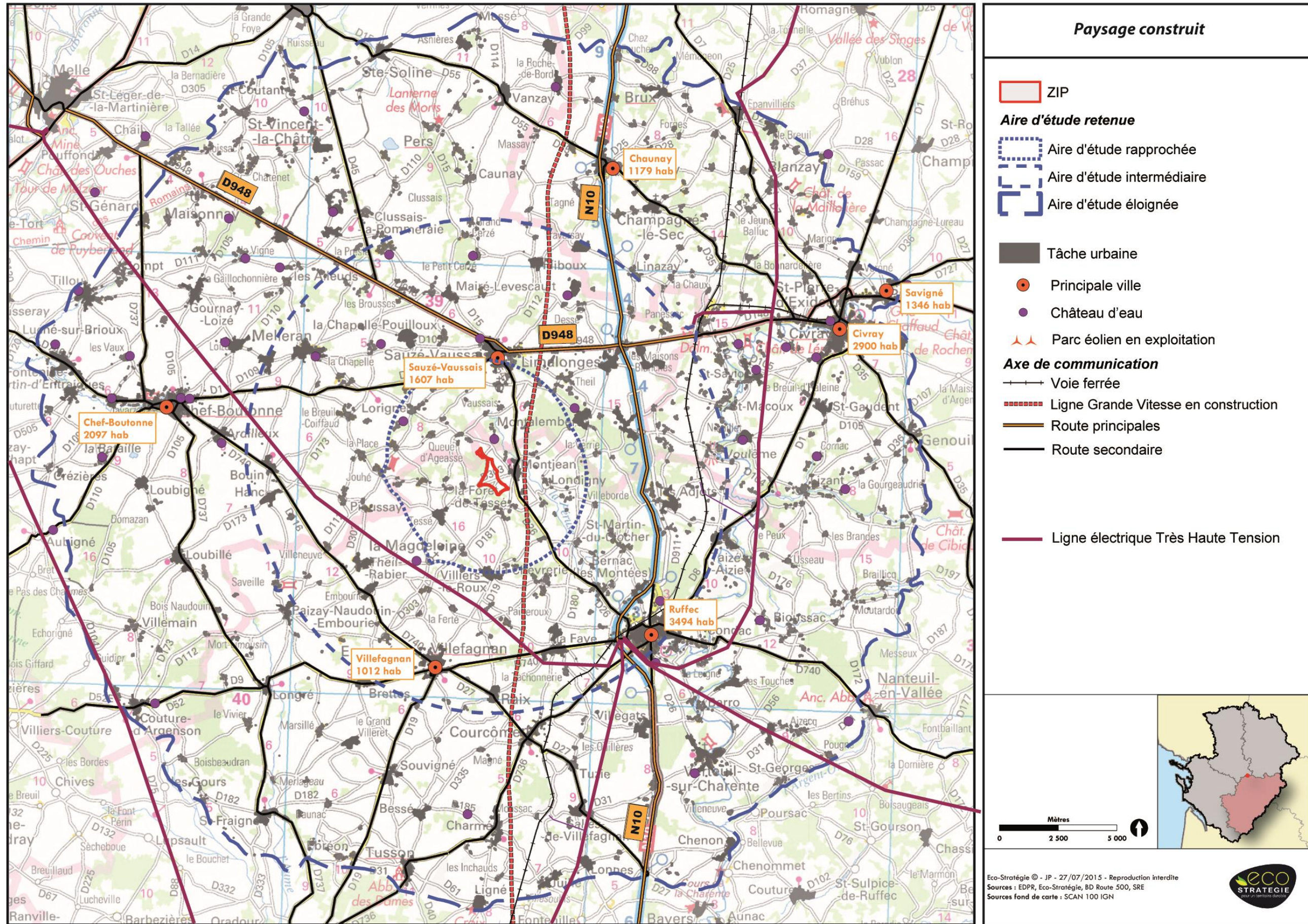


Figure 8 - Le paysage construit

V.3. Le patrimoine du territoire étudié

V.3.1 Méthode de travail

Ce chapitre traite du patrimoine réglementé du territoire :

- sites et monuments historiques,
- sites inscrits et sites classés,
- Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) nouvellement transformée en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),
- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Les tableaux présentés dans ce chapitre listent ce patrimoine, en les classant selon les différentes aires d'étude : rapprochée, intermédiaire, éloignée. Les numéros présents dans les tableaux permettent de localiser le patrimoine sur les cartes en fin de chapitre.

Les zonages à **enjeu fort** sont surlignés en gris foncé, les zonages à enjeu modéré sont surlignés en gris et les zonages à enjeu faible apparaissent en gris très clair

V.3.2 Note sur les éléments patrimoniaux

Plusieurs critères peuvent permettre de déterminer la valeur du patrimoine dans le cadre de projets éoliens :

- La réglementation (monuments historiques et sites classés ou inscrits) ;
- La distance (plus l'élément est proche de la ZIP, plus il est sensible) ;
- La situation géographique de l'élément face à son contexte environnant (position dominante, enclavée, en bordure de plateau, site isolé dans un couvert arboré...) ;
- Sa reconnaissance publique (élément privé ou public, fréquenté, acceptant des manifestations culturelles)
- Et enfin, sa lisibilité sur le territoire (indications, panneaux, recensement dans les brochures, visibilité sur le territoire...)

L'aire d'étude éloignée regroupe au total **2 projets d'AVAP, 1 site classé, 2 sites inscrits et 74 monuments historiques**. Tous ces espaces n'ont pas la même valeur patrimoniale. Afin de juger objectivement de leur valeur, ils devront être confrontés aux **critères proposés**.

Les constats paysagers et les tableaux donnent les premières indications des **enjeux** des éléments du patrimoine réglementé sur le territoire d'étude.

V.3.3 Inventaire et identification des enjeux des Sites Patrimoniaux du territoire

Sources : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Poitou-Charentes ; CAUE de Charente ; STAP Poitou-Charentes.

Notion :

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a été promulguée le 7 juillet 2016. À compter de ce jour, les secteurs sauvegardés, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) sont transformés en sites patrimoniaux remarquables (SPR). En droit français « un SPR est un site d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Créée par la loi du 7 juillet 2016, ce classement se substitue à l'AVAP, aux ZPPAUP, aux secteurs sauvegardés ». La gestion des SPR est encadrée par la mise en œuvre obligatoire d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

La carte présentée en **Figure 9** localise l'ensemble des ZPPAUP et AVAP en projet de toutes les aires d'étude.

• Les anciennes AVAP

2 anciennes AVAP en projet sont localisées dans le périmètre étudié (entre 0 et 19 km)

Les centres-bourgs de Nanteuil-en vallée et de Verteuil-sur-Charente sont concernés par des projets d'AVAP.

En effet, ces deux communes accueillent un patrimoine historique et architectural riche à l'image des 4 monuments historiques présents à Nanteuil-en-Vallée et des 3 monuments historiques situés à Verteuil-sur-Charente.

Ces deux centres-bourgs sont ainsi identifiés comme des zones à enjeux forts sur le territoire étudié.



*Photographies 16 et 17 – Centre historique de Verteuil-sur-Charente
(Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)*

• Les anciens Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Aucun ancien PSMV n'est recensé au sein du périmètre d'étude.

V.3.4 Inventaire et identification des enjeux des sites règlementés du territoire

Notion :

La loi du 2 mai 1930 organise aujourd'hui, dans les articles L 341-1 à L 341-22 du Code de l'environnement, la protection des monuments naturels et des sites dont le caractère particulier est à protéger. Ces monuments ou sites ont une valeur patrimoniale d'un point de vue naturel, scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire, qui justifie une politique rigoureuse de préservation au nom de l'intérêt général. Toute modification de leur aspect nécessite une autorisation préalable du Ministère de l'Environnement ou du préfet de Département après avis de la DREAL, de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et, le plus souvent, de la Commission départementale des sites.

« Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. ».

La carte présentée en **Figure 9** localise l'ensemble des sites inscrits (SI) et classés (SC) dans l'ensemble du périmètre étudié.

1 site classé et 2 sites inscrits sont localisés dans le périmètre étudié (entre 0 et 19 km).

- **Place de l'ancien champ de foire et terrasse de verdure**

Ce site classé est séparé en deux secteurs distincts : la place de l'ancien champ de foire situé le long de la Charente en contrebas du château et la terrasse de verdure qui offre un panorama dégagé sur le village depuis le parvis de l'église.

Situé en partie sur un point haut, le site est indiqué sur la commune comme un point de vue remarquable. Cette lisibilité, qui favorise la fréquentation du site, participe à désigner le secteur comme un **enjeu fort** dans le paysage du territoire d'étude.



Photographie 18 – Site de la terrasse de verdure (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

- **Village de Tusson**

Le village de Tusson s'inscrit dans les collines du Ruffécois et date de l'époque médiévale avec la construction au XII^e siècle d'un prieuré. Tusson fut ensuite un village marchand d'importance pour l'ensemble du Poitou. Aujourd'hui le village est réhabilité mettant en valeur le paysage patrimonial du village, ce qui justifie la présence du zonage règlementé.

Site patrimonial reconnu dans la région, le village de Tusson est régulièrement visité d'où un **enjeu paysager fort**.

- **Moulin des Âges**

Situé à cheval sur les communes de Civray et de Savigné, ce site inscrit est localisé au droit d'un coteau boisé d'un des méandres de la Charente. Il s'agit d'un vallon boisé à l'ambiance bucolique qui trouve son intérêt dans le rôle qu'il tient en tant que corridor écologique. Il s'agit d'un espace naturel dit ordinaire qui constitue un espace tampon pour la faune et la flore.

Ce site peu fréquenté est mal indiqué localement (site peu lisible). Le niveau d'enjeu est donc évalué à **modéré**.



Photographie 19 – Site du Moulin des Âges (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

Tableau 4 – Les sites règlementés du périmètre étudié

Commune(s) concernée(s)	Identifiant officiel	Identifiant retenu dans l'étude	Nom du site	Date d'inscription ou de classement	Surface du site	Distance par rapport à la ZIP (à 100 m près)
Verteuil-sur-Charente	SC.31	SC.1	Place de l'ancien champ de foire et terrasse de verdure	Site classé le 11 décembre 1942	1 ha	15,2 km
Tusson	SI.01	SI.1	Village de Tusson	Site inscrit le 30 janvier 1979	93,64 ha	17 km
Civray Savigné	SI.33	SI.2	Moulin des âges	Site inscrit le 27 avril 1942	8,9 ha	17,2 km

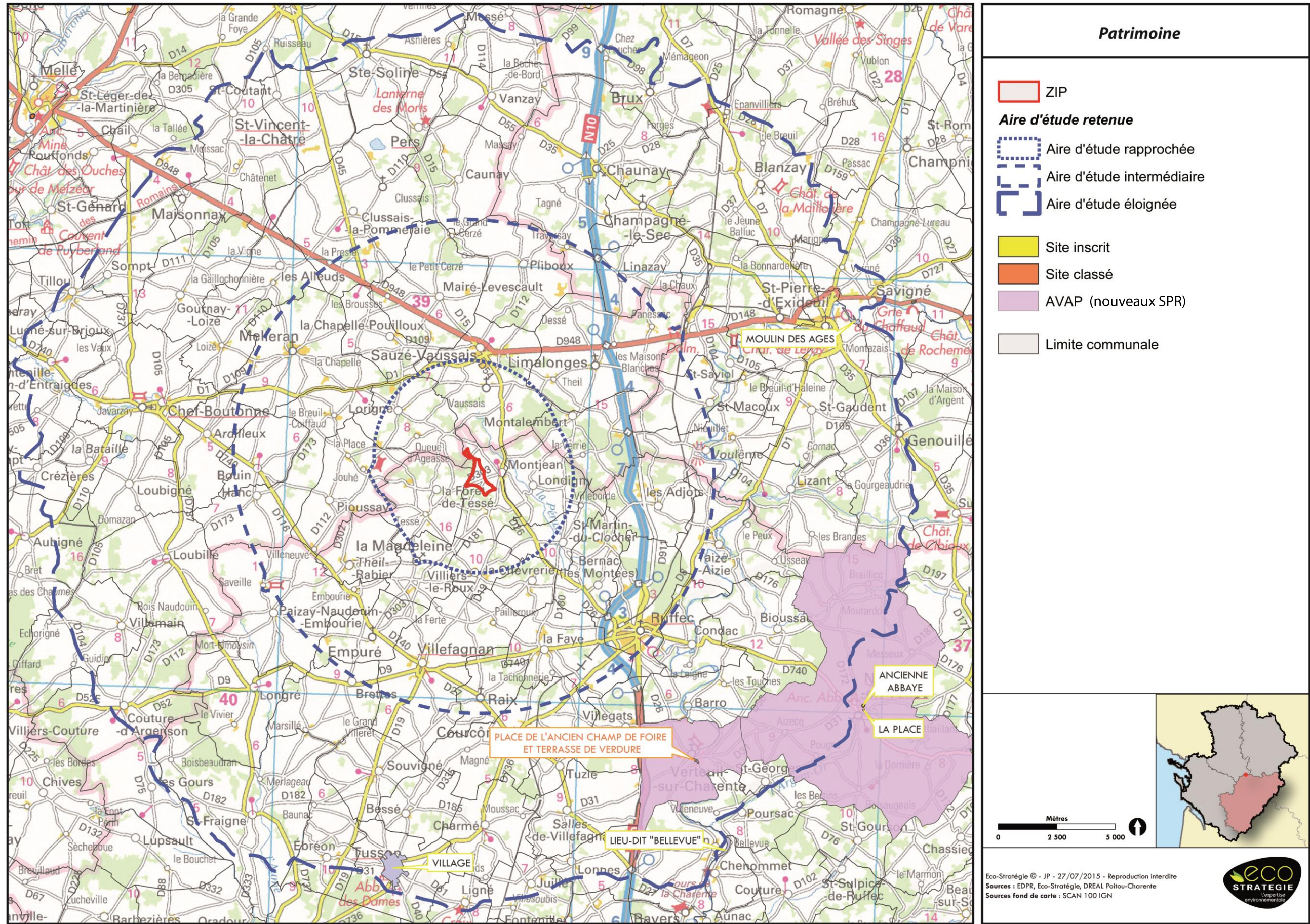


Figure 9 – Les anciennes AVAP (nouveaux Sites Patrimoniaux Remarquables), les sites inscrits et les sites classés des aires d'étude

V.3.5 Inventaire et identification des enjeux des monuments historiques

Notion :

Un monument historique (MH) est un monument ou un objet qui a été classé ou inscrit comme tel afin d'être protégé, en raison de son intérêt historique, artistique et architectural. La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques établit les niveaux de protection en deux catégories d'édifices : -« Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public ». Ces immeubles peuvent être classés en totalité ou en partie. -« Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ». Ceux-ci peuvent être inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Chaque édifice classé ou inscrit au nombre des monuments historiques déploie autour de lui un rayon de protection qui est de 500 mètres.

Les monuments historiques classés et inscrits sont présentés dans les tableaux suivants et classés en fonction de leur distance par rapport à la ZIP (aires d'étude éloignée, intermédiaire et rapprochée).

La carte présentée en Figure 10 localise l'ensemble des monuments historiques de l'ensemble du périmètre étudié.

- **Les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée**

4 monuments historiques dans l'aire d'étude rapprochée

Le **Logis de Tessé (MH.7)** est inclus dans le bâti du hameau de Tessé. Ce monument n'est pas lisible dans le hameau (pas de panneau) et il n'est pas ouvert au public, il s'agit en effet d'une propriété privée à l'architecture traditionnelle. Le **niveau d'enjeu est faible** compte tenu du fait qu'aucune vue dégagée n'est possible depuis le monument.

L'Église Sainte-Madeleine (**MH.10**) est bien lisible sur le territoire et trône au cœur du petit hameau de la Madeleine. Bien restaurée et située au carrefour des routes RD 181 et RD 303 aux vues ouvertes, cette église constitue un **enjeu paysager modéré** au sein de l'aire d'étude.

A l'est du hameau de Jouhé (**MH.53**), le Château de Jouhé est majestueux avec son donjon et sa taille imposante. Très bien restauré, il attire les regards de par son architecture remarquable. L'origine du logis date du XV^e siècle, puis il a été remanié au XVII^e siècle. Toutefois, le château étant une propriété privée, il ne se visite pas. Le **niveau d'enjeu est évalué à modéré**.

L'Église de Vaussais (**MH.59**) possède un **niveau d'enjeu modéré**. Bien lisible sur le territoire elle trône au sein du hameau de Vaussais situé à l'écart au sud du centre-bourg de la commune de Sauzé-Vaussais. Cette position stratégique de centre bourg qui caractérise la silhouette du village de Vaussais et sa reconnaissance locale justifient le niveau d'enjeu modéré.



Photographie 20 – Logis de Tessé (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 21 – Église La Madeleine (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 22 – Château de Jouhé à Pioussay (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 23 – Église de Vaussais (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)

Tableau 5 – Les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

Commune(s) concernée(s)	Identifiant officiel	Identifiant retenu dans l'étude	Nom du monument	Date d'inscription ou de classement	Distance par rapport à la ZIP (à 100 m près)
La-Forêt-de-Tessé	PA00132804	MH.7	Logis de Tessé	Inscrit le 23 décembre 1994	2,6 km
La Magdeleine	PA00104404	MH.10	Eglise Sainte-Madeleine	Classé le 15 février 1974	4,5 km
Pioussay	PA00101323	MH.53	Château de Jouhé	Classé le 18 novembre 1999	4,6 km
Sauzé-Vaussais	PA00101371	MH.59	Eglise de Vaussais	Classé le 19 décembre 1907	4,0 km

- **Les monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire**

18 monuments historiques dans l'aire d'étude intermédiaire

Eglises

L'aire d'étude intermédiaire compte plusieurs églises de village : **MH.6, MH.16, MH.19, MH.25, MH.35, MH.38, MH.46, MH.49** et **MH.52**. Ces dernières sont généralement situées au cœur du hameau ou du centre-bourg. Elles sont donc clairement lisibles sur le territoire : visibles de loin et bien indiquées par des panneaux. Toutes fréquentées, elles constituent des sites à **enjeu modéré** sur le territoire.

L'Église Saint-André de Ruffec (**MH.22**) est quant à elle bien restaurée et la commune étant la plus importante de l'aire d'étude éloignée le niveau d'enjeu du monument est **évalué à fort**.

Par ailleurs, les vestiges de l'Église Saint-Blaise (**MH.21**) constituent un **enjeu faible** car peu mis en valeur et non reconnus localement.

Vestiges

Trois vestiges sont situés dans cette aire d'étude intermédiaire. Difficilement lisibles, ils sont pour la plupart dans des sites intimistes (**MH.45 et MH.47**) d'où un **niveau d'enjeu négligeable**. En revanche, les vestiges gallo-romains de Paizay-Naudouin-Embourie (**MH.15**) sont quant à eux mieux indiqués et davantage fréquentés d'où un **niveau d'enjeu faible**.

Habitats

Trois monuments historiques à vocation d'habitat sont recensés dans cette aire d'étude (**MH.36, MH.44** et **MH.73**). Non reconnus et tous inclus dans le tissu bâti d'un village sans indication particulière (mauvaise lisibilité), ces monuments possèdent un niveau d'enjeu évalué à **faible**.

Châteaux

L'aire d'étude intermédiaire compte un château : le Château de Saveille au sein du hameau éponyme sur la commune Paizay-Naudouin-Embourie (**MH.17**). Ce monument domine largement le hameau de par sa taille imposante et son très bon état de conservation. Il est très lisible sur le territoire. Le château est ouvert au public en période estivale (de juillet à septembre). Le niveau d'enjeu du site est donc **fort**.



Photographies 24 et 25 – Église de Bouin (MH.38) à gauche et de Pioussay (MH.52) à droite (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 26 – Dolmen de la Pierre Pèse (MH.47) à Limalonges (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 27 – Logis du Magnou (MH.73) à Linazay (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 28 – Château de Saveille (MH.17) (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)

Tableau 6 – Les monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire

Commune(s) concernée(s)	Identifiant officiel	Identifiant retenu dans l'étude	Nom du monument	Date d'inscription ou de classement	Distance par rapport à la ZIP (à 100 m près)
Empuré	PA00104379	MH.6	Eglise Saint-Maixent	Classé le 9 mai 1914	8,2 km
Paizay-Naudouin-Embourie	PA00104451	MH.15	Substructions gallo-romaines	Classé le 2 décembre 1983	7,2 km
	PA00104450	MH.16	Eglise Saint-Génis d'Embourie	Inscrit le 16 décembre 1987	7,2 km
	PA00104449	MH.17	Château de Saveille	Inscrit le 08 novembre 2005	10,2 km
Raix	PA00104463	MH.19	Eglise Saint-Barthélemy	Classé le 22 juillet 1913	9,4 km
Ruffec	PA00104481	MH.21	Vestiges de l'ancienne église Saint-Blaise	Inscrit le 7 novembre 1973	9,8 km
	PA00104480	MH.22	Eglise Saint-André	Classé le 20 mars 1903	9,7 km
Theil-Rabier	PA00104522	MH.25	Eglise Sainte-Radegonde	Inscrit le 31 décembre 1986	6,7 km
Villefagnan	PA16000010	MH.35	Temple protestant de Villefagnan	Inscrit le 26 octobre 1998	8,2 km
	PA00104543	MH.36	Logis des Tours	Inscrit le 4 décembre 1951	8,3 km
Bouin	PA00101198	MH.38	Eglise	Inscrit le 22 octobre 1926	9,4 km
Limalonges	PA00101247	MH.44	Maison (ancienne)	Inscrit le 25 avril 1967	7,0 km
	PA00125685	MH.45	Tumulus de Nouverteils	Inscrit le 21 juin 1993	10,7 km
	PA00101246	MH.46	Eglise	Classé le 11 avril 1975	7,0 km
	PA00101245	MH.47	Dolmen dit La Pierre Pèse	Classé en 1889	10,5 km
Melleran	PA00101269	MH.49	Eglise Notre-Dame	Classé le 10 février 1913	9,6 km
Pioussay	PA00101423	MH.52	Eglise Saint-Martin	Inscrit le 13 juin 1991	6,5 km
Linazay	PA00105497	MH.73	Logis du Magnou	Inscrit le 17 mai 1977	10,3 km

- **Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée**

52 monuments historiques dans l'aire d'étude éloignée

Vestiges / Dolmens

L'aire d'étude éloignée abrite plusieurs monuments historiques de ce type : **MH.1, MH.4, MH.26, MH.28, MH.29, MH.30** et **MH.57**. Les deux premiers monuments sont mal indiqués et très peu lisibles sur le territoire : au milieu d'un champ de tournesol pour le Dolmen de Bessé (**MH.1**) ou en bordure de chemin pour le Dolmen de Magnez (**MH.4**). Les niveaux d'enjeu sont donc définis comme **négligeables**. Une exception est toutefois faite pour le site de Sainte-Soline (**MH.57**) qui est bien indiqué et qui est mis en valeur avec notamment la présence de panneaux explicatifs. De même, le site des Tumuli de Tusson est assez reconnu (**MH.26, MH.28, MH.29, et MH.30**). Le niveau d'enjeu retenu pour ces cinq sites est **faible**.

Eglises

Au sein de l'aire d'étude éloignée, on recense de nombreuses églises (**MH.3, MH.12, MH.18, MH.23, MH.24, MH.33, MH.37, MH.39, MH.40, MH.42, MH.43, MH.48, MH.55, MH.58, MH.60, MH.64, MH.67, MH.68, MH.71** et **MH.72**) et deux chapelles (**MH.5** et **MH.13**). Comme explicité précédemment, les églises sont identifiées comme possédant un **enjeu modéré** : elles sont en effet au cœur des villages ou hameaux, elles sont bien indiquées et constituent un élément de repère du paysage. De plus les églises sont régulièrement fréquentées.

Cimetières

La Croix hosannière (**MH.8**) est située au centre du cimetière de Ligné. L'aire d'étude éloignée abrite aussi un cimetière classé monument historique à Pers (**MH.51**). Ces deux monuments sont confinés dans un tissu bâti, le niveau d'enjeu retenu est **faible**.

Habitats

Neuf monuments historiques à vocation d'habitat sont recensés dans cette aire d'étude (**MH.9, MH.11, MH.27, MH.62, MH.63, MH.66, MH.69, MH.70** et **MH.75**). Tous inclus dans le tissu bâti d'un village sans indication particulière (mauvaise lisibilité), le niveau d'enjeu est évalué à **faible**. Rappelons toutefois que ces propriétés privées possèdent souvent un bon état de conservation et favorisent le maintien d'un bâti traditionnel de qualité.



Photographies 31 et 32 – Eglise Saint-Léger (MH.67) de Champagné-le-Sec à gauche et Eglise Saint-Chartier de Javarzay (MH.40) de Chef-Boutonne à droite (Source : ECO-STRATEGIE, les 8 et 6 juillet 2015)



Photographies 33 et 34 – Croix hosannière (MH.8) à Ligné à gauche et Cimetière de Pers (MH.51) à droite (Source : ECO-STRATEGIE, les 7 et 8 juillet 2015)



Photographies 29 et 30 – Dolmen de Magnez (à gauche) et Dolmen à Bessé (à droite) (Source : ECO-STRATEGIE, les 7 et 8 juillet 2015)



Photographie 35 – Maison noble de Champagné-le-Sec (MH.66) (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

Châteaux

Huit châteaux sont répertoriés au sein de l'aire d'étude éloignée. Deux d'entre eux sont ouverts au public, il s'agit des châteaux de Javarzay à Chef-Boutonne (**MH.41**) et d'Epanvilliers à Brux (**MH.65**). Le château de Javarzay est très lisible sur le territoire, il possède un état de conservation et une architecture remarquables et constitue un lieu touristique privilégié sur le territoire avec notamment la présence d'un musée, d'un étang, d'un arboretum, d'un parc... Le château d'Epanvilliers est un peu moins lisible mais il n'en reste pas moins remarquable de part notamment ses aménagements intérieurs. Du fait de ces nombreux critères, ces deux monuments sont distingués comme des **sites à enjeu fort**.

Le château de Verteuil-sur-Charente (**MH.34**) est identifié comme site à **enjeu modéré**. Situé en position haute, il domine le village et caractérise son bâti traditionnel. Il est de plus très bien indiqué sur le territoire et est un site emblématique.

Les autres châteaux (**MH.2**, **MH.54**, **MH.61**, **MH.74** et **MH.76**), sont tous des propriétés privées mal indiquées sur le territoire et peu reconnues. Le niveau d'enjeu retenu est **faible**. Toutefois, ces monuments sont tous rénovés et bien conservés, ils favorisent donc un caractère traditionnel et patrimonial au sein des hameaux auxquels ils appartiennent.

Divers

Par ailleurs, l'aire d'étude éloignée accueille deux abbayes (**MH.14** et **MH.31**), un ancien couvent (**MH.32**) et le Donjon de la Roche-Elie (**MH.50**) à Messé.

Le Donjon de la Roche-Elie (**MH.50**) et l'Abbaye des Dames à Tussou (**MH.31**) sont situés au sein de propriétés privées et sont peu reconnus localement. Ces monuments sont identifiés comme des sites à **enjeu faible**.

L'ancien couvent (**MH.32**) situé sur la commune de Verteuil-sur-Charente est quant à lui réhabilité en chambres d'hôtes. Il est donc très bien valorisé et conservé. Son niveau d'enjeu est **modéré**.

Enfin, l'ancienne abbaye (**MH.14**) de Nanteuil-en-Vallée est elle ouverte au public, bien conservée et indiquée sur le territoire. Son niveau d'enjeu est donc **fort**.



*Photographie 36 – Château de Javarzay à Chef-Boutonne (MH.41)
(Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)*



Photographie 37 – Château d'Epanvilliers à Brux (MH.65) (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographies 38 et 39 – Château de Chenon (MH.2) à gauche et Château de Léray à St-Pierre-d'Exideuil (MH.76) à droite (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographies 40 et 41 – Château de Germain de Saint-Coutant (MH.54) à gauche et Château de la Maillolière à Blanzay (MH.61) à droite (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

Tableau 7 – Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

Commune(s) concernée(s)	Identifiant officiel	Identifiant retenu dans l'étude	Nom du monument	Date d'inscription ou de classement	Distance par rapport à la ZIP (à 100 m près)
Bessé	PA00104248	MH.1	Dolmen	Classé le 14 février 1930	15,3 km
Chenon	PA00104293	MH.2	Château	Inscrit le 16 décembre 1987	18,5 km
Courcôme	PA00104345	MH.3	Eglise Notre-Dame	Classé le 2 août 1881	11,2 km
	PA00104344	MH.4	Dolmens de Magnez	Classé le 11 février 1930	11,8 km
	PA00104343	MH.5	Chapelle Saint-Antoine du cimetière	Inscrit le 20 juillet 1979	11,2 km
Ligné	PA00104392	MH.8	Croix hosannière	Inscrit le 12 octobre 1973	18,1 km
Longré	PA00104561	MH.9	Logis de Cherconnay	Inscrit le 8 mars 1991	14,8 km
Nanteuil-en-Vallée	PA16000024	MH.11	Manoir d'Aizecq	Inscrit le 30 décembre 2002	17,1 km
	PA00104555	MH.12	Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste	Inscrit le 13 novembre 1989	19,1 km
	PA00104554	MH.13	Chapelle du Boisaugeais	Classé le 12 juin 1992	21 km
	PA00104442	MH.14	Ancienne abbaye	Classé le 14 mai 1962 Classé le 24 septembre 1943	19 km
Poursac	PA00104459	MH.18	Eglise Saint-Pierre	Inscrit le 26 avril 1938 Inscrit le 24 octobre 1997	18,1 km
Saint-Fraigne	PA16000007	MH.23	Eglise Saint-Fraigne	Inscrit le 29 décembre 1997 Classé le 18 novembre 1999	17 km
Saint-Georges	PA00104501	MH.24	Eglise Saint-Georges	Inscrit le 22 août 1949	17,8 km
Tusson	PA16000052	MH.26	Tumulus Le Petit Dognon	Inscrit le 13 septembre 2012	16,6 km
	PA00132805	MH.27	Maison du XV ^e siècle, dite Logis de Marguerite de Valois	Inscrit le 4 octobre 1994	17,1 km
	PA00104530	MH.28	Tumulus dit le Vieux Breuil	Inscrit le 8 janvier 1962	16,9 km
	PA00104529	MH.29	Tumulus dit de La Justice	Inscrit le 19 octobre 1960	17 km
	PA00104528	MH.30	Tumulus dit Le Gros Dognon	Inscrit le 21 juin 1960	16,3 km
	PA00104527	MH.31	Abbaye des Dames	Inscrit le 16 octobre 1962	17,1 km
Verteuil-sur-Charente	PA00104535	MH.32	Ancien couvent des Cordeliers	Inscrit le 30 mars 2009	15,1 km
	PA00104536	MH.33	Eglise Saint-Médard	Inscrit le 18 décembre 1969	15,2 km
	PA00104534	MH.34	Château	Inscrit le 9 novembre 2010	15,8 km
Les Alleuds	PA00101169	MH.37	Eglise	Inscrit le 22 octobre 1926	12,1 km
Chail	PA00101209	MH.39	Eglise	Inscrit le 22 octobre 1926	20,7 km
Chef-Boutonne	PA00101217	MH.40	Eglise Saint-Chartier de Javarzay	Classé en 1840	14,8 km
	PA00101216	MH.41	Château de Javarzay	Classé en 1862	14,9 km
Clussais-la-Pommeraiie	PA00101221	MH.42	Eglise Notre-Dame	Classé le 2 septembre 1907	13,3 km
Gournay-Loizé	PA00101243	MH.43	Eglise de Loizé	Inscrit le 22 octobre 1926	12,2 km
Maisonnay	PA00101251	MH.48	Eglise	Classé le 27 août 1907	17,4 km
Messé	PA00101272	MH.50	Donjon de la Roche-Elie	Inscrit le 7 janvier 1943	20,1 km
Pers	PA00101318	MH.51	Cimetière	Classé le 22 mars 1889 Classé le 18 avril 1914	15,2 km
Saint-Coutant	PA00101328	MH.54	Château de Germain	Inscrit le 8 juin 1943	17,8 km
Saint-Génard	PA00101336	MH.55	Eglise	Classé le 27 août 1907	21,7 km
Sainte-Soline	PA00101367	MH.57	Ensemble des deux tumuli à chambres dolméniques, appelés tumulus du Montiou	Classé 11 août 1986	18,4 km
	PA00101366	MH.58	Eglise	Classé le 5 novembre 1907	18,8 km
Tillou	PA00101391	MH.60	Eglise	Inscrit le 8 décembre 1966	19,1 km

Commune(s) concernée(s)	Identifiant officiel	Identifiant retenu dans l'étude	Nom du monument	Date d'inscription ou de classement	Distance par rapport à la ZIP (à 100 m près)
Blanzay	PA00105800	MH.61	Château de la Maillolière	Inscrit le 17 décembre 1990	17,7 km
Brux	PA00132784	MH.62	Logis des Chémernaut	Inscrit le 22 juin 1994	18,5 km
	PA00105368	MH.63	Maison	Inscrit le 17 avril 1935	18,1 km
	PA00105367	MH.64	Eglise	Classé le 31 décembre 1914	18,1 km
	PA00105366	MH.65	Château d'Epanvilliers	Inscrit le 11 juin 1980 Inscrit le 14 avril 1997	18,5 km
Champagné-le-Sec	PA00105789	MH.66	Maison noble	Inscrit le 18 septembre 1989	13,3 km
	PA00105376	MH.67	Eglise Saint-Léger	Classé le 31 décembre 1985	13,3 km
Chaunay	PA00105406	MH.68	Eglise Saint-Pierre	Inscrit le 6 mars 1987	14,3 km
Civray	PA00105430	MH.69	Maison	Inscrit le 17 avril 1935	16,2 km
	PA00105431	MH.70	Maison	Inscrit le 18 février 1927	16,2 km
	PA00105429	MH.71	Eglise Saint-Nicolas	Classé le 30 juillet 1934	16,3 km
Genouillé	PA00105461	MH.72	Eglise Notre-Dame	Classé le 21 décembre 1914 Inscrit le 28 octobre 1996	18,0 km
Saint-Gaudent	PA00105686	MH.74	Château de la Roche-d'Orillac (ancien)	Inscrit le 17 avril 1935	14,9 km
Saint-Pierre-d'Exideuil	PA00105704	MH.75	Eglise	Classé le 21 décembre 1904	14,6 km
	PA00105703	MH.76	Château de Léray	Inscrit le 7 novembre 1932	12,4 km

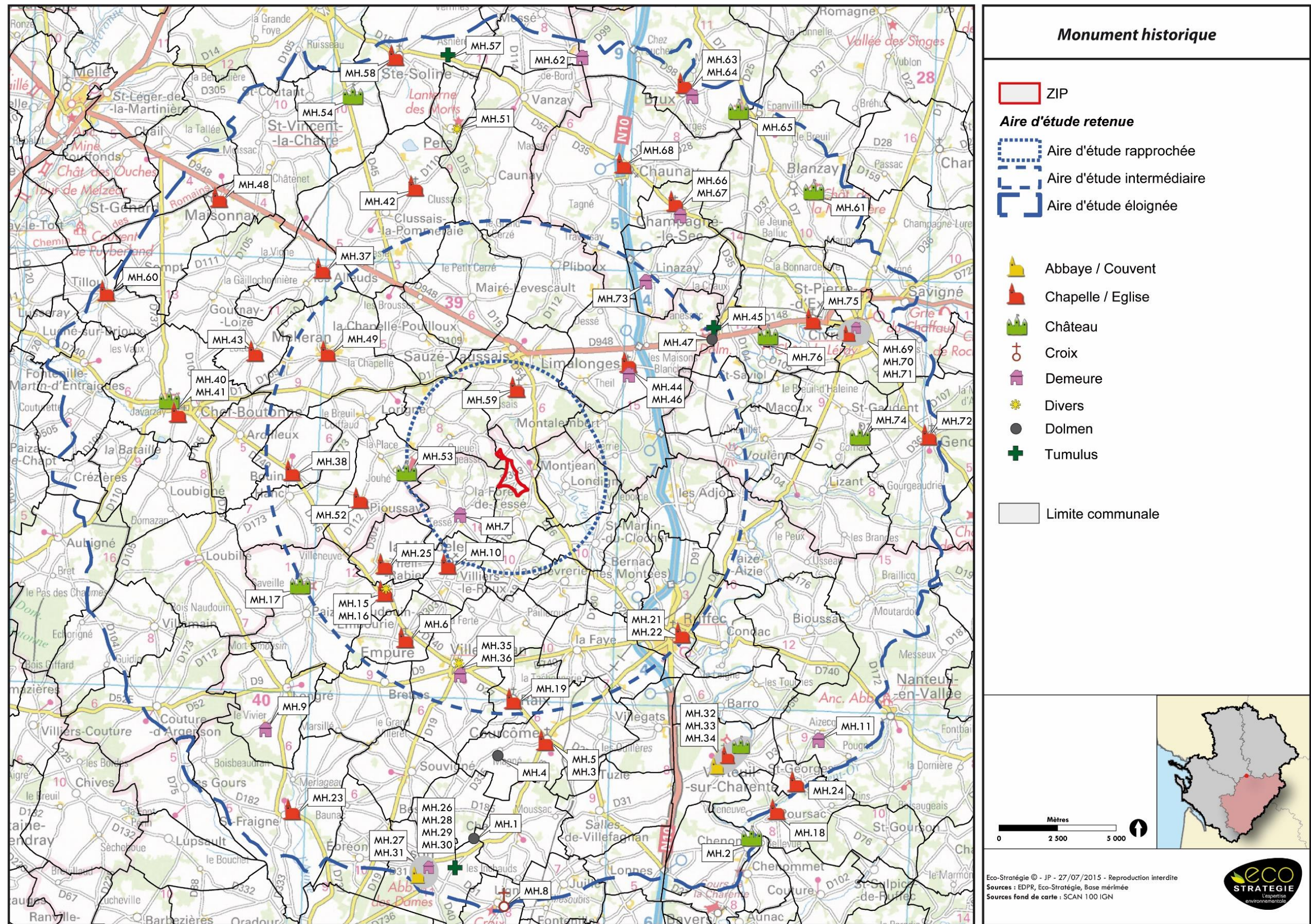


Figure 10 – Les monuments historiques des aires d'étude

VI. ETAT DETAILLE DU TERRITOIRE ET EVALUATION DES SENSIBILITES

Ce chapitre traite des entités paysagères et de leurs concordances avec l'éolien à l'échelle élargie puis les caractéristiques et les sensibilités aux échelles : intermédiaire, rapprochée et enfin immédiate.

L'analyse s'appuie sur un travail de terrain couplé avec la cartographie de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet éolien au sein ZIP à l'échelle de l'aire d'étude éloignée présentée en page suivante.

La notion de co-visibilité est double, une co-visibilité signifie que deux éléments sont mis en relation par un même regard : l'un étant visible à partir de l'autre **ou** les deux éléments sont embrassés par un même regard depuis un point de vue.

Dans ce rapport, pour plus de clarté nous parlerons de **visibilité lorsque la ZIP est visible depuis un élément ou lorsqu'un élément est visible depuis la ZIP**.

Nous parlerons de **co-visibilité lorsqu'un élément et la ZIP sont visibles ensembles d'un même regard**.

- **Analyse des perceptions**

L'analyse s'appuie sur un travail de terrain couplé avec la cartographie de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet éolien au sein de la ZIP à l'échelle de l'aire d'étude éloignée présentée en page suivante.

Cette ZIV potentielle est une **version de travail** basée sur une **implantation théorique** dite de « pire impact » : nombre éoliennes maximum avec une hauteur maximale (200 m de haut en bout de pale). Les données de relief sont issues des courbes de niveau à intervalle de 10 m (SRTM). **Les zones boisées ou bâties ne sont pas prises en compte**. Cette ZIV préliminaire est maximaliste et permet d'identifier les possibles vues de l'AER et ainsi de mieux cadrer l'état initial. Il ne s'agit pas d'une ZIV du projet final, qui n'est pas connu à ce stade de l'étude.

L'analyse de la ZIV potentielle participe à la définition des sensibilités.

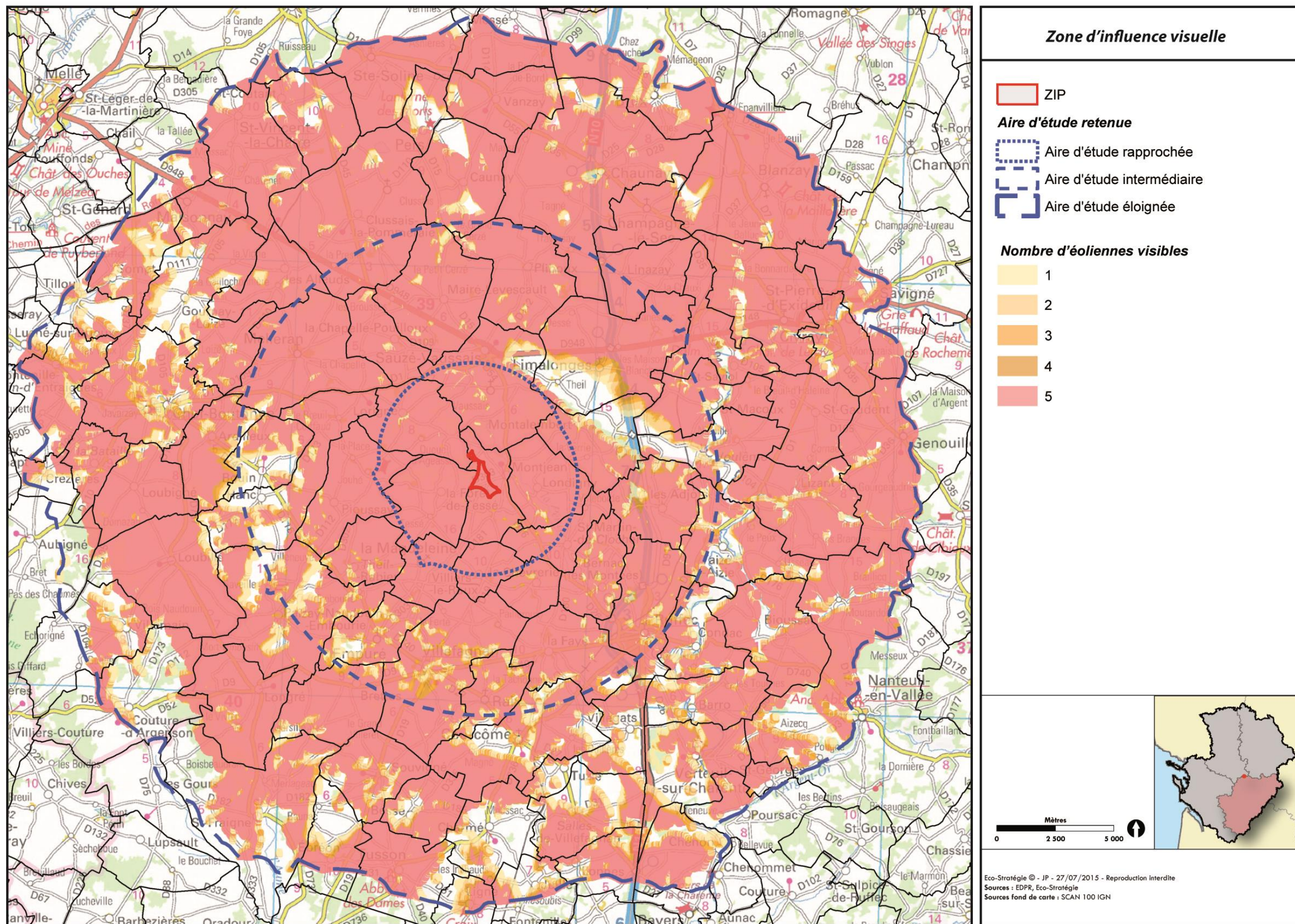


Figure 11 – ZIV du parc éolien encore en projet situé dans le périmètre de la ZIP (hauteur des éoliennes en bout de pôle : 150 m)

VI.1. Définition des entités et concordance paysagère à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

La définition des entités paysagères qui va suivre émane du travail préalablement explicité et sont tirées de l'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels et des Sites de Poitou-Charentes.

Une entité paysagère est un territoire dont l'ensemble des caractères : relief, hydrographie, occupation du sol, forme d'habitat et végétation, présente une homogénéité d'aspect. Chaque entité possède donc des caractéristiques géographiques, économiques et sociales, des ambiances et des perceptions globalement similaires. Le travail d'identification des entités paysagères est basé sur les données bibliographiques et complété par un travail cartographique et de terrain.

Sur le territoire, on a pu définir huit grandes entités de paysage :

1. Le Ruffécois (paysage de Plaines vallonnées et/ou boisées)
2. Les Terres rouges : secteurs de taillis (paysage de Plaines vallonnées et/ou boisées)
3. Le Val d'angoumois (paysage de vallées principales)
4. Les Vallées de la Haute-Charente et de ses affluents (paysage des Vallées principales)
5. Les Plateaux de Pamproux et de Lezay (paysage de Plaines de champs ouverts)
6. La Plaine de Niort (paysage de Plaines de champs ouverts)
7. Les Terres rouges secteur bocager (paysage de Bocages)
8. La marche boisée (paysage de Terres boisées)

Pour chacune des entités, on révélera ses composantes, ses dynamiques et ses **sensibilités paysagères** vis-à-vis du projet et en prenant en compte des enjeux déjà établis en partie précédente. Suite à ces descriptifs, on évaluera la concordance du territoire face à l'éolien.

D'abord dans le cadre du développement éolien sur l'entité concernée (cette entité aurait-elle pu accepter la mise en place d'un projet éolien ?).

Ensuite au sujet de sa compatibilité avec la ZIP retenue (cette entité s'accorde-t-elle avec l'emplacement retenu de la ZIP ?).

VI.1.1 Entité n°1 : le Ruffécois

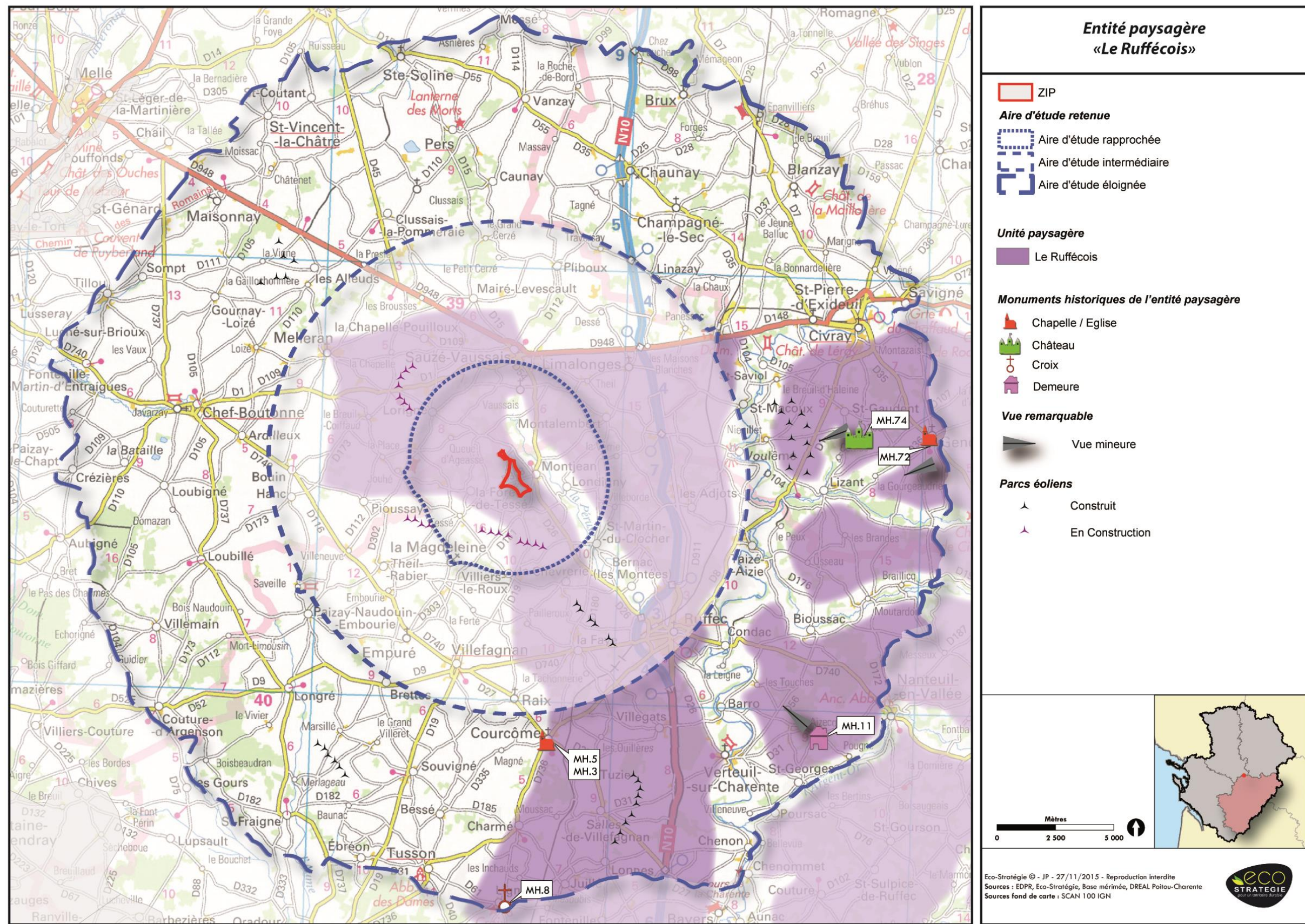


Figure 12 – Présentation de l'entité paysagère « Le Ruffécois »

VI.1.1.1. Descriptif et dynamiques paysagères de l'entité

Globalement, le paysage de cette entité est **doux et ondulé** avec des courbes parfois soulignées par des motifs végétaux tels que des haies ou des boisements en taillis.

Les plateaux sont très ouverts avec de grandes parcelles agricoles, témoins du remembrement, créant un motif paysager d'openfield. Quelques haies viennent çà et là souligner les limites parcellaires mais elles restent à l'état relictuel. Ces espaces ouverts de plateau dédiés à la grande culture (maïs, tournesol, céréales...) favorisent des **horizons lointains et des vues dégagées nombreuses**.

Les talwegs sont souvent boisés et le maillage bocager a de manière générale tendance à se resserrer dans les vallons. Les secteurs boisés de taillis soulignent les reliefs tendus et créent des **paravents qui rapprochent les horizons ponctuellement**.

Les villages et hameaux sont généralement implantés sur les plateaux ou leurs rebords et le tissu bâti est concentré (souvent autour d'une église).

Eléments paysagers remarquables

- **Le patrimoine de l'entité**

L'entité est caractérisée par un paysage rural ordinaire au sein duquel alternent des motifs villageois et agricoles. On distingue deux bourgs plus importants : Genouillé et Courcôme.

Le village de Genouillé appartient à un bassin agricole dynamique. Le patrimoine villageois est représenté par son église (MH.72) datant du XIII^e siècle et son clocher octogonal.

Courcôme s'apparente à un gros bourg ancien comme en atteste la présence d'un dolmen datant du néolithique (MH.4). Le centre-bourg abrite deux monuments historiques religieux : l'Eglise Notre-Dame (MH.3) et la Chapelle Saint-Antoine du cimetière (MH.5).

A noter que le patrimoine de l'entité est aussi représenté par la présence de deux logis nobles : le Manoir d'Aizecq (MH.11) construit au XVI^e siècle puis remanié au XIX^e siècle et le château de la Roche d'Orillac (MH.74) du XV^e siècle.

- **L'éolien de l'entité**

Au sein de l'aire d'étude éloignée, l'entité accueille deux parcs éoliens construits :

- le parc éolien de Lizant, Saint-Macoux, Voulême, Saint-Gaudent ;
- le parc éolien des Salles de Villefagnan.

Compte tenu des horizons ouverts, l'empreinte visuelle de ces deux parcs est très prégnante dans les vues au sein de l'aire d'étude éloignée. Très souvent, les regards interceptent des éoliennes.

VI.1.1.2. Illustrations des composantes de l'entité



Photographie 42 – Vue sur le Ruffécois depuis la RN10 à proximité de Villegats et vue sur le parc éolien de Salles-de-Villefagnan (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographies 43 et 44 : Eglise Notre-Dame à Courcôme (MH.3) et vue sur un parc éolien depuis l'église (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

VI.1.1.3. Description des sensibilités de l'entité

De par la présence d'un paysage rural agricole ordinaire, et comme en atteste les deux parcs éoliens déjà présents, l'entité se prête bien à l'implantation de parc éolien de manière générale.

Vis-à-vis d'un développement éolien au sein de la ZIP, les sensibilités sont globalement atténuées du fait d'une distance importante.

Depuis Courcôme, les vues depuis l'église (MH.3) ne sont pas ouvertes en direction de la ZIP. Toutefois, les vues depuis l'église sont déjà ouvertes sur le parc éolien de Salles-de-Villefagnan. Depuis la Chapelle (MH.5), les vues en direction de la ZIP sont limitées avec de nombreux obstacles. Le parc éolien projeté n'aura pas d'empreinte visuelle claire depuis ce monument. Notons également que la RD 736 au sud de Courcôme met en co-visibilité le village et donc les MH.3 et MH.5 avec le parc éolien de La Faye/La Chèvrerie.

Ces deux monuments possèdent donc des **sensibilités négligeables** vis-à-vis d'un développement éolien.

VI.1.1.4. Illustration des sensibilités de l'entité



Photographie 45 - Vue depuis le château de la Roche d'Orillac (MH.74) en direction de la ZIP et sur le parc éolien de Lizant, Saint-Macoux, Voulême, Saint-Gaudent (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 46 - Vue depuis le Manoir d'Aizecq (MH.11) en direction de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 47 - Vue depuis l'Eglise Notre-Dame à Genouillé (MH.72) (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

Le Château d'Orillac (MH.74) est très proche du parc éolien de Lizant, Saint-Macoux, Voulême, Saint-Gaudent et possède déjà une très forte visibilité sur les éoliennes. Le développement éolien sur la ZIP n'aura donc que peu d'effet car il sera très éloigné et les obstacles visuels de premier plan ne le rendront pas visible directement. Les sensibilités depuis ce monument sont ainsi **faibles**.

Le Manoir d'Aizecq (MH.11) possède lui aussi une vue sur un parc éolien existant. La sensibilité vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP est **faible** car les vues en direction de la ZIP sont atténuées par la distance et par la présence d'obstacles visuels.

Enfin, depuis l'Eglise de Genouillé (MH.72) les vues sont potentiellement ouvertes en direction du parc éolien projeté mais l'aménagement restera discret du fait de la distance et des obstacles. Les sensibilités sont **faibles**.

Depuis l'aire d'étude éloignée, les sensibilités sont faibles. Malgré des horizons dégagés le territoire est en cohérence avec le développement éolien comme en atteste les deux parcs déjà construits. Les incidences sur les sites règlementés sont faibles.



Photographie 48 - Vue depuis la RD 736 au sud de Courcôme mettant en co-visibilité le village et le parc éolien existant de La Faye / La Chèvrerie, la ZIP est hors cadre (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

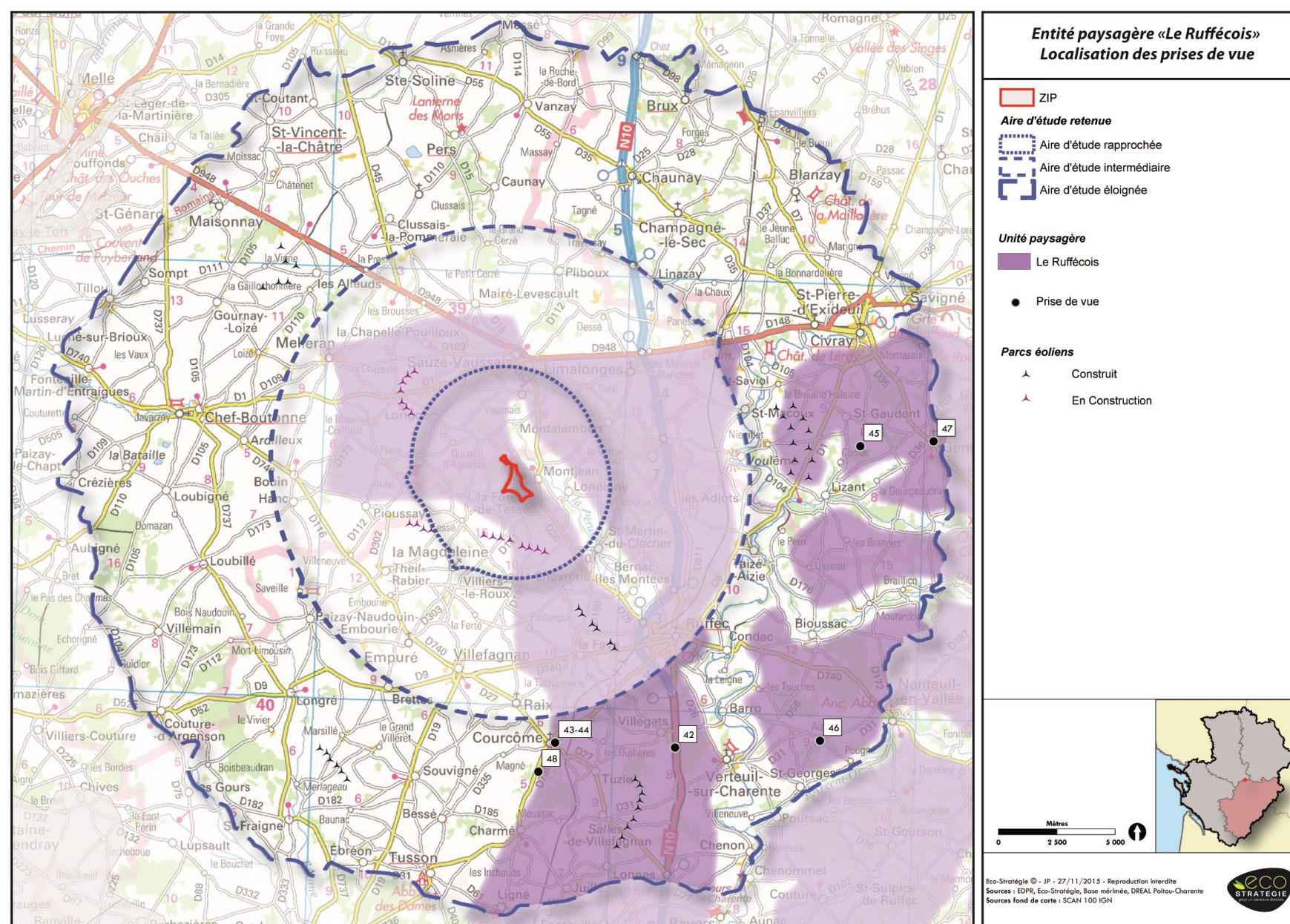


Figure 13 - Localisation de la Photographie 42 à la Photographie 48 (Photographies relatives au paragraphe VI.1.1)

Tableau 8 – Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée au niveau de l'entité « Le Ruffécois »

Commune(s) concernée(s)	Rappel des enjeux	Effets d'un développement éolien au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
	RN 10 axe à enjeu fort car axe majeur du territoire très fréquenté	Les vues en direction de la ZIP sont discrètes, la route est souvent en déblai et est bordée par un cordon végétal faisant écran. *	RN 10
	RD 1 au sud de Civray (axe fréquenté)	Pas de vue prégnante sur la ZIP en revanche d'autres parcs éoliens sont visibles. Le projet restera discret compte tenu des obstacles et de la distance.	RD 1
Courcôme	MH.3 Eglise Notre-Dame	Pas de vue dégagée en direction de la ZIP.	MH.3
	MH.5 Chapelle Saint-Antoine du cimetière	Pas de vue dégagée en direction de la ZIP.	MH.5
Ligné	MH.8 Croix hosannière	Des éoliennes sont déjà visibles dans les vues ouvertes depuis la croix. Les vues ne sont pas dégagées en direction de la ZIP.	MH.8
Nanteuil-en-Vallée	MH.11 Manoir d'Aizecq	Vue peu dégagée en direction de la ZIP. *	MH.11
Genouillé	MH.72 Eglise Notre-Dame	Vue potentiellement ouverte mais le futur aménagement restera discret. *	MH.72
Saint-Gaudent	MH.74 Château de la Roche-d'Orillac (ancien)	Vue peu dégagée en direction de la ZIP et parc éolien existant en premier plan. *	MH.74

* Les vues possibles du projet seront confirmées dans la suite de l'étude par un photomontage.

VI.1.2 Entité n°2 : les Terres rouges secteurs de taillis

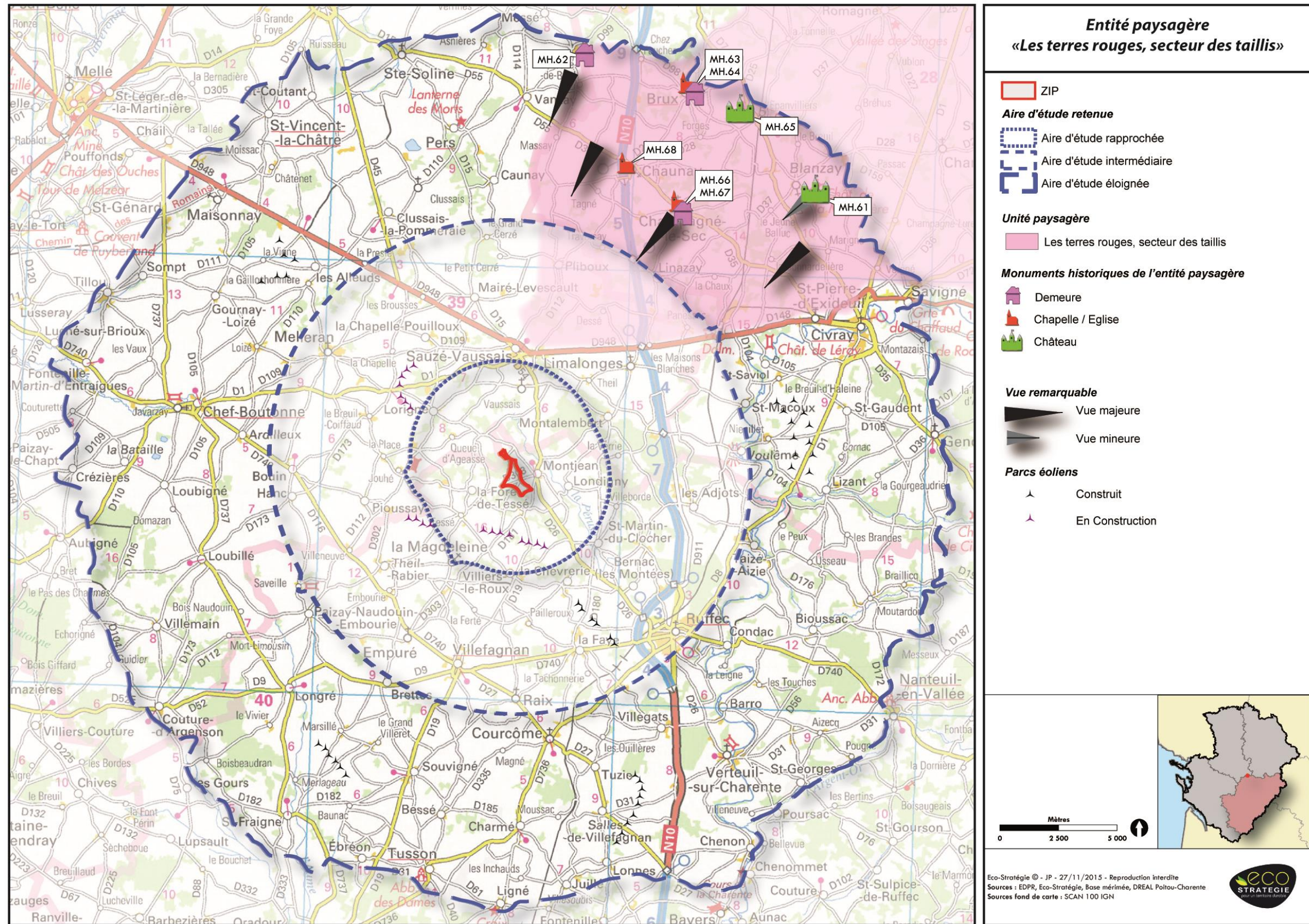


Figure 14 – Présentation de l'entité paysagère « Les Terres rouges secteurs de taillis »

VI.1.2.1. Descriptif et dynamiques paysagères de l'entité

Située au nord-est de l'aire d'étude éloignée, cette entité s'identifie par la présence d'un relief doux vallonné. Les espaces agricoles sont organisés en openfield mais les ensembles boisés, plus présents que dans le Ruffécois, sont omniprésents dans les horizons. Les milieux sont légèrement plus fermés et le relief plus prononcé que dans les autres secteurs de plaine.

L'habitat est toujours groupé autour des bourgs principaux au sein desquels les clochers des églises créent des points d'appel. Toutefois, l'habitat est aussi dispersé à l'image des fermes isolées réparties çà et là.

VI.1.2.2. Eléments paysagers remarquables

Les deux infrastructures viaires, la RN 10 et la ligne LGV, viennent barrer du nord au sud cette entité et sont bien présentes dans le paysage global.

VI.1.2.3. Illustrations des composantes de l'entité



Photographie 49 - Vue depuis la RD 37 à Linazay sur l'entité des Terres rouges secteurs taillis avec la perception de la RN 10 où circulent de nombreux poids-lourds (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 50 - Vue depuis le hameau de la Bonnardelière à Saint-Pierre-d'Exideuil sur l'entité des Terres rouges secteurs taillis - Le paysage observé est bien représentatif de l'entité (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographies 51 et 52 : Eglise de Brux (MH.64) à gauche et Eglise Saint-Pierre (MH.68) Chaunay à droite (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

L'entité accueille huit monuments historiques au sein de l'aire d'étude éloignée.

La commune de **Brux** compte à elle seule 4 monuments historiques ainsi qu'un château non réglementé, le Château de la Raffinière. Ce gros-bourg domine le patrimoine bâti de l'entité au sein de l'aire d'étude éloignée. On peut distinguer notamment le **Château d'Epanvilliers (MH.65)** qui date du XVII^e et XVIII^e siècle et qui fut édifié à l'initiative d'André de Montalembert. Il possède notamment un intérieur remarquable avec un escalier orné d'une rampe en fer forgé et 32 pièces dans l'esprit du XVIII^e siècle.

Le petit bourg de **Champagné-le-Sec** à l'architecture traditionnelle complète le patrimoine de l'entité avec notamment la présence de son église de style roman (**MH.67**) du XII^e siècle, bien conservée

On peut relever aussi la présence du **Château de la Maillolière (MH.61)** à Blanzay qui est une propriété privée bien conservée et isolée du centre-bourg et l'**Eglise Saint-Pierre** de Chaunay (**MH.68**) qui est entièrement rénovée.

VI.1.2.4. Description des sensibilités de l'entité

Les vues sur la ZIP depuis la **RN 10** ne sont pas effectives, cet axe possède donc un **niveau de sensibilité faible**, malgré un enjeu fort du fait de sa grande fréquentation. En revanche, les vues ouvertes depuis les routes secondaires **RD 7** et **RD 35** sont effectives en direction de la ZIP et le projet éolien objet de l'étude pourra être visible depuis ces deux axes. La sensibilité de ces deux routes départementales vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP est donc **modérée**.

Concernant le patrimoine règlementé, il n'y a pas de vue dégagée depuis l'Eglise de Chaunay (**MH.68**) ni depuis les monuments du centre-bourg de Brux à savoir la Maison (**MH.63**) et l'Eglise (**MH.64**). Le projet n'ayant pas d'effet sur ces éléments du patrimoine (pas de visibilité ni de co-visibilité), les **sensibilités sont négligeables**. Cela est lié essentiellement au fait que ces trois monuments sont insérés au sein d'un tissu bâti.

A noter que les vues depuis Château d'Epanvilliers (**MH.65**) sont peu dégagées et le projet éolien prévu sur la **ZIP ne sera pas visible**, les vues en direction de la ZIP étant bloquées par la forêt de la Garenne d'Epanvilliers. Le niveau d'enjeu est défini comme **négligeable** car le projet n'aura pas d'effet.

VI.1.2.5. Illustrations des sensibilités de l'entité



Photographie 53 – Château d'Epanvilliers (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet)

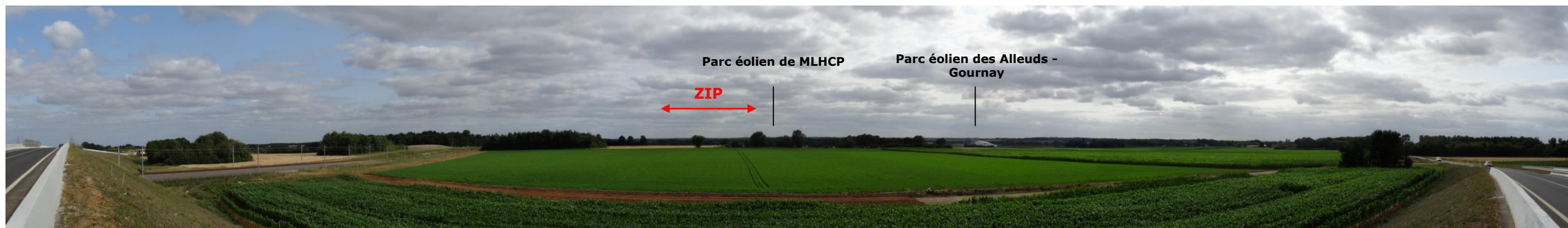


Photographie 54 - Vue ouverte sur la ZIP depuis la RD 7 à proximité du hameau du Grand Breuil à Saint-Pierre-d'Exideuil (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

Concernant le Logis des Chémereault (**MH.62**), les vues sont limitées depuis le bâtiment même car ce dernier s'inscrit au sein d'un parc boisé bordé de haies hautes créant des obstacles visuels. Toutefois, les abords du monument sont ouverts notamment en direction de la ZIP et des co-visibilités sont identifiées entre la ZIP et le Logis. Le parc éolien en construction de MLHCP est d'ailleurs visible depuis les champs agricoles ouverts. La sensibilité est toutefois **faible** car les vues en direction du projet sont atténuées par la distance (18,5 km) et les obstacles visuels (notamment végétaux).

Le Château de Maillolière (**MH.61**) possède une **vue ouverte en direction de la ZIP (Photographie 58 page 45)** cette dernière est elle aussi atténuée par la présence d'obstacles visuels et par la distance (17,7 km). Le projet ne sera visible que partiellement, la **sensibilité est faible**.

Depuis Champagné-le-Sec, les **vues sur la ZIP sont effectives (Photographie 57 page 45)** et le projet sera partiellement visible depuis le parvis de l'Eglise règlementée (**MH.67**). Cette vue ouverte avec néanmoins des boisements en second plan qui atténueront la perception du parc éolien, mettra aussi en co-visibilité la Maison noble (**MH.66**) règlementée et le projet.



Photographie 55 - Vue ouverte sur la ZIP depuis la RD 35 à Chaunay avec deux parcs éoliens perceptibles (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 56 - Vue ouverte sur la ZIP à proximité du Logis des Chémernaut (MH.62) avec le parc éolien de MLHCP en construction perceptible (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 57 - Vue depuis l'Eglise Saint-Léger (MH.67) en direction de la ZIP avec co-visibilité entre la ZIP et la Maison noble (MH.66) (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 58 - Vue depuis le Château de la Maillolière (MH.61) (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

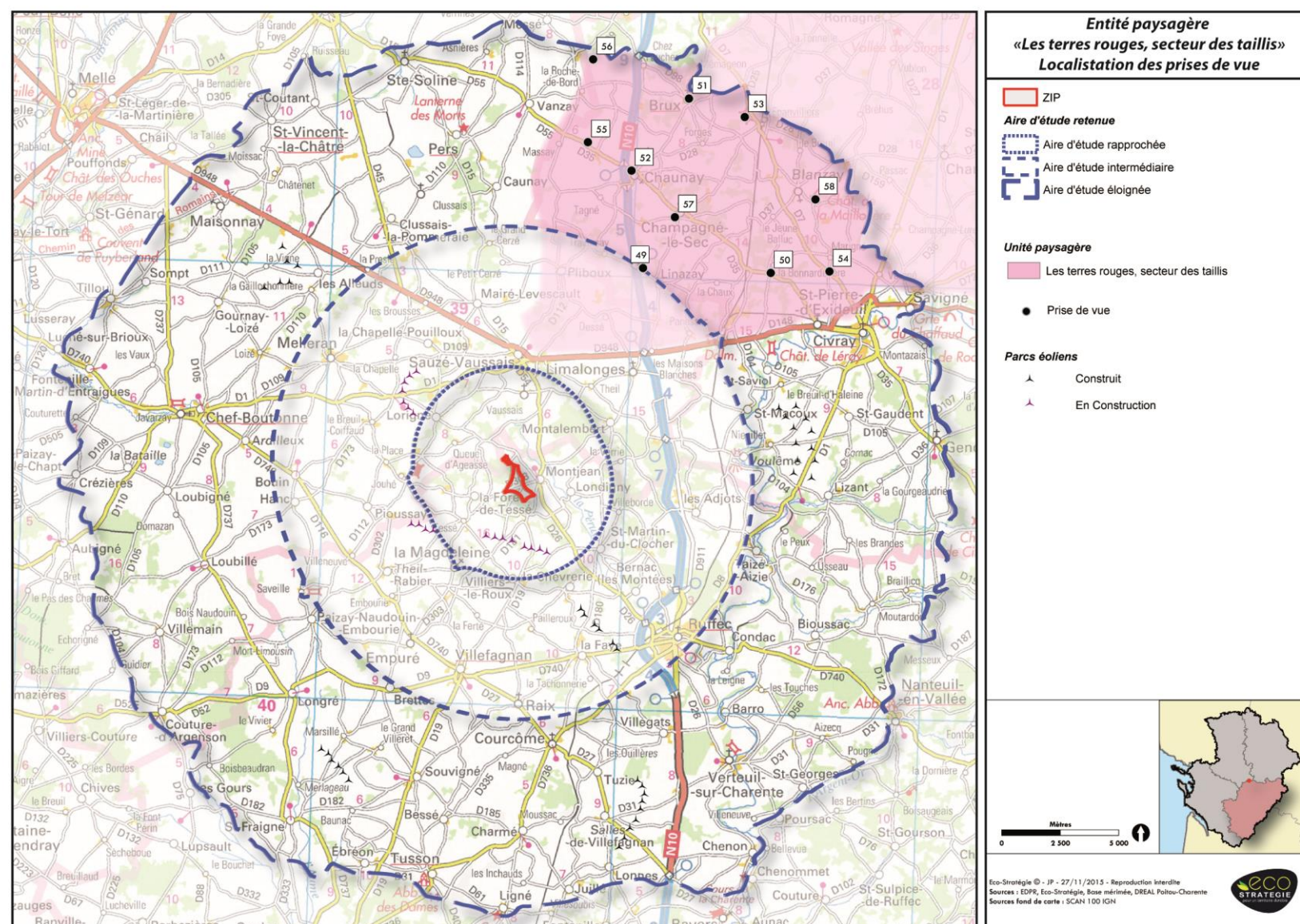


Figure 15 – Localisation de la Photographie 49 à la Photographie 58 (Photographies relatives au paragraphe VI.1.2)
 Tableau 9 – Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée au niveau de l'entité « Les Terres rouges secteurs de taillis »

Commune(s) concernée(s)	Rappel des enjeux	Effets d'un développement éolien au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
	RN 10 Axe fréquenté et majeur du territoire	Pas de vue effective de qualité en direction de la ZIP.	RN 10
	Vues dégagées et panoramiques depuis les RD 35 et RD 7 , axes routiers secondaires	Les vues peuvent être orientées en direction de la ZIP. *	RN 35 et RD 7
Blanzay	MH.61 Château de la Maillolière	Vue ouverte en direction de la ZIP atténuée par la présence d'obstacles visuels et par la distance. *	MH.10
Brux	MH.62 Logis des Chémernaut	Vue ouverte en direction de la ZIP atténuée par la présence d'obstacles visuels et par la distance. *	MH.62
	MH.63 Maison	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.63
	MH.64 Eglise	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.64
	MH.65 Château d'Epanvilliers	Pas de vue effective de qualité en direction de la ZIP.	MH.65
Champagné-le-Sec	MH.66 Maison noble	Pas de visibilité depuis la maison mais co-visibilité entre la ZIP et la maison depuis le parvis de l'église. *	MH.66
	MH.67 Eglise Saint-Léger	Visibilité effective de la ZIP depuis l'Eglise. *	MH.67
Chaunay	MH.68 Eglise Saint-Pierre	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.68

* Les vues possibles du projet seront confirmées dans la suite de l'étude par un photomontage.

VI.1.3 Entité n°3 : le Val d'Angoumois

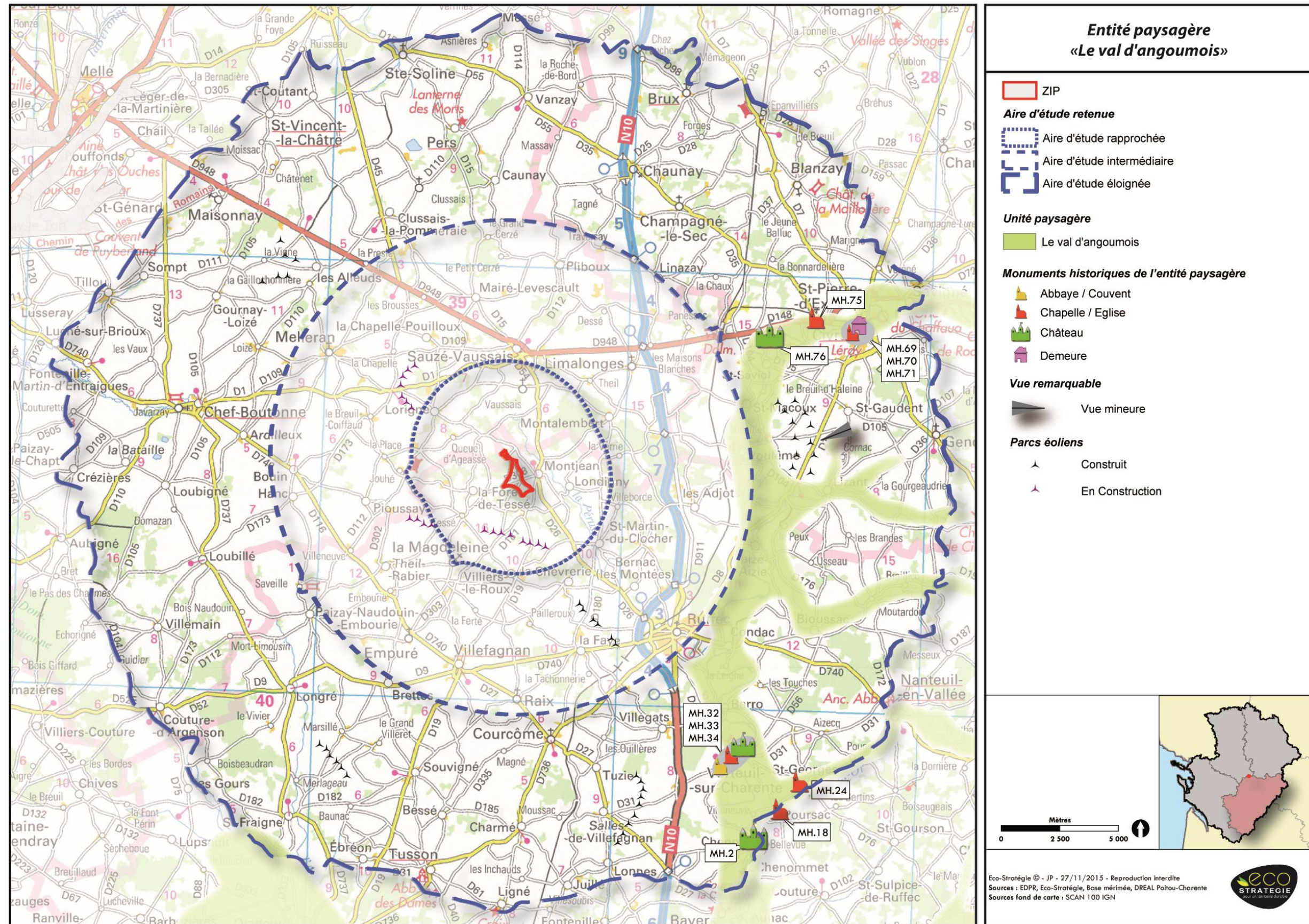


Figure 16 – Présentation de l'entité paysagère « Le Val d'Angoumois »

VI.1.3.1. Descriptif et dynamiques paysagères de l'entité

Le Val d'Angoumois correspond à la Charente et ses affluents des vallées situées à l'est de l'aire d'étude éloignées. Les plus gros bourgs sont implantés en bordure de la Charente à l'image de Civray, Voulême, Saint-Pierre-d'Exideuil ou Verteuil-sur-Charente. La vallée de la Charente est légèrement encaissée mais les reliefs restent doux et ondulés au droit du périmètre d'étude avec des méandres larges.

Les affluents occupent quant à eux des vallées encore plus discrètes.

Les vallées se repèrent dans le paysage local de par le relief qui forme de légères dépressions mais aussi et surtout grâce aux ripisylves qui soulignent les cours d'eau et dessinent les vallons au loin.

VI.1.3.2. Eléments paysagers remarquables

- **Le patrimoine de l'entité**

A noter que le bourg de Nanteuil-en-Vallée n'est pas inclus dans l'aire d'étude éloignée, le périmètre étudié s'appuyant sur les rebords ouest de la vallée.

En revanche, le **bourg de Verteuil-sur-Charente**, est l'un des sites patrimoniaux d'importance de l'entité, avec notamment la présence de 3 monuments historiques et d'un site classé. La situation en bord de fleuve et la beauté du site ont motivé la famille De La Rochefoucauld à construire l'un de ses

VI.1.3.3. Illustrations des composantes de l'entité



Photographies 59 et 60 : Eglise de Saint-Pierre-d'Exideuil (MH.75) à gauche et Eglise Saint-Médard de Verteuil-sur-Charente (MH.33) à droite (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 61 – Vue depuis la RD 337 à Chenon en direction de l'est et du parc éolien de Salles-de-Villefagnan (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

châteaux sur le promontoire. Le patrimoine historique et naturel est également complété par l'Eglise du XII^e siècle et en contrebas par un moulin à eau toujours en fonctionnement, par le Couvent des Cordeliers, la Maison du Sénéchal, le Champ de foire et des ruelles à l'architecture traditionnelle.

On distingue également le **centre-bourg de Civray**, majeur sur le territoire car la commune regroupe plus de 3 000 habitants. Cette ancienne cité commerçante de l'Antiquité abrite une église du XII^e siècle (MH.71) et un centre ancien traditionnel et bien conservé avec notamment la présence de deux maisons règlementées (MH.69 et MH.70). En plus de ce patrimoine historique, Civray possède un patrimoine naturel remarquable du fait de la présence de la Charente qui offre la possibilité de nombreuses promenades et qui abrite notamment le site inscrit du Moulin des Ages (SI.2).

Autre bourgade importante des vallées de la Haute-Charente, **Saint-Pierre-d'Exideuil** est remarquable de par la présence de son Eglise romane du XII^e siècle (MH.75) et également du Château de Léray (MH.76) à l'écart du bourg.

- **L'éolien de l'entité**

Aucun parc éolien n'est recensé au sein même de l'entité paysagère. Toutefois, des éoliennes sont visibles depuis la vallée notamment depuis les abords de Chenon et de Verteuil-sur-Charente où les vues vers l'ouest s'ouvrent sur le parc éolien existant de Salles-de-Villefagnan.

VI.1.3.4. Description des sensibilités de l'entité

De manière générale, **les vallées sont des sites moins bien adaptés au développement éolien** d'un point de vue paysager. Les lignes morphologiques du paysage s'accordent peu avec les motifs paysagers des parcs éoliens.

En revanche, un développement éolien sur la ZIP aura globalement **peu d'effets** sur l'entité n°3 car les vues sont par définition peu ouvertes dans les vallées.

Ainsi, le Château de Chenon (**MH.2**), situé en milieu confiné et boisé, ne possède aucune vue ouverte en direction de la ZIP et aucune co-visibilité n'a non plus été identifiée.

L'Eglise de Saint-Georges (**MH.24**) est située en fond de vallée en dehors des zones de visibilité potentielle du projet.

À Verteuil-sur-Charente, l'Ancien couvent (**MH.32**) est situé dans le bourg ancien et n'offre pas de vue dégagée en direction de la ZIP. L'Eglise (**MH.33**), le Château (**MH.34**) et le site classé (**SC.1**) sont quant à eux localisés sur un point haut de la vallée au niveau d'un point de vue remarquable. Toutefois, la **vue est orientée à l'est**. Les vues en direction de la ZIP ne sont pas effectives et le

projet ne sera pas visible depuis ces monuments. La sensibilité de ces secteurs pourtant à enjeu est donc **négligeable** vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP.

Les monuments historiques de Civray (**MH.69**, **MH.70** et **MH.71**) sont tous localisés au cœur du bourg et n'offrent donc aucune vue ouverte. Aucune co-visibilité ne sera par ailleurs possible entre ces monuments et le projet étudié. Le site inscrit (**SI.2**) borde quant à lui directement le fleuve et inclus ses cordons boisés. Confiné, il n'offre pas non plus de vues dégagées.

Enfin, à Saint-Pierre d'Exideuil aucune vue ouverte n'est révélée depuis l'Eglise (**MH.75**), et le Château de Léray (**MH.76**) est confiné dans un milieu boisé où les vues directes sont fermées. Les sensibilités vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP sont ainsi **négligeables**.

Les sensibilités sur le patrimoine et en général vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP sont négligeables. En effet, le projet ne sera pas visible compte-tenu du relief et des nombreux obstacles visuels (notamment bâtis et végétaux) liés au contexte de vallée.

VI.1.3.5. Illustrations des sensibilités de l'entité



Photographie 62 – Vue depuis la RD 148 entre Civray et Saint-Pierre-d'Exideuil en direction de la ZIP. La ZIP n'est pas perceptible car les vues ne sont pas dégagées (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

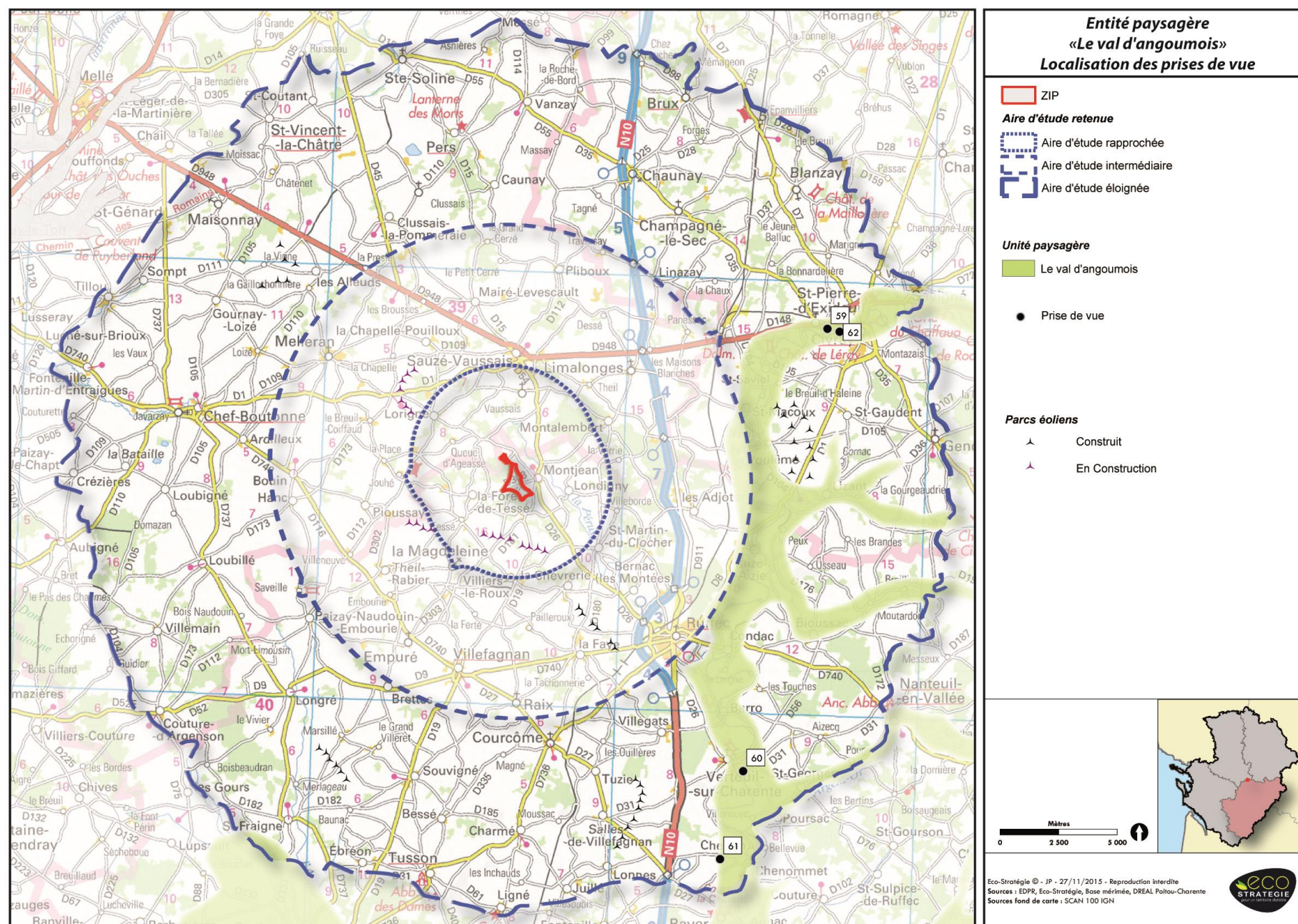


Figure 17 – Localisation de la Photographies 59 à la Photographie 62 (Photographies relatives au paragraphe VI.1.3)

Tableau 10 – Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée au niveau de l'entité « Le Val d'Angoumois »

Commune(s) concernée(s)	Rappel des enjeux	Effets d'un développement éolien au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
	RD 148 à l'ouest de St-Pierre-d'Exideuil (axe très fréquenté)	Vue sur d'autres parcs éoliens mais les vues en directions de la ZIP ne sont pas effectives. Le projet restera très discret du fait de nombreux obstacles, des vues fermées et de la distance	RD 148
	RD 1 à l'ouest de St-Pierre-d'Exideuil (axe très fréquenté)	Le parc éolien sera très discret depuis cet axe secondaire. *	RD 1
Chenon	MH.2 Château	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.2
Saint-Georges	MH.24 Eglise Saint-Georges	Monument en dehors de la zone de visibilité potentielle du projet. Aucune co-visibilité identifiée par ailleurs.	MH.24
Verteuil-sur-Charente	MH.32 Ancien couvent des Cordeliers	Pas de vue effective en direction de la ZIP. Pas de co-visibilité identifiée.	MH.32
	MH.33 Eglise Saint-Médard	Pas de vue effective en direction de la ZIP. Pas de co-visibilité identifiée.	MH.33
	MH.34 Château	Pas de vue effective en direction de la ZIP. Pas de co-visibilité identifiée.	MH.34
	SC.1 Place de l'ancien champ de foire et terrasse de verdure	Pas de vue effective en direction de la ZIP. Pas de co-visibilité identifiée.	SC.1
Civray	MH.69 Maison	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.69
	MH.70 Maison	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.70
	MH.71 Eglise Saint-Nicolas	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.71
	SI.2 Moulin des âges	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	SI.2
Saint-Pierre-d'Exideuil	MH.75 Eglise	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.75
	MH.76 Château de Léray	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.76

* Les vues possibles du projet seront confirmées dans la suite de l'étude par un photomontage.

VI.1.4 Entité n°4 : les Vallées de la Haute-Charente et de ses affluents

L'entité n°4 est entièrement située au sein de l'aire d'étude rapprochée. Cette dernière sera donc présentée dans le paragraphe relatif à ce périmètre d'étude.

VI.1.5 Entité n°5 : les Plateaux de Pamproux et de Lezay

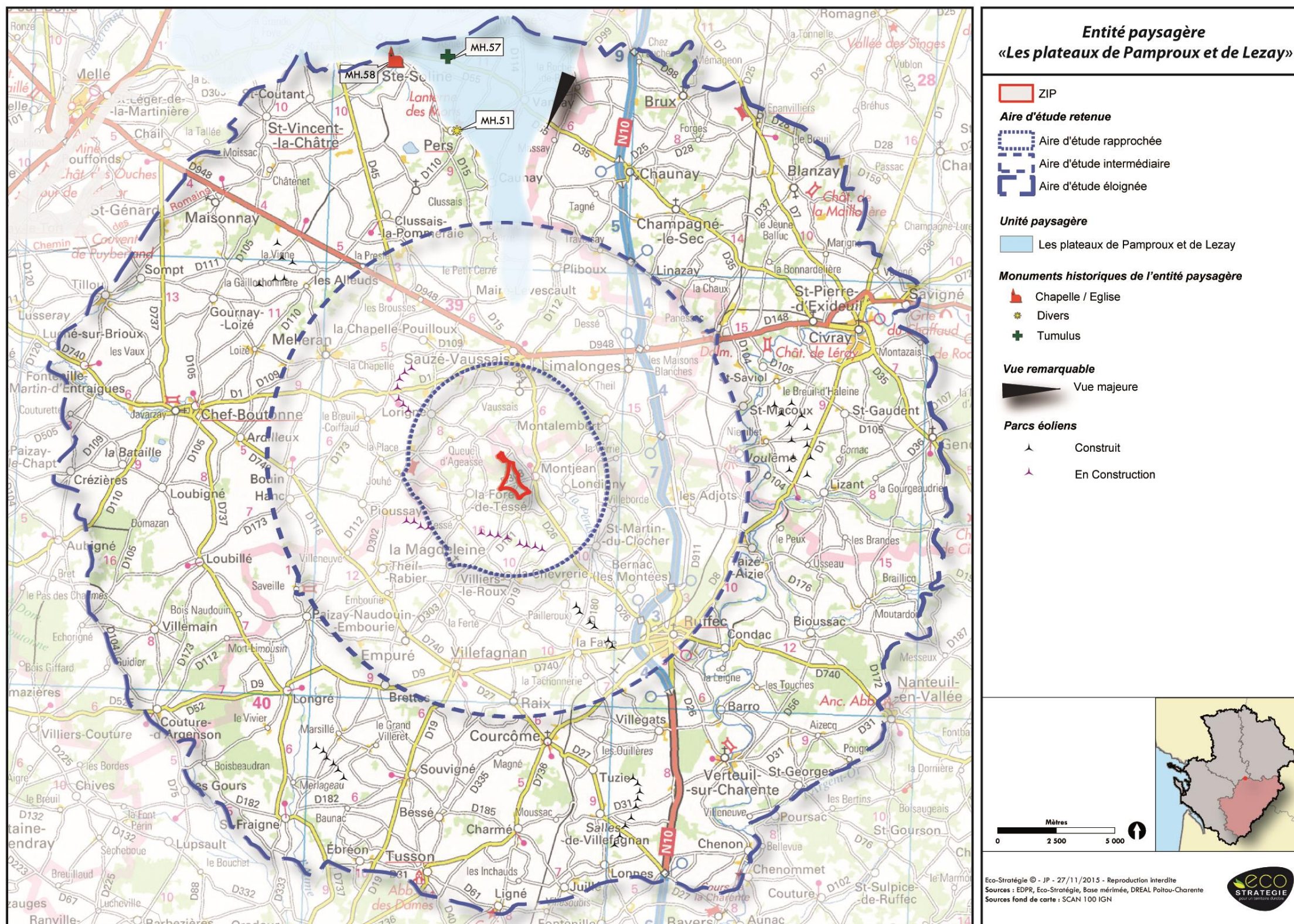


Figure 18 – Présentation de l'entité paysagère « Les Plateaux de Pamproux et de Lezay »

VI.1.5.1. Descriptif et dynamiques paysagères de l'entité

Cette entité est présente en limite nord de l'aire d'étude éloignée sur les communes de Caunay, Vanzay, Pers, Messé et Sainte-Soline.

Comme dans l'ensemble des paysages de plaines de champs ouverts du territoire, la terre est argilo-calcaire et teintée de rouge. Le secteur est dominé par l'agriculture. Les points d'appel paysager sont symbolisés par les châteaux d'eau, les éoliennes ou les cœurs de village qui sont souvent implantés en rupture de pente et dont les clochers attirent les regards.

Les parcelles sont très vastes et les horizons sont donc lointains avec peu d'obstacles visuels. Le relief est très plat, caractéristique d'un paysage de plateau.

VI.1.5.2. Éléments paysagers remarquables

Les paysages de l'entité sont ordinaires et ruraux, les éléments remarquables sont peu nombreux d'autant que la partie de l'entité incluse dans l'aire d'étude éloignée est réduite.

On identifie toutefois le **Cimetière de Pers (MH.51)** qui est règlementé du fait notamment de la présence d'une lanterne des morts et de cinq tombeaux en pierre sculptée datant des XI^e et XII^e siècles.

Le petit bourg de Sainte-Soline accueille par ailleurs une Eglise règlementée dotée d'un clocher porche datant du XII^e siècle (**MH.58**). A l'écart du bourg et bien indiqué on recense également le site dolménique (**MH.57**) propriété de la commune.

VI.1.5.3. Illustrations des composantes de l'entité



Photographie 63 – Eglise règlementée à Sainte-Soline (MH.58) (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 64 – Vue générale sur les Plateaux de Pamroux et de Lezay (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

VI.1.5.4. Description des sensibilités de l'entité

L'entité est **peu sensible au développement éolien** de manière générale, les motifs agricoles horizontaux et intenses s'accordent bien avec l'implantation de parc éolien. La cohérence est de plus accentuée de par la faible densité d'éléments patrimoniaux.

Concernant un développement éolien sur la ZIP, les effets sont négligeables depuis le cimetière de Pers (MH.51) au sein duquel les vues ne sont pas dégagées. L'Eglise de Sainte-Soline (MH.58) située au cœur du village n'offre pas non plus de vue ouverte.

Le site dolménique (MH.57) en revanche est situé à l'écart du bourg et s'ouvre en direction de la ZIP. La vue est lointaine et malgré quelques obstacles visuels le projet éolien sur la ZIP pourra être partiellement visible. À noter que le panorama depuis le site intercepte déjà un parc éolien existant (le parc éolien des Alleuds – Gournay). Les **sensibilités sont faibles** car les effets sont atténués par la distance et les obstacles.

Les sensibilités sur le patrimoine et en général vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP sont limitées.

VI.1.5.5. Illustrations des sensibilités de l'entité



*Photographie 65 – Vue orientée en direction de la ZIP depuis l'ensemble des deux tumuli à chambres dolméniques, appelés tumulus du Montiou à Sainte-Soline (MH.57)
(Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)*

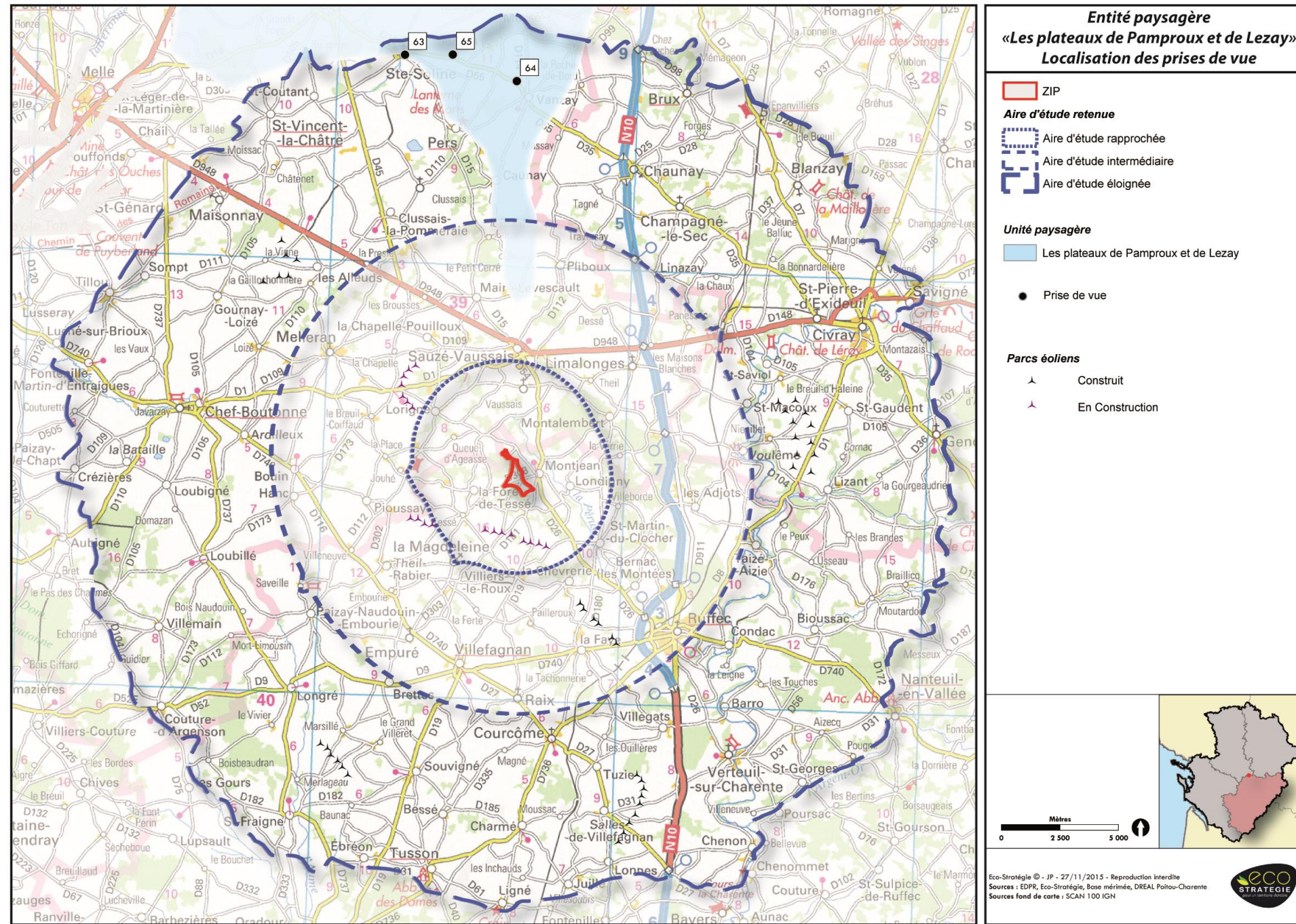


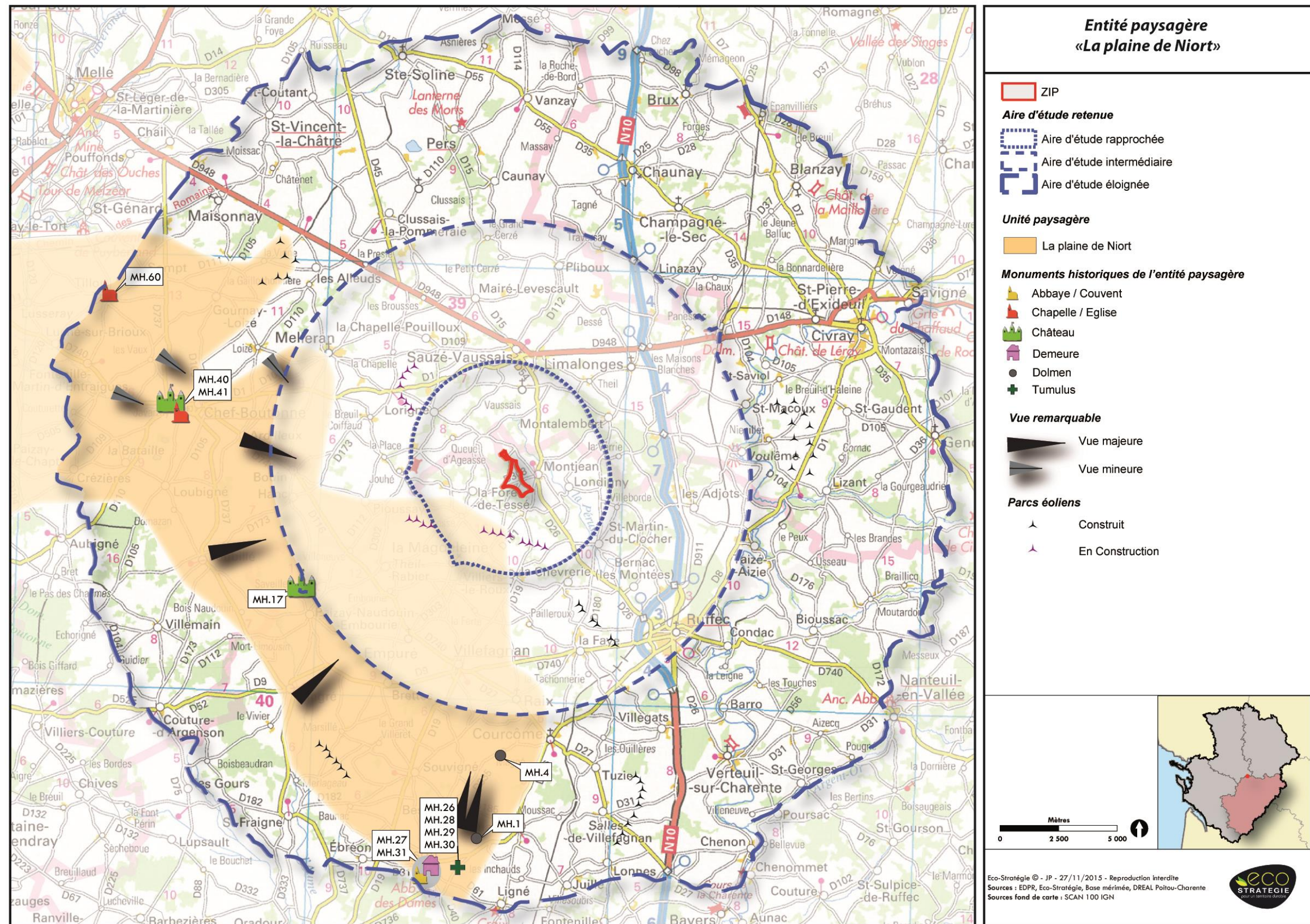
Figure 19 – Localisation de la Photographie 63 à la Photographie 65 (Photographies relatives au paragraphe VI.1.5)

Tableau 11 – Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée au niveau de l'entité « Les Plateaux de Pamproux et de Lezay »

Commune(s) concernée(s)	Rappel des enjeux	Effets d'un développement éolien au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
Pers	MH.51 Cimetière	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.51
Sainte-Soline	MH.57 Ensemble des deux tumuli à chambres dolméniques, appelés tumulus du Montiou	Vue lointaine et malgré quelques obstacles visuels, le projet éolien sur la ZIP pourra être partiellement visible. *	MH.57
	MH.58 Eglise	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.58

* Les vues possibles du projet seront confirmées dans la suite de l'étude par un photomontage.

VI.1.6 Entité n°6 : la Plaine de Niort



VI.1.6.1. Descriptif et dynamiques paysagères de l'entité

Appartenant à la famille des plaines de champs ouverts, la plaine de Niort occupe la partie ouest du territoire étudié (Chef-Boutonne, Loubigné, Paizay-Naudoin-Embourie, Villefagnan...).

Cette entité contraste avec les paysages d'openfield du reste de l'aire d'étude du fait d'une présence bocagère plus importante. Les horizons peuvent néanmoins être dégagés car le bocage subit la pression d'une agriculture intensive. L'habitat est plus dispersé que sur le reste du territoire étudié où les formes bâties sont davantage regroupées dans les cœurs de villages.

Le paysage bocager étant à l'état relictuel, les espaces vastes, horizontaux et homogènes dominent largement l'entité et favorisent des **vues sans obstacle et lointaines**.

Le réseau routier rayonne depuis la commune de Chef-Boutonne et les routes principales RD 740, RD 737, RD 110 ou encore les RD 9 et RD 19 plus au sud offrent des **vues panoramiques intéressantes**.

VI.1.6.2. Eléments paysagers remarquables

- **Le patrimoine de l'entité**

Deux sites emblématiques sont recensés dans cette entité dans l'aire d'étude éloignée : Chef-Boutonne et Tusson.

VI.1.6.3. Illustrations des composantes de l'entité



Photographie 66 – Vue depuis la RD 61 sur Tusson et le paysage global de l'entité (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 67 – Vue depuis la RD 9 au croisement avec la RD 61 à Paizay-Naudoin-Embourie et vue sur le parc éolien MLHCP en construction (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)

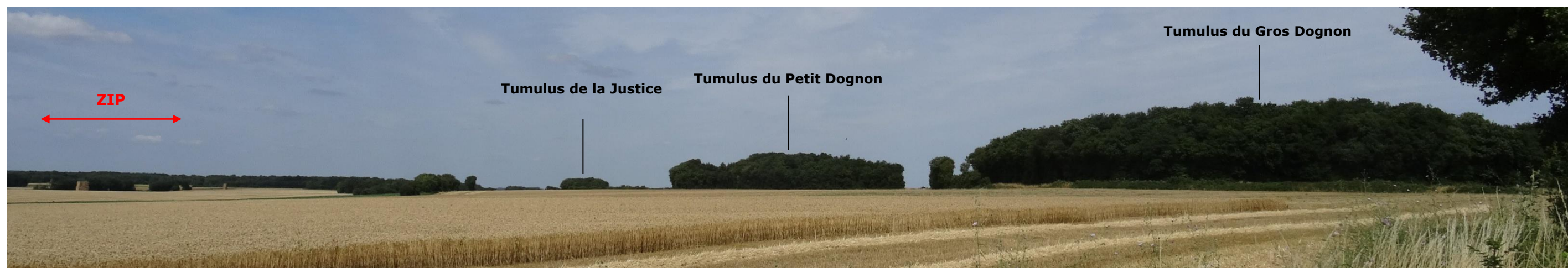
Avec plus de 2 200 habitants, Chef-Boutonne est une des communes les plus importantes de l'aire d'étude éloignée. Le patrimoine historique communal est important notamment au niveau de l'ancienne commune de Javarzay (aujourd'hui rattachée à Chef-Boutonne) qui abrite deux monuments historiques remarquables et très fréquentés : **Eglise Saint-Chartier de Javarzay (MH.40)** et le **Château de Javarzay (MH.41)**.

Avec pas moins de six monuments historiques et un site inscrit, Tusson est un des **villages au patrimoine, historique, culturel et paysager le plus important du territoire étudié**. Siège d'une ancienne abbaye, Tusson conserve de nombreuses maisons anciennes restaurées à l'image du **Logis de Marguerite de Valois (MH.27)**. Aux abords de ce logis s'étend un remarquable jardin monastique médiéval. Tusson porte aussi les traces d'une occupation au Néolithique avec la présence de quatre tumuli à l'est du bourg ; **Tumulus de la Justice, Tumulus du petit Dognon, Tumulus du Gros Dognon et Tumulus du Vieux Breuil** (cf. **Photographie 68**). Ces tumuli, dont le plus gros, le Gros Dognon s'étend sur 150 m de long, 45 m de large et 10 m de haut, sont de gros amas de pierres recouverts de terre et aujourd'hui boisés.

On recense également au sein de cette entité deux autres dolmens à Bessé et Courcôme (**MH.1** et **MH.4**) et une Eglise réglementée à Tillou (**MH.60**).

- **L'éolien de l'entité**

L'entité abrite deux parcs éoliens en exploitation : le parc éolien de Saint-Fraigne, localisé au sud de l'aire d'étude éloignée et le parc éolien des Alleuds-Gournay au nord de l'aire d'étude.



Photographie 68 – Sites des Tumuli à Tusson (MH.26, MH.29 et MH.30) (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographies 69 et 70 – Eglise de Tillou à gauche (MH.60) et Eglise Saint-Chartier de Javarzay (MH.40) à Chef-Boutonne à droite (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)

VI.1.6.4. Description des sensibilités de l'entité

L'entité, de part un relief doux et des paysages agricoles linéaires, s'accorde assez bien avec un développement éolien. D'ailleurs, nombreuses sont les vues lointaines qui interceptent des éoliennes. Les parcs éoliens de Saint-Fraigne, de Salles de Villefagnan au sud sont bien visibles et plus au nord on distingue aisément ceux de les Alleuds-Gournay, Lusseray-Paizay-le-tort et de MLHCP en construction.

Cette multiplicité d'aménagements éoliens rend cependant **sensible le développement de nouveaux projets** qui viendraient densifier encore le paysage de l'entité et qui participeraient à une certaine banalisation des paysages de cette dernière.

La sensibilité de l'entité vis-à-vis d'un développement éolien réside dans **l'accumulation de projets** plus que dans une discordance paysagère.

Vis-à-vis d'un développement éolien au sein de la ZIP, les sensibilités sont moindres car malgré la présence de vues ouvertes et lointaines, la perception du projet sera largement atténuée par la distance. Le projet n'apparaîtra que dans les arrière-plans.

Concernant le patrimoine de l'entité, les effets sont nuls depuis de nombreux monuments qui **n'offrent en effet** aucune vue dégagée. Cela est le cas du Dolmen de Magnez entouré par des haies arborées (MH.4), des monuments de Chef-Boutonne (MH.40 et MH.41) qui sont compris dans le tissu bâti du village ou encore de l'Eglise de Tillou (MH.60) située au cœur du village et des monuments historiques de Tusson (MH.27, MH.31 et SI.1). Notons que les vues en direction de la ZIP depuis le Dolmen de Bessé (MH.1) sont également bouchées du fait de la présence de

boisements. Les vues depuis ce monument interceptent déjà un parc éolien mais le projet étudié n'aura pas d'effet cumulatif puisqu'il ne sera pas visible.

Les sensibilités résident cependant au niveau du site des tumuli de Tusson (MH.26, MH.28, MH.29 et MH.30). En effet, situé sur un plateau, le site offre une **vue prégnante sur la ZIP** et plus largement sur l'ensemble du territoire. Les panoramas ouverts rendent déjà visibles plusieurs parcs éoliens construits (parc éolien de Saint-Fraigne et parc éolien de Salles-de-Villefagnan). Les **sensibilités sont modérées** au niveau de ces quatre monuments historiques vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP.

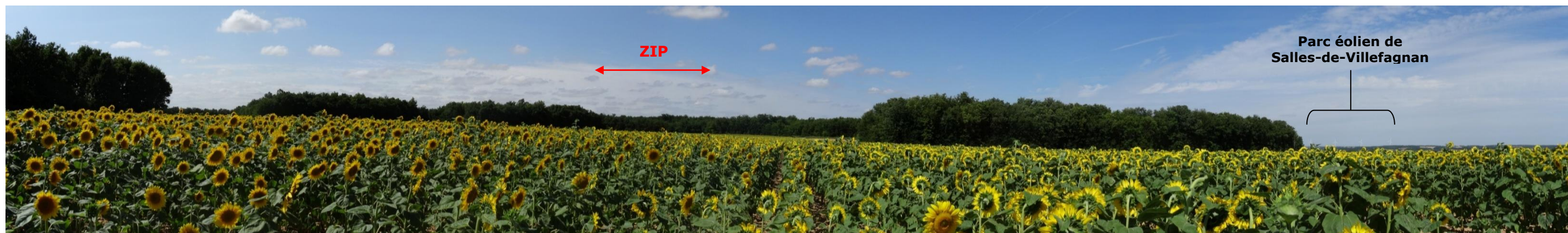
Le réseau routier secondaire offre lui aussi des vues dégagées en direction de la ZIP. Souvent, ces vues incluent déjà la visibilité de parcs éoliens construits ce qui accentue la sensibilité. Les **RD 737** et **RD 9** traversent des milieux très ouverts sans obstacles visuels directs. La **RD 19** en revanche est bordée de haies ce qui limite les vues lointaines.

Les sensibilités liées à un développement éolien sont essentiellement liées à la multiplicité des parcs éoliens.

À noter toutefois, que le secteur des tumuli de Tusson révèle des panoramas remarquables ouverts en direction de la ZIP (la ZIP étant peu concernée) et incluant la visibilité de parcs éoliens existants.

Les sensibilités restent néanmoins atténuées par la distance entre l'entité et la ZIP (plus de 10 km).

VI.1.6.5. Illustrations des sensibilités de l'entité



Photographie 71 – Vue bouchée orientée en direction de la ZIP depuis le Dolmen de Bessé (MH.1) – Parc éolien de Salles-de-Villefagnan visible (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 72 – Vue orientée vers la ZIP depuis le site des Tumuli à Tusson – Parcs éoliens de MLHCP et de Salles-de-Villefagnan (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 73 – Vue incluant la ZIP depuis la RD 737 au sud de Longré à proximité du Vivier – Visibilité des parcs éoliens MLHCP en construction et St-Fraigne (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 74 – Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la RD 737 au nord de Loubillé – Visibilité du parc éolien MLHCP en construction (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)

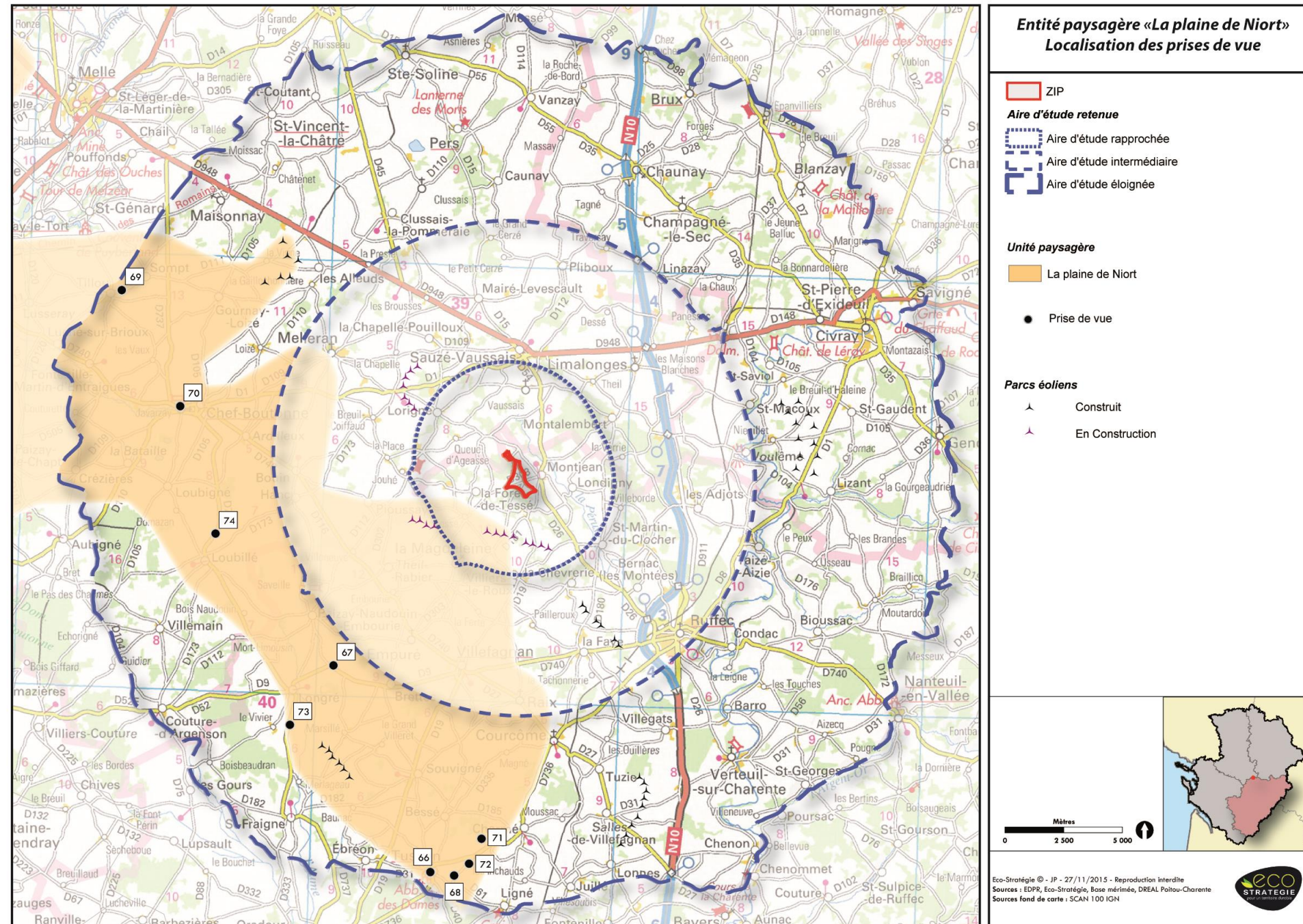


Figure 21 – Localisation des Photographie 66 à Photographie 74 (Photographies relatives au paragraphe VI.1.6)

Tableau 12 – Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée au niveau de l'entité « La Plaine de Niort »

Commune(s) concernée(s)	Rappel des enjeux	Effets d'un développement éolien au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
	RD 737 vues ouvertes et lointaines.	Les vues sont effectives en direction de la ZIP. *	RD 737
	RD 9 vues ouvertes et lointaines.	Les vues sont effectives en direction de la ZIP.*	RD 9
	RD 740 (réseau routier secondaire peu fréquenté)	Vues ouvertes et les perceptions du projet sont potentielles. *	RD 740
	RD 110 (réseau routier secondaire peu fréquenté)	Vues ouvertes et les perceptions du projet sont potentielles.*	RD 110
	RD 19 (réseau routier secondaire peu fréquenté)	Vues fermées.	RD 19
Bessé	MH.1 Dolmen	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.1
Courcôme	MH.4 Dolmens de Magnez	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.4
Tusson	MH.26 Tumulus Le Petit Dognon	Visibilité et co-visibilité effectives avec la ZIP. Panorama remarquable. *	MH.26
	MH.27 Maison du XV ^e siècle, dite Logis de Marguerite de Valois	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.27
	MH.28 Tumulus dit le Vieux Breuil	Visibilité et co-visibilité effectives avec la ZIP. Panorama remarquable.*	MH.28
	MH.29 Tumulus dit de La Justice	Visibilité et co-visibilité effectives avec la ZIP. Panorama remarquable.*	MH.29
	MH.30 Tumulus dit Le Gros Dognon	Visibilité et co-visibilité effectives avec la ZIP. Panorama remarquable.*	MH.30
	MH.31 Abbaye des Dames	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.31
	SI.1 Le Village de Tusson	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	SI.1
Chef-Boutonne	MH.40 Eglise Saint-Chartier de Javarzay	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.40
	MH.41 Château de Javarzay	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.41
Tillou	MH.60 Eglise	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.60

* Les vues possibles du projet seront confirmées dans la suite de l'étude par un photomontage.

VI.1.7 Entité n°7 : les Terres rouges secteurs bocagers

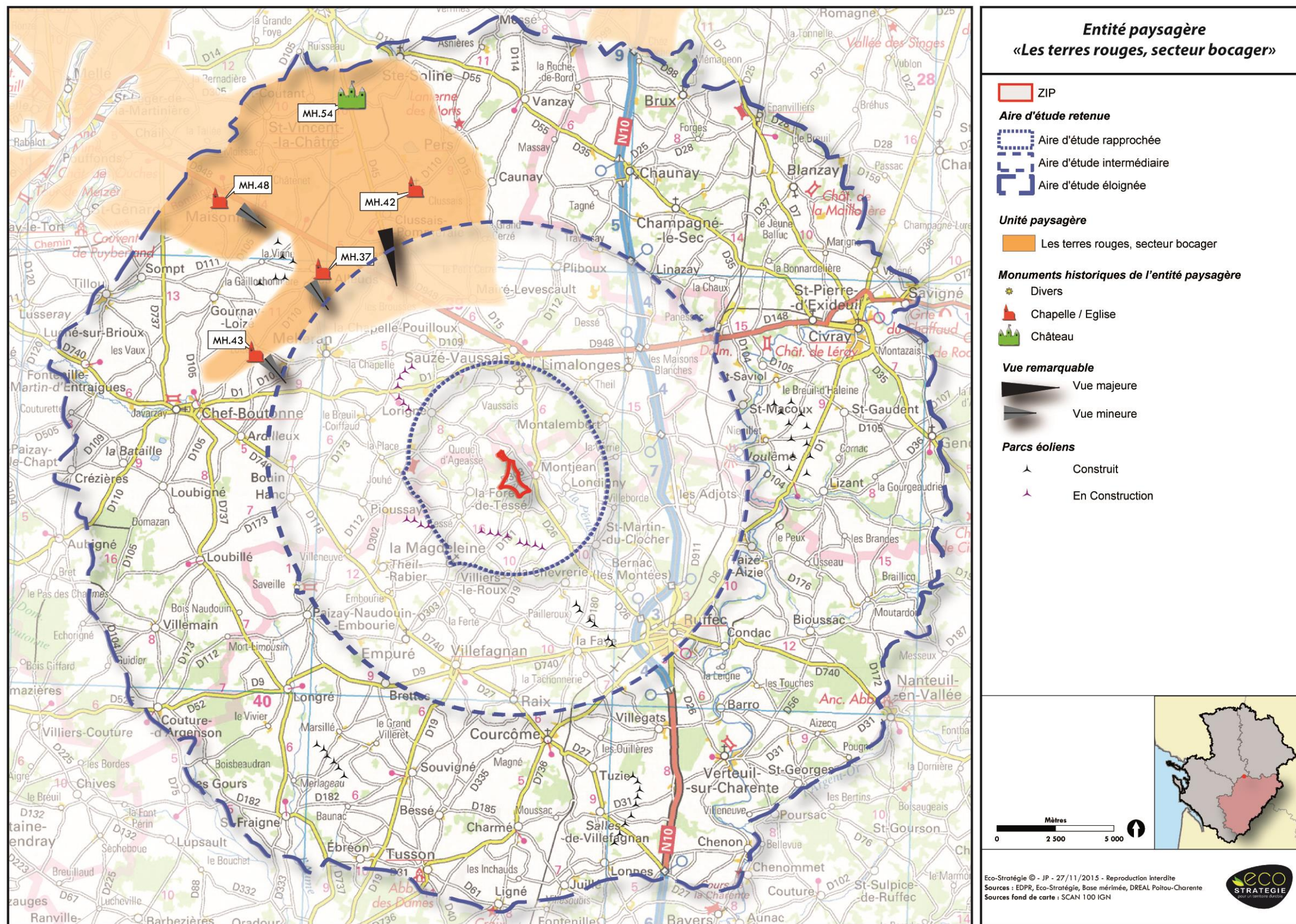


Figure 22 – Présentation de l'entité « Les Terres rouges secteurs bocagers »

VI.1.7.1. Descriptif et dynamiques paysagères de l'entité

Cette entité s'étend en limite nord-ouest de l'aire d'étude éloignée sur les communes des Alleuds, Clussais-la-Pommeraiie, Maisonnay, Saint-Vincent-la-Châtre, Mairé-Levescaut.

Les reliefs quoiqu'un peu plus prononcés restent doux et ondulés. La terre est toujours argilo-calcaire d'où le nom de « terres rouges ». Le territoire est ponctué de boisements qui viennent stopper les horizons. Cette entité se distingue des autres du fait d'un maillage bocager plus dense. Les paysages homogènes d'openfield des plaines de champs ouverts ont laissé place à des paysages plus hétérogènes et plus complexes.

Le réseau routier barre l'entité au niveau du sud de l'aire d'étude éloignée en suivant une direction nord-ouest / sud-est avec la RD 948. Relevons également la présence de la RD 35 qui part en direction du nord et qui est aussi un axe de fréquentation important pour le territoire.

VI.1.7.3. Illustrations des composantes de l'entité



Photographies 75 et 76 – Eglise règlementée de Maisonnay (MH.48) à droite et Eglise de Loizé (MH.43) à gauche (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 77 – Parc éolien des Alleuds-Gournay vu depuis l'entité des terres rouges secteur bocager (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)

VI.1.7.2. Eléments paysagers remarquables

- **Le patrimoine de l'entité**

Le bocage est un paysage rare et précieux car il subit la pression permanente du remembrement agricole, de l'urbanisation... L'entité est donc modérément sensible vis-à-vis d'un développement éolien en général.

Le patrimoine de l'entité est représenté par les cœurs de villages traditionnels à l'image des quatre églises règlementées au sein des bourgs ou des hameaux de l'entité : l'Eglise des Alleuds (**MH.37**), l'Eglise Notre-Dame située dans le hameau de la Pommeraiie (**MH.42**), l'Eglise de Loizé (**MH.43**) et l'Eglise de Maisonnay (**MH.48**).

Le patrimoine règlementé est également complété par le Château de Germain (**MH.54**) à Saint-Coutant qui est aujourd'hui une propriété privée bien conservée.

- **L'éolien au sein de l'entité**

Les parcs éoliens des Alleuds-Gournay et de MLHCP sont en bordure de l'entité étudiée et sont donc visibles lorsque les horizons se dégagent.

VI.1.7.4. Description des sensibilités de l'entité

L'entité est **modérément sensible au développement éolien** de manière générale. En effet, les motifs bocagers sont en diminution permanente sur le territoire et le développement éolien tend à dépersonnaliser ces territoires qui doivent être valorisés. La sensibilité est d'autant plus importante que plusieurs parcs éoliens sont déjà visibles depuis cette entité.

L'Eglise des Alleuds (MH.37), l'Eglise de Loisé (MH.43) et l'Eglise de Maisonnay (MH.48) offrent des vues potentielles en direction de la ZIP. Toutefois, ces vues sont très limitées car elles sont atténuées par de nombreux obstacles visuels (végétation, tissu bâti...). Le projet sera ainsi très peu visible depuis ces panoramas (vue partielles, vues sur quelques pâles...). Les **sensibilités sont donc faibles** depuis ces trois monuments historiques.

VI.1.7.5. Illustrations des sensibilités de l'entité



Photographie 78 – Vue ouverte depuis l'Eglise des Alleuds (MH.37) (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 79 – Vue ouverte depuis l'Eglise de Maisonnay (MH.48) (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 80 – Vue ouverte depuis l'Eglise de Loisé (MH.43) (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)

L'Eglise Notre-Dame (MH.42) n'offre pas de vue dégagée en direction de la ZIP. Par ailleurs, il n'y a pas non plus de co-visibilité identifiée. Notons cependant que l'Eglise est déjà en co-visibilité avec un parc éolien.

Enfin, le château de Germain (MH.54) n'est pas situé dans la zone de visibilité du projet, les sensibilités sont donc négligeables.

Les RD 948 et RD 35 qui sont les axes majeurs de fréquentation de l'entité au droit de l'aire d'étude éloignée, offrent des vues ouvertes vers la ZIP et offrent des visibilité sur des parcs éoliens existants.

Les sensibilités sur le patrimoine et en général vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP sont limitées. Les sensibilités sont concentrées essentiellement au droit du réseau routier qui offre des vues ouvertes en direction de la ZIP.



Photographie 81 – Eglise Notre-Dame (MH.42) en co-visibilité avec le parc éolien des Alleuds-Gournay (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 82 – Vue incluant la ZIP depuis la RD 948 à l'ouest de Saucé-Vaussais et visibilité sur le parc éolien en construction MLHCP (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 83 – Vue incluant la ZIP depuis la RD 45 à Clussais-la-Pommeraiie et visibilité sur le parc éolien en construction MLHCP (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

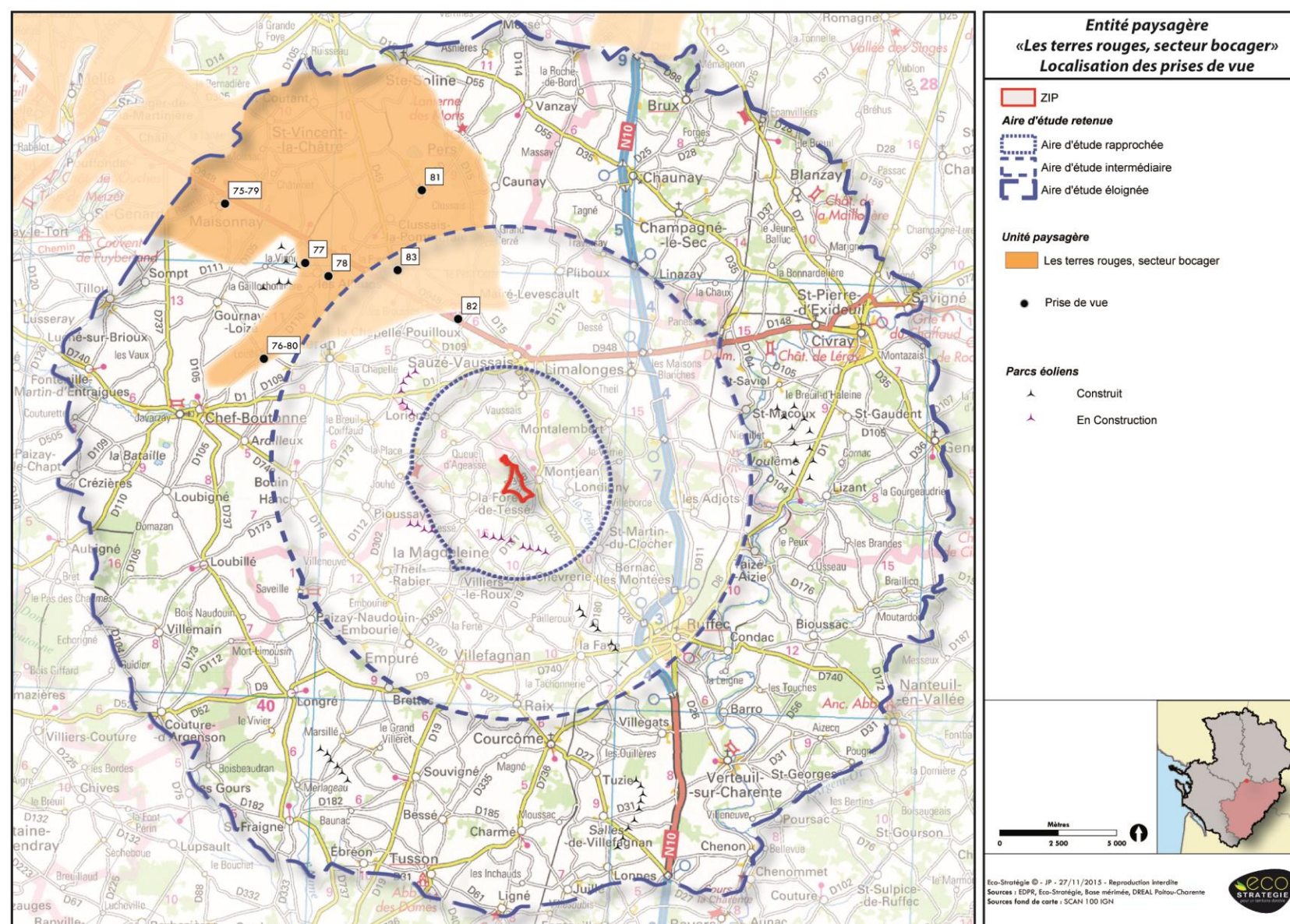


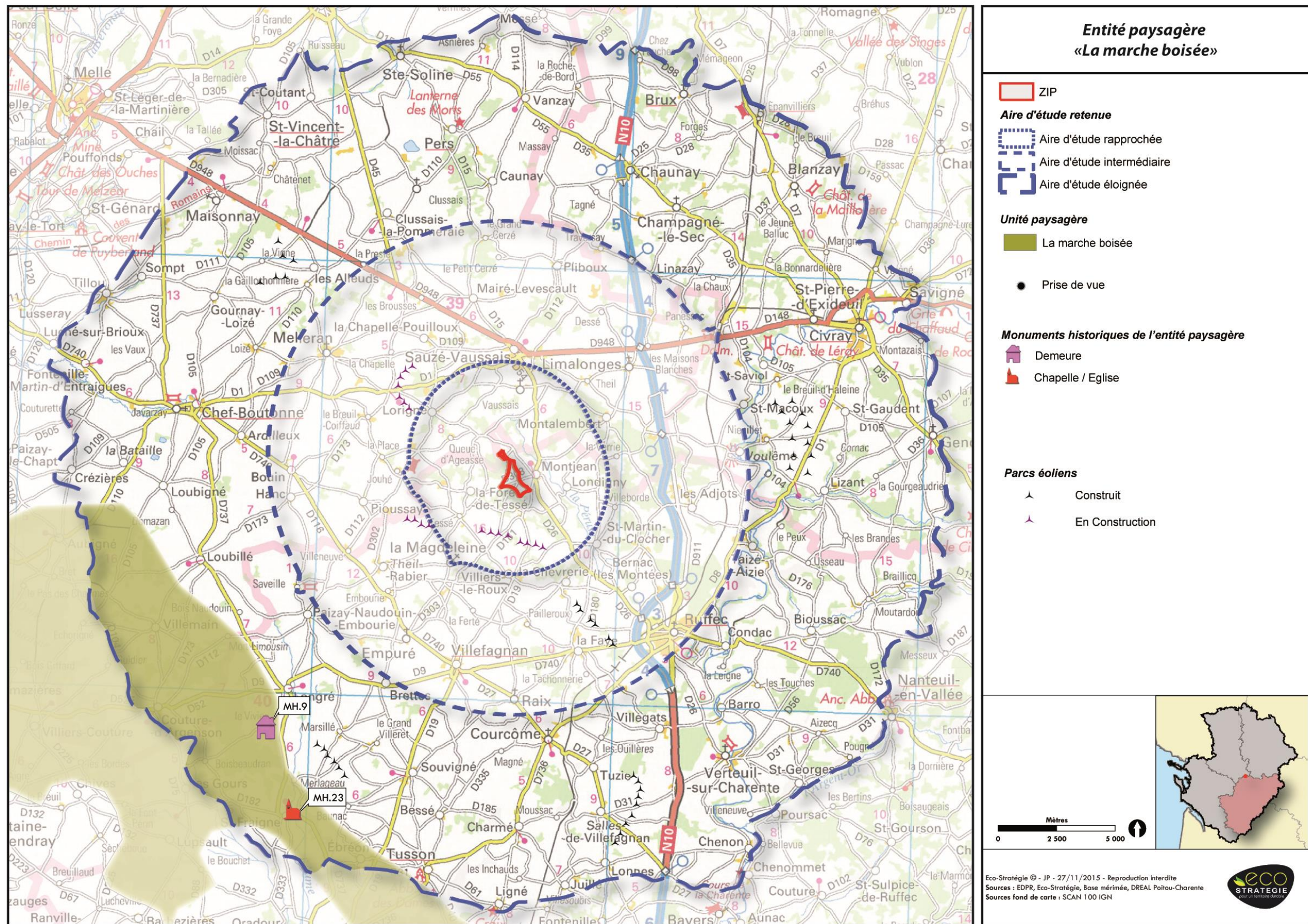
Figure 23 – Localisation de la Photographies 75 à la Photographie 83 (Photographies relatives au paragraphe VI.1.7)

Tableau 13 – Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée au niveau de l'entité « Les Terres rouges secteur bocager »

Commune(s) concernée(s)	Rappel des enjeux	Effets d'un développement éolien au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
	RD 948 (réseau routier très fréquenté)	Les horizons sont proches du fait des nombreux obstacles liés au bocage. Toutefois, les vues partielles sur le projet sont possibles. *	RD 948
	RD 45 (réseau routier secondaire)	Les vues peuvent s'ouvrir en direction de la ZIP et le projet pourra être visible partiellement (la sensibilité est néanmoins atténuée par la distance).*	RD 45
Les Alleuds	MH.37 Eglise	Visibilité partielle du projet atténuée par la distance. *	MH.51
Clussais-la-Pommerai	MH.42 Eglise Notre-Dame	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.42
Gournay-Loizé	MH.43 Eglise de Loizé	Visibilité partielle du projet atténuée par la distance. *	MH.43
Maisonnay	MH.48 Eglise	Visibilité partielle du projet atténuée par la distance. *	MH.48
Saint-Coutant	MH.54 Château de Germain	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP	MH.54

* Les vues possibles du projet seront confirmées dans la suite de l'étude par un photomontage.

VI.1.8 Entité n°8 : la Marche boisée



VI.1.8.1. Descriptif et dynamiques paysagères de l'entité

Cette entité boisée occupe une très petite surface du périmètre étudié. Située en extrême limite sud-ouest de l'aire d'étude éloignée, l'entité contraste, comme son nom l'indique, par l'omniprésence des boisements. Ces derniers alternent avec des zones de plaine ouverte qui s'apparentent à des clairières. Logiquement, les horizons sont assez proches.

VI.1.8.2. Eléments paysagers remarquables

Le patrimoine de cette entité au sein de l'aire d'étude éloignée est caractérisé par deux villages : **Couture d'Argenson** et **Saint-Fraigne**.

VI.1.8.3. Illustrations des composantes de l'entité



Photographie 84 – Église règlementée de Saint-Fraigne (MH.23) (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 85 – Vue sur l'entité depuis la RD 9 à Longré (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)

Couture d'Argenson est un petit village de caractère remarquable notamment de par l'Église Saint-Nicolas et son clocher octogonal du XII^e siècle. Saint-Fraigne est également un petit village caractérisé notamment par l'Église règlementée située au cœur du village (**MH.23**).

Notons également que bien que situé à l'extérieur de l'entité, le parc éolien de Saint-Fraigne est bien visible.

VI.1.8.4. Description des sensibilités de l'entité

Vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP, les sensibilités de l'entité sont faibles puisque les éléments règlementés sont peu nombreux, les vues ouvertes en direction de la ZIP sont limitées de par les obstacles visuels et la distance diminue les perceptions potentielles du projet.

Les vues depuis l'Eglise de Saint-Fraigne (**MH.53**), ne sont pas dégagées en direction de la ZIP. Concernant le Logis de Cherconnay les visibilités de la ZIP depuis le Logis(**MH.9**) ne sont pas effectives mais les vues s'ouvrent depuis les abords. Les abords du logis offrent des vues effectives sur le parc éolien de Saint-Fraigne mais pas en direction de la ZIP.

Les sensibilités de cette entité vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP sont limitées.

VI.1.8.5. Illustrations des sensibilités de l'entité



Photographie 86 – Vue bouchée depuis l'Eglise de Saint-Fraigne (MH.23) (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 87 – Vue bouchée en direction de la ZIP depuis le Logis de Cherconnay (MH.9) mais parc éolien de Saint-Fraigne perceptible (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)

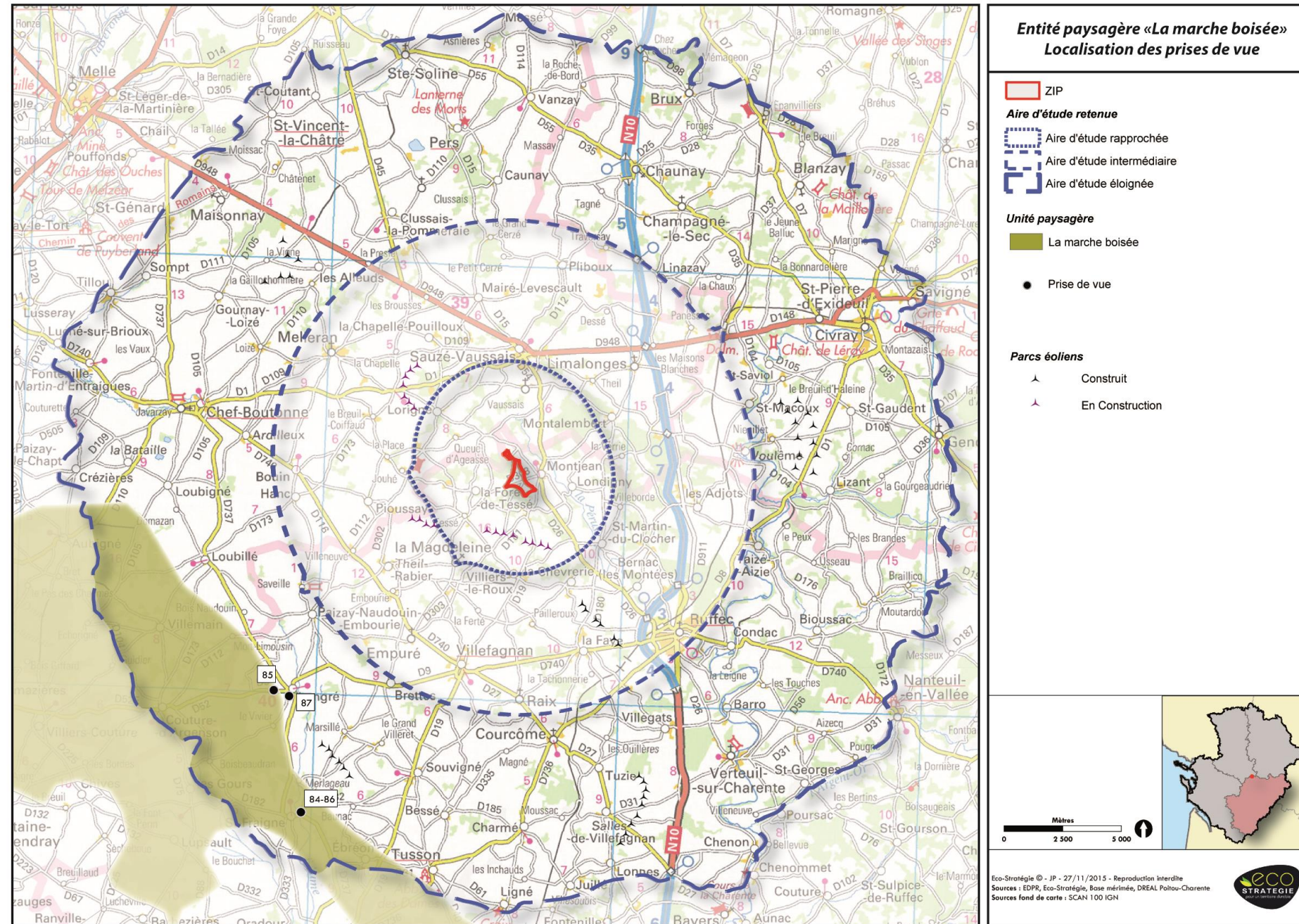
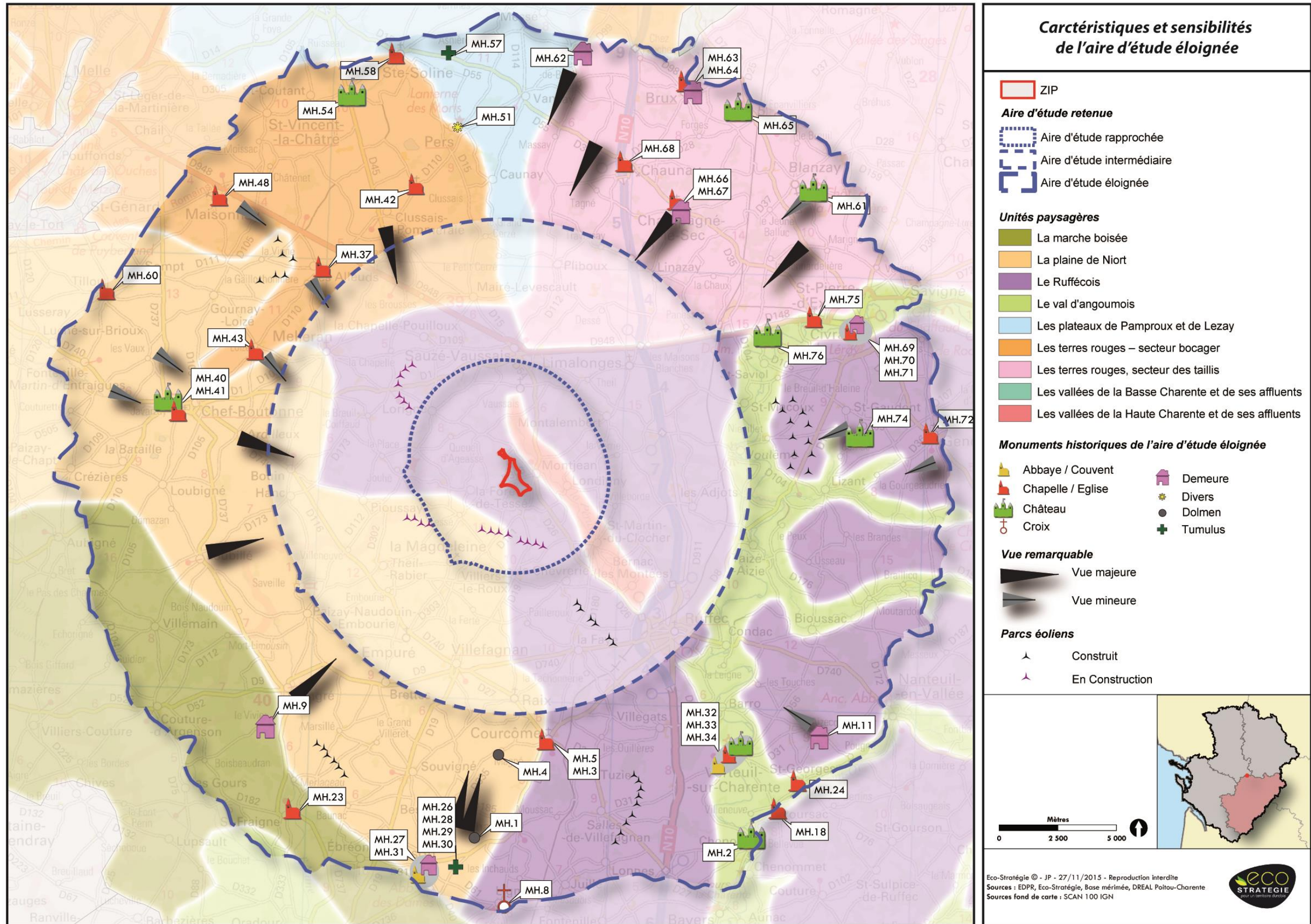


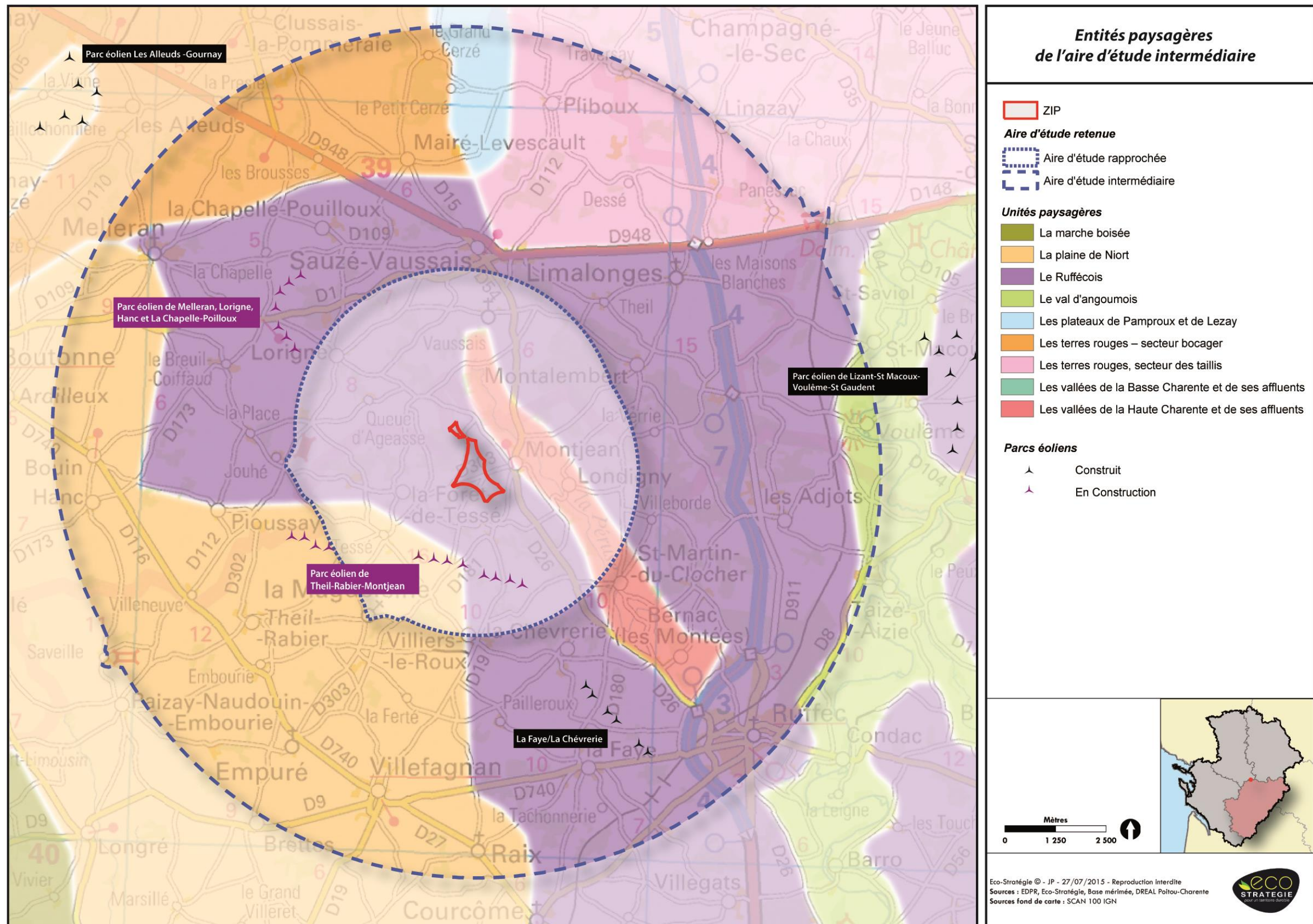
Figure 25 – Localisation de la Photographie 84 à la Photographie 87 (Photographies relatives au paragraphe VI.1.8)

Tableau 14 – Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée au niveau de l'entité « La Marche boisée »

Commune(s) concernée(s)	Rappel des enjeux	Effets d'un développement éolien au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
Longré	MH.9 Logis de Cherconnay	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.9
Saint-Fraigne	MH.23 Eglise Saint-Fraigne	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.23



VI.2. Caractéristiques et sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire



L'aire d'étude intermédiaire sera d'abord présentée dans sa globalité où seront abordés : le réseau viaire, les zones habitées, le contexte éolien et le patrimoine.

Ensuite, les sensibilités au sein de l'aire d'étude intermédiaire seront traitées par entité. On recense au sein de l'aire d'étude intermédiaire, les entités principales suivantes :

1. Le Ruffécois (paysage de Plaines vallonnées et/ou boisées)
6. La plaine de Niort (paysage de Plaines de champs ouverts)

VI.2.1 Approche globale : le réseau viaire de l'aire d'étude intermédiaire

VI.2.1.1. Présentation

L'aire d'étude intermédiaire est traversée nettement par deux axes majeurs très fréquentés :

- la RN 10 qui la traverse du nord au sud à l'est ;
- la RD 948 qui relie Saint-Pierre-d'Exideuil à Melle en passant par Sauzé-Vaussais et qui barre l'aire d'étude intermédiaire d'est en ouest au nord.

Le réseau secondaire est caractérisé par deux routes :

- la RD 116 au sud-ouest de l'aire d'étude intermédiaire qui rejoint Bouin à Villefagnan ;
- la RD 740 entre Villefagnan et Ruffec.

VI.2.1.2. Illustrations du réseau viaire de l'aire d'étude intermédiaire



Photographie 88 – RN 10 à Ruffec perception du parc éolien de La Faye / La Chèvrerie (Source : ECO-STRATEGIE ; le 8 juillet 2015)



Photographie 89 – RN 948 à l'ouest de Limalonges, perception du parc éolien en construction MLHCP (ZIP exclue du cadrage) (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)



Photographie 90 – RD 740 à l'ouest de Villefagnan, perception des parcs éoliens de La Faye / La Chèvrerie et de Salles-de-Villefagnan (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 91 – RD 740 entre Ruffec et Villefagnan, perception du parc éolien de Saint-Fraigne (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

VI.2.2 Approche globale : les zones habitées

VI.2.2.1. Présentation

Deux communes dominent les zones habitées de l'aire d'étude intermédiaire : Ruffec et Sauzé-Vaussais.

La **ville de Ruffec** est la commune la plus peuplée du périmètre étudié. La ville fut créée en 963 sous le roi Lothaire et se bâtit en tant que château forteresse. L'habitat s'est ensuite développé de manière cohérente autour de ce château de façon à occuper peu à peu l'ensemble du promontoire qui domine les rivières du Lien et de la Péruse. Au cours des XIX^e et XX^e siècles la cité s'est développée et a vu ses équipements augmenter : routes, hôtel de ville, halle, marché, gare, écoles, collèges, lycées,

VI.2.2.2. Illustrations des zones habitées de l'aire d'étude intermédiaire



Photographie 92 – Centre-ville de Ruffec (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

VI.2.3 Le contexte éolien au sein de l'aire d'étude intermédiaire

VI.2.3.1. Présentation

Comme sur l'ensemble du territoire étudié, les parcs éoliens sont présents au sein de l'aire d'étude intermédiaire :

- parc de MLHCP en construction (7 machines) ;
- parc de La Faye / La Chèvrerie (6 machines).

stades, piscines, hôpital, cinémas, salle culturelle... De part sa réputation de ville prospère du Poitou, Ruffec est aujourd'hui une ville vivante et dynamique au sein du territoire où est centralisé l'ensemble des activités commerciales et administratives.

Sauzé Vaussais est plus modeste que Ruffec. Elle fut réunie en une seule commune en 1790. Entourée de terres fertiles, Sauzé-Vaussais était au XIX^e siècle une place privilégiée pour les foires et les marchés.

On recense également au sein de l'aire d'étude des villages dits de seconde catégorie tels que : Melleran, Villefagnan ou Limalonges.

Enfin, on peut aussi distinguer des zones habitées de troisième catégorie qui s'apparentent davantage à des hameaux : Empuré, Embourie, Pliboux, les Adjots...

De plus, la présence des éoliennes dans le paysage local est renforcée par le fait que quatre parcs éoliens (notamment ceux localisés au sein de l'aire d'étude éloignée), sont visibles depuis l'aire d'étude intermédiaire :

- parc éolien de Saint-Fraigne,
- parc éolien de Salles de Villefagnan,
- parc éolien de Lizant-St Macoux-Voulême-St Gaudent
- parc éolien des Alleuds Gournay.

Ces différents aménagements sont particulièrement visibles depuis le réseau routier. De manière générale, une vue dégagée intercepte presque toujours une éolienne au moins visible en arrière-plan, cela est surtout liée à la topographie douce car la présence réelle d'éoliennes n'est pas saturante.

VI.2.3.2. Illustration du contexte éolien au sein de l'aire d'étude intermédiaire



Photographie 93 – Parc éolien de La Faye / La Chèvrerie depuis la RD 180 (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

VI.2.4 Le patrimoine

Le patrimoine réglementé de l'aire d'étude intermédiaire a été présenté dans le paragraphe V.3.5 et détaillé dans le **Tableau 6** en **page 28**.

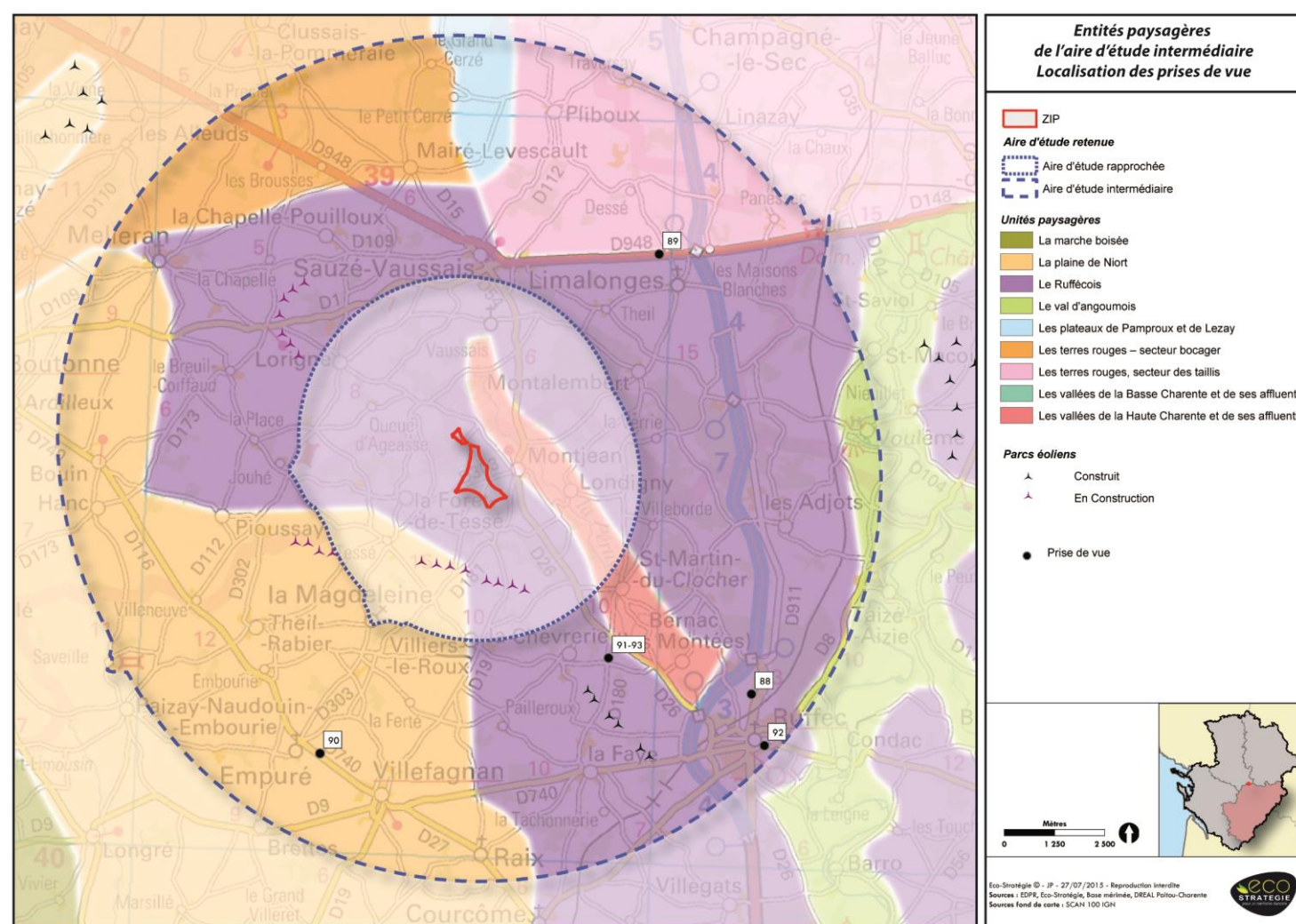


Figure 28 – Localisation de la Photographie 88 à la Photographie 93 (Photographie relatives aux paragraphes VI.2.1 à VI.2.4)

VI.2.5 Description des sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire dans l'entité n°1 : Le Ruffécois

Concernant l'entité dans sa globalité, la sensibilité vis-à-vis d'un développement éolien en général est faible : territoire agricole au relief doux qui s'accorde assez bien avec les parcs éoliens, peu de patrimoine sensible, territoire rural ordinaire. Toutefois, la présence de parcs éoliens au sein et autour de l'entité renforce la sensibilité du territoire et ce dernier devient **modérément sensible à un développement éolien**.

Le réseau routier offre sans aucun doute les meilleures perceptions du territoire. Les vues ouvertes depuis les routes principales et secondaires du Ruffécois au sein de l'aire d'étude intermédiaire interceptent déjà plusieurs parcs éoliens. La **RN 10** n'aura néanmoins pas de vue effective sur le projet prévu au sein de la ZIP et donc ne sera pas impactée par ce parc éolien projeté.

En revanche, les axes routiers **RD 948, RD 1 et RD 740** sont rendus sensibles par leur niveau d'enjeu mais aussi par le fait qu'ils offrent déjà des vues dégagées en direction de parcs éoliens existants et qu'ils possèdent également des vues ouvertes sur la ZIP. Le projet éolien prévu sur la ZIP pourra donc être visible le long des axes. **Les sensibilités générales de ces axes routiers au sein de l'aire d'étude intermédiaire sont modérées.**

Concernant le patrimoine réglementé, les vues depuis le centre de Ruffec sont fermées. Les sensibilités vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP depuis les sites de l'Eglise Saint-André (**MH.22**) et des vestiges de l'Eglise Saint-Blaise (**MH.21**) sont donc **négligeables**.

Aucune vue ouverte, que ce soit en direction de la ZIP ou ailleurs, n'est identifiée pour les monuments historiques du centre de Limalonges (**MH.46** et **MH.44**). Concernant les sites du Tumulus et du Dolmen (respectivement **MH.45** et **MH.47**), les vues sont bouchées également. De plus, les sites sont particulièrement mal valorisés : aucune indication et localisation à proximité d'une carrière et de la gare. Enfin, concernant l'Eglise de Melleran (**MH.49**), cette dernière étant située au cœur du bourg, les vues sont aussi fermées et aucune visibilité de la ZIP n'est possible. Pour ces cinq monuments historiques les **sensibilités liées au développement éolien sur la ZIP sont négligeables** d'autant qu'aucune co-visibilité n'a été identifiée par ailleurs.

Concernant le Logis du Magnou à Linazay (**MH.73**) les vues sont ouvertes en direction de la ZIP depuis les abords directs de la propriété. Le parc éolien projeté pourra donc être légèrement visible. **Les sensibilités sont ainsi faibles.**

Les sensibilités de l'entité du Ruffécois au sein de l'aire d'étude intermédiaire relatives à un développement éolien sur la ZIP, sont essentiellement situées au droit du réseau routier secondaire : RD 948, RD 1 et RD 740. Ces routes offrent en effet des panoramas en direction de la ZIP et ont déjà dans leur champ de vision des parcs éoliens existants.

Concernant le patrimoine en revanche, les effets sont faibles et les sensibilités identifiées sont négligeables ou elles sont faibles pour ce qui concerne le Logis du Magnou (MH.73).

VI.2.6 Illustrations des sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire dans l'entité n°1 : Le Ruffécois



Photographie 94 – Vue en direction de la ZIP depuis la RD 1 avec perception du parc éolien de MLHCP en construction (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographies 95 et 96– Eglise de Melleran (MH.49) confinée dans le tissu bâti villageois (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 97 – Vue en direction de la ZIP depuis les abords du Logis du Magnou (MH.73) (Source : ECO-STRATEGIE, le 8 juillet 2015)

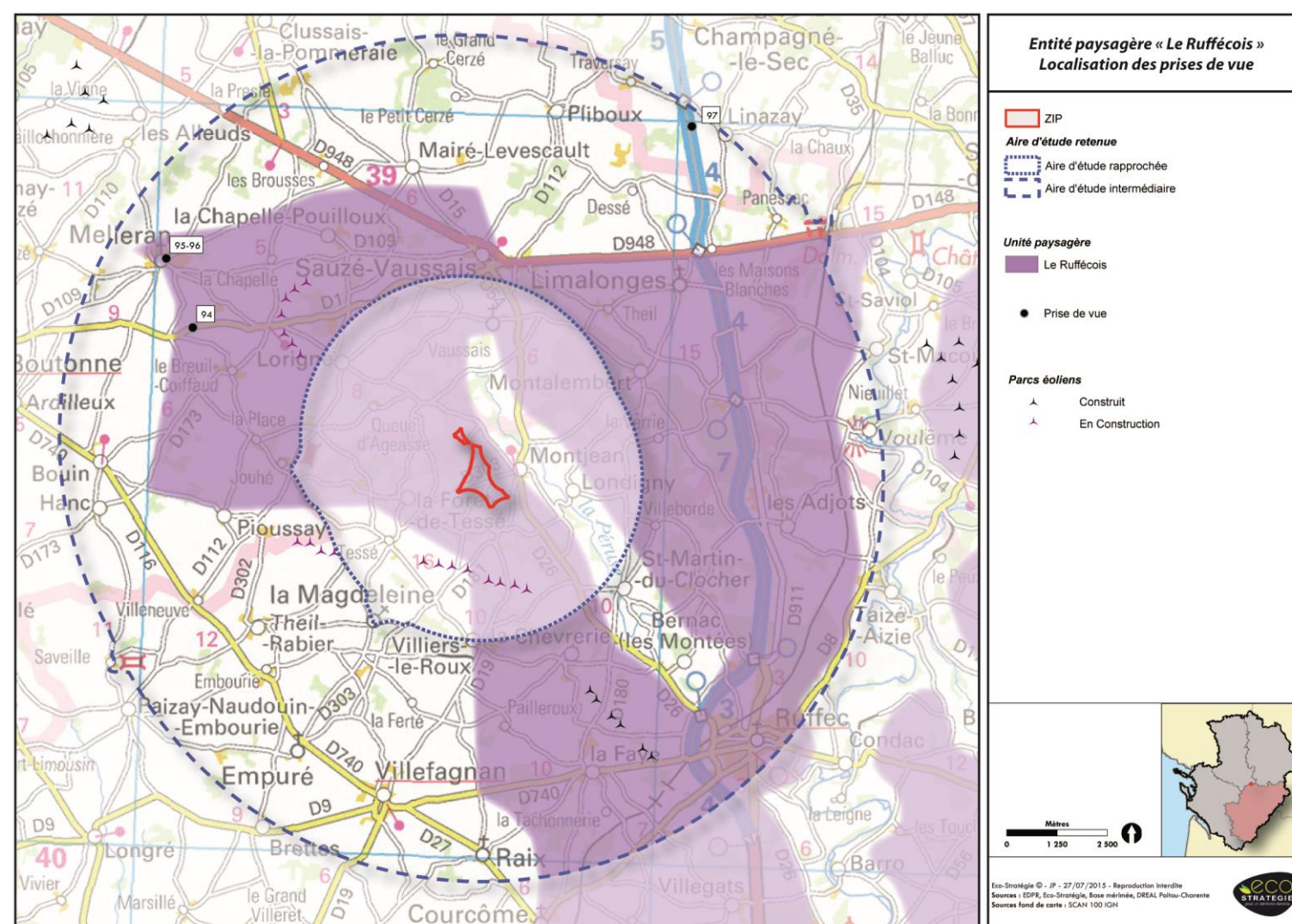


Figure 29 – Localisation de la Photographie 94 à la Photographie 97 (Photographies relatives au paragraphe VI.2.6)

Tableau 15 – Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire au niveau de l'entité « Le Ruffécois »

Commune(s) concernée(s)	Rappel des enjeux	Effets d'un développement éolien au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
	RN 10 (réseau routier très fréquenté)	Les vues en direction de la ZIP ne sont pas effectives.	RN 10
	RD 948	Les vues peuvent s'ouvrir en direction de la ZIP et le projet pourra être visible. Par ailleurs, les vues interceptent déjà des parcs éoliens. *	RD 948
	RD 1		RD 1
	RD 740		RD 740
Ruffec	MH.21 Vestiges de l'ancienne église Saint-Blaise	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.21
	MH.22 Eglise Saint-André	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.22
Limalonges	MH.44 Vestiges de l'ancienne église Saint-Blaise	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.44
	MH.45 Tumulus de Nouverteils	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.45
	MH.46 Eglise	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.46
	MH.47 Dolmen dit La Pierre Pèse	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.47
Melleran	MH.49 Eglise Notre-Dame	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.49
Linazay	MH.73 Logis du Magnou	Vue effective en direction de la ZIP et projet visible au moins partiellement.*	MH.73

* Les vues possibles du projet seront confirmées dans la suite de l'étude par un photomontage.

VI.2.7 Description des sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire dans l'entité n°6 : La Plaine de Niort

Concernant le réseau routier, les routes étant transversales aux deux entités les sensibilités sont les mêmes.

Globalement, les horizons ouverts de l'entité favorisent les perceptions lointaines et les sensibilités sont accentuées par le fait que des parcs éoliens sont déjà visibles.

Pour le patrimoine réglementé, souvent localisé au sein du tissu bâti, de nombreux monuments historiques n'ont pas de vue dégagée et sont situés dans des espaces confinés. Cela est le cas pour :

- les monuments historiques de Paizay-Naudoin-Embourie (y compris le Château de Saveille) (**MH.15**, **MH.16** et **MH.17**) ;
- l'Eglise Saint-Barthélemy (**MH.19**) ;
- l'Eglise Bouin (**MH.38**) ;
- le temple de Villefagnan (**MH.35**) et le Logis des Tours (**MH.36**) ;
- l'Eglise Sainte-Radegonde (**MH.25**).

Concernant l'Eglise de Pioussay (**MH.52**) il n'y a pas de visibilité depuis l'église même, toutefois les abords du village mettent en co-visibilité le monument avec la ZIP et avec le parc éolien de MLHCP en construction. Ainsi, l'Eglise présente une **sensibilité faible** vis-à-vis du développement éolien prévu sur la ZIP (et non pas négligeable).

L'Eglise Saint-Maixent (**MH.6**) possède une vue dégagée en direction du parc éolien de Saint-Fraigne (ouverture au sud-ouest). Cette visibilité renforce théoriquement la sensibilité de l'église vis-à-vis d'un développement éolien quelconque. Toutefois, aucune vue en direction de la ZIP n'est possible depuis l'Eglise (les bâtis et la végétation forment un obstacle visuel aux vues éloignées), il n'y aura donc **aucun effet du projet** sur ce monument historique.

Enfin, le patrimoine de Villefagnan peut être complété par le **site non réglementé du Moulin des Pierres Blanches**. En effet, ce site est souvent visité (notamment par des scolaires) et est bien mis en valeur par la commune. Localisé au nord du bourg, il offre une vue ouverte mais en direction du sud et non en direction de la ZIP. Le panorama révélé sur ce site intercepte d'ailleurs le parc éolien de Saint-Fraigne. Malgré un enjeu modéré, le site du Moulin des Pierres Blanches n'est pas sensible vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP. Le projet ne sera en effet pas visible du fait de plusieurs arbres plantés au premier plan des vues en direction de la ZIP.

Les sensibilités de l'entité de la Plaine de Niort vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP sont faibles voire négligeables pour ce qui concerne le patrimoine.

En revanche, le réseau routier est modérément sensible puisque les vues sont ouvertes en direction de la ZIP et que des parcs éoliens existants sont perceptibles.

VI.2.8 Illustrations des sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire dans l'entité n°6 : La Plaine de Niort



Photographie 98 - Vue depuis les abords de Pioussay mettant en co-visibilité l'Eglise (MH.52), la ZIP et le parc éolien de MLHCP (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 99 - Vue orientée au sud-ouest depuis l'Eglise réglementée de Saint-Maixent (MH.6) visibilité du parc éolien de Saint-Fraigne (ZIP exclue du cadrage) (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)



Photographies 100 et 101 – Moulin des Pierres Blanches et vue orientée au sud en direction du parc éolien de Saint-Fraigne (ZIP exclue du cadrage) (Source : ECO-STRATEGIE, le 7 juillet 2015)

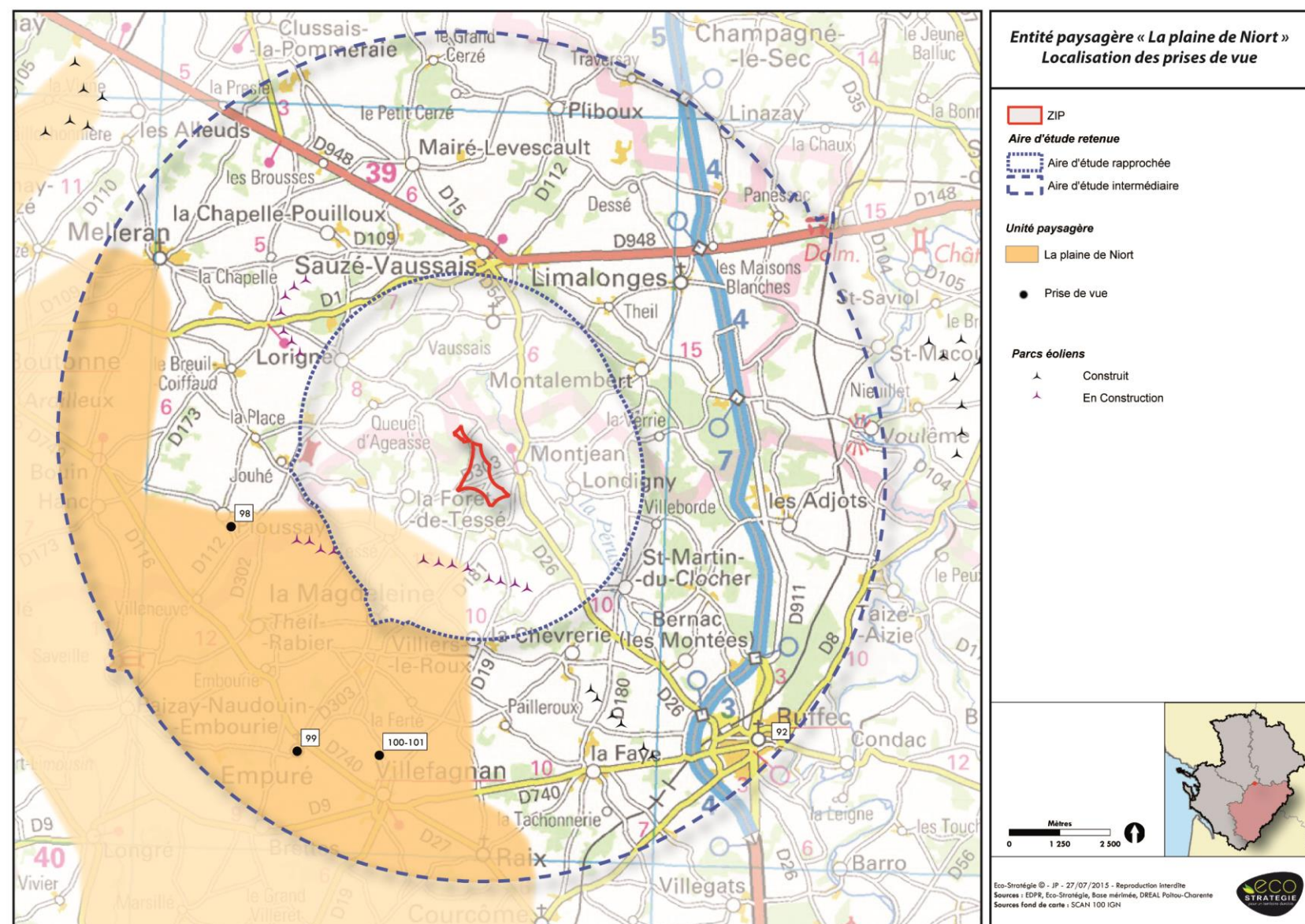


Figure 30 – Localisation de la Photographie 98 à la Photographies 100 (Photographies relatives au paragraphe VI.2.8)

Tableau 16 – Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire au sein de l'entité « La Plaine de Niort »

Commune(s) concernée(s)	Rappel des enjeux	Effets d'un développement éolien au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
	RN 10 (réseau routier très fréquenté)	Les vues en direction de la ZIP ne sont pas effectives.	RN 10
	RD 948	Les vues peuvent s'ouvrir en direction de la ZIP et le projet pourra être visible. Par ailleurs, les vues interceptent déjà des parcs éoliens. *	RD 948
	RD 1		RD 1
	RD 740		RD 740
Empuré	MH.6 Eglise Saint-Maixent	Vue dégagée en direction du parc éolien de Saint-Fraigne mais pas en direction de la ZIP.	MH.6
Paizay-Naudouin-Embourie	MH.15 Substructions gallo-romaines	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.15
	MH.16 Eglise Saint-Génis d'Embourie	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.16
	MH.17 Château de Saveille	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.17
Raix	MH.19 Eglise Saint-Barthélemy	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.19
Theil-Rabier	MH.25 Eglise Sainte-Radegonde	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.25
Villefagnan	MH.35 Temple protestant de Villefagnan	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.35
	MH.36 Logis des Tours	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.36
	Site non réglementé du Moulin des Pierres Blanches	Vue ouverte mais en direction du sud-ouest et du parc de Saint-Fraigne.	Moulin des Pierres Blanches
Bouin	MH.38 Eglise	Pas de visibilité en direction de la ZIP ni de co-visibilité révélée avec la ZIP.	MH.38
Pioussay	MH.52 Eglise Saint-Martin	Pas de visibilité depuis l'Eglise mais co-visibilité entre l'Eglise, la ZIP et le parc éolien MLHCP depuis les abords du village. *	MH.52

* Les vues possibles du projet seront confirmées dans la suite de l'étude par un photomontage.

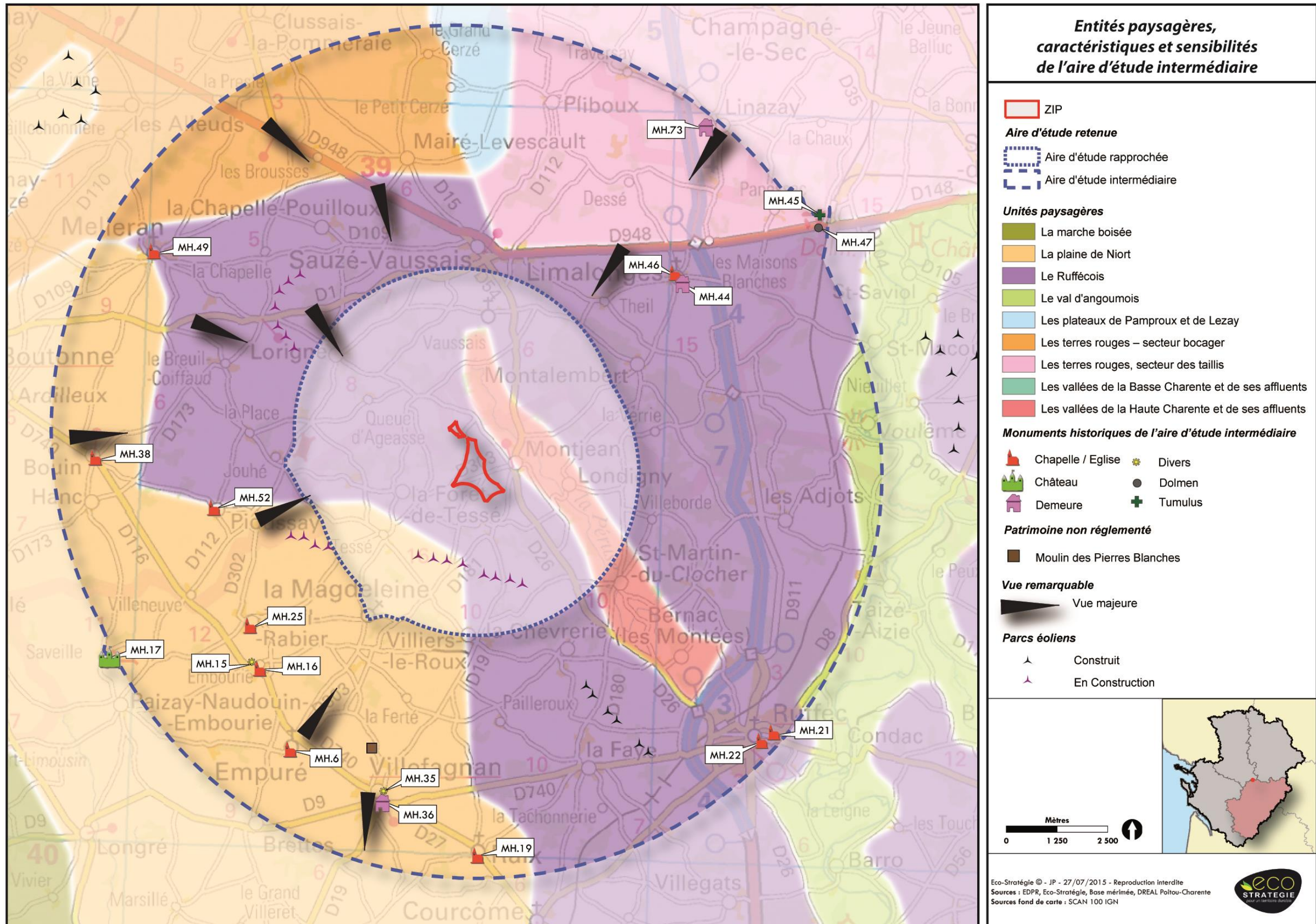


Figure 31 – Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire

VI.3. Caractéristiques et sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

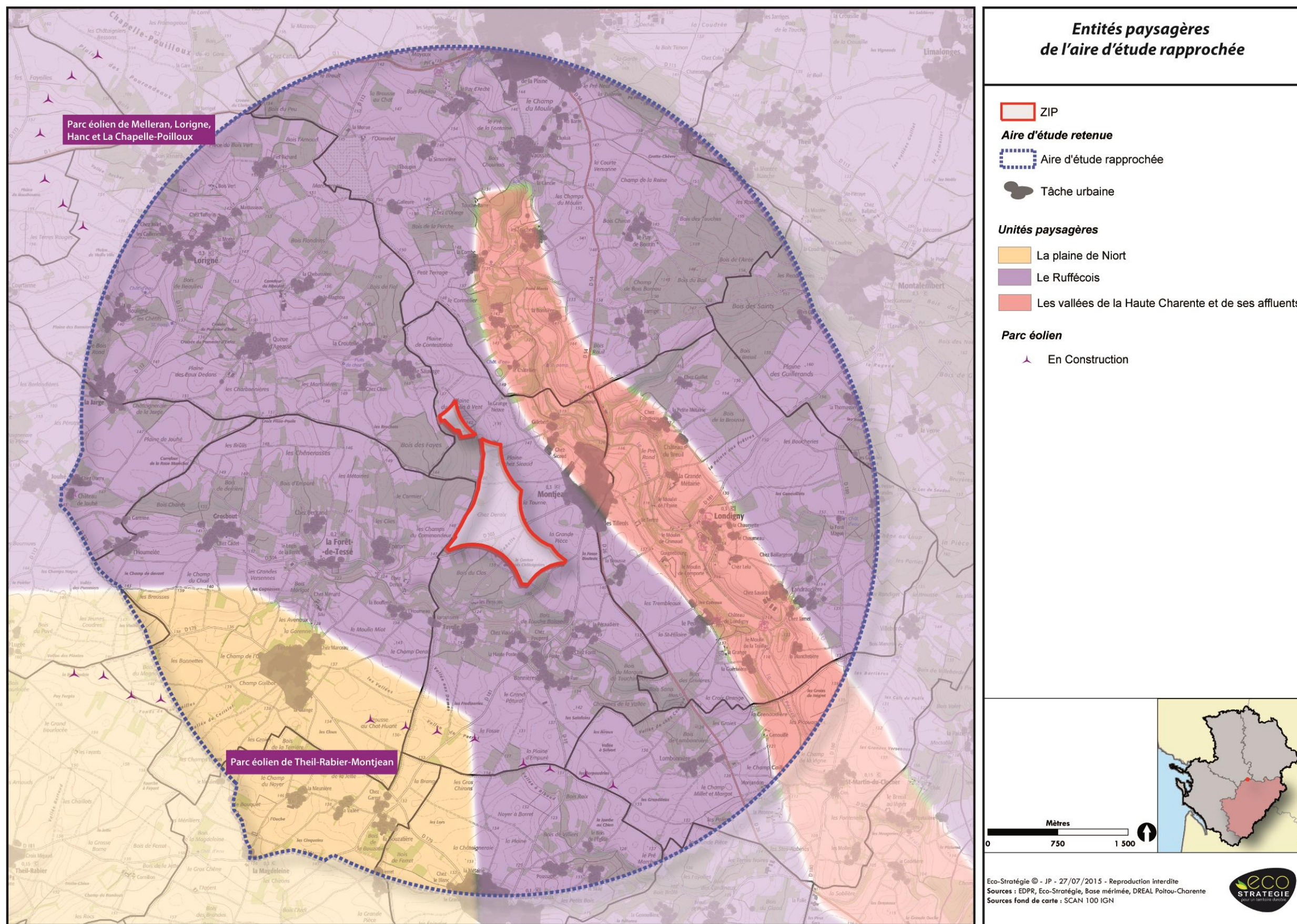


Figure 32 – Présentation de l'aire d'étude rapprochée

VI.3.1 Généralités

L'aire d'étude rapprochée est caractérisée par une alternance de surface agricole et de boisements. On remarque deux zones de dépression vallonnées :

- la première suit un axe ouest / sud-est et relie Jouhé à Lombonnière en passant par La Forêt-de-Tessé ;
- la seconde correspond à la vallée de la Péruse (entité paysagère n°4).

Ces vallons font l'objet d'un paysage plus complexe avec de nombreux éléments : hameaux sur les rebords, boisements, haies... Autant de motifs paysagers qui créent des obstacles aux vues lointaines. Les secteurs agricoles en revanche offrent des panoramas aux horizons plus lointains. Notons que l'ensemble reste bien vallonné et des haies, des arbres isolés et des petits bosquets sont omniprésents au sein de l'aire d'étude éloignée.

L'ambiance paysagère de l'aire d'étude rapprochée est **rurale** : dominance de l'agriculture, présence d'un habitat dispersé avec de nombreux petits hameaux et quelques centres-bourgs caractérisés par la présence d'une église : Sauzé, Lorigné, Londigny, Montjean...



Photographie 102 – Paysage complexe du « vallon sud » avec obstacles visuels au sud du hameau d'Eparon (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 103 – Paysage agricole à l'est de la Queue d'Ageasse (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)

VI.3.2 Le réseau viaire

L'axe routier principal de l'aire d'étude éloignée est la **RD 26** qui traverse la zone du nord au sud à l'est et qui relie Sauzé-Vaussais à Ruffec en passant par Montjean.

On identifie en réseau secondaire la **RD 112** au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée. Cette route permet de raccorder Sauzé-Vaussais à Lorigné.

Enfin, l'habitat étant très dispersé le **réseau routier tertiaire** est très dense. Ainsi, de nombreuses petites routes maillent l'ensemble de l'aire d'étude.



Photographie 104 – RD 26 à proximité de Vaussais (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 105 – RD 112 au sud du hameau de la Jarge (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 106 – Réseau routier tertiaire entre les hameaux des Touches et de la Combe (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)

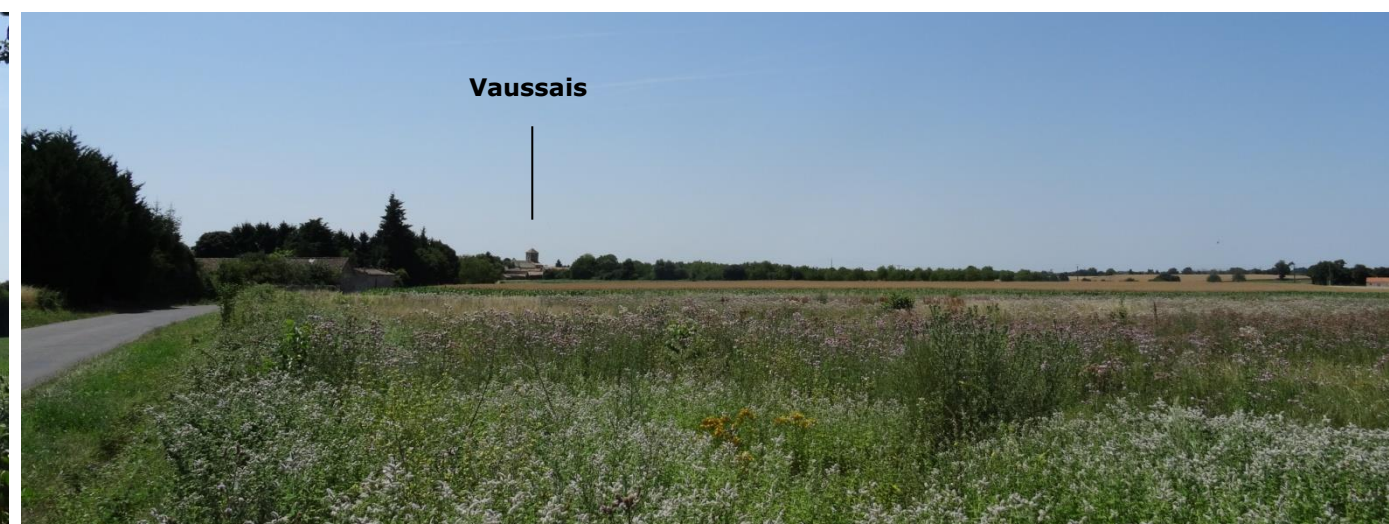
VI.3.3 Les zones habitées

Les bourgs de Vaussais, Montjean, Lorigné, la Queue d'Ageasse et Tessé sont les plus gros. Cependant, ces derniers restent très ruraux.

On identifie ensuite des hameaux, à l'image de la Jarge, Grosbout, Londigny, la Jarrige, Péruse... Ces hameaux sont un regroupement de maisons individuelles souvent à l'origine autour d'un corps de ferme.

Mais l'habitat est aussi caractérisé par des groupements de maisons encore moins importants : Chez Clion, Chez Sicaud... et des maisons isolées.

L'aire d'étude rapprochée est donc maillée par un tissu bâti rural lâche mais omniprésent car très dispersé. Au détour, d'une route, d'un boisement, d'un vallon se dessine un petit hameau, un toit de ferme ou un bourg.



Photographies 107 et 108 : Hameau de la Péraudière à gauche, bourg de Vaussais à droite (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



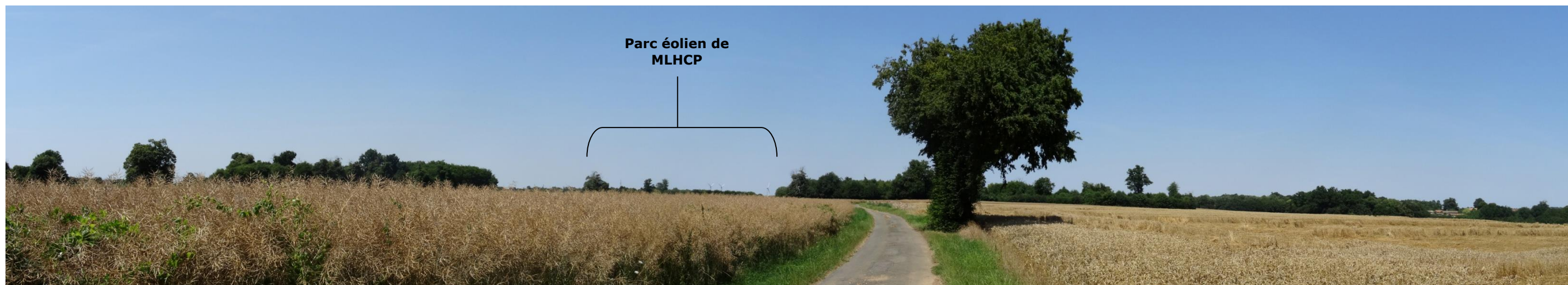
Photographie 109 et 110 : Hameau d'Éparon (à gauche) et centre-bourg de Montjean (à droite) (Source : ECO-STRATEGIE le 6 juillet 2015)

VI.3.4 Le contexte éolien

Dans l'ensemble du périmètre étudié, des parcs éoliens sont visibles lorsque les horizons s'éloignent. Le parc en construction de MLHCP est le plus présent. En effet, du fait de sa proximité il reste visible malgré les motifs paysagers complexes.



Photographie 111 – Vue entre le hameau de Chez Clion et le hameau de la Croutelle en direction du parc éolien de MLHCP (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 112 – Vue en direction du parc éolien de MLHCP depuis le sud du hameau de Chez Clion (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 113 – Vue en direction du parc éolien de La Faye / La Chèvrerie depuis les abords du hameau de Péruse (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)

VI.3.5 Le patrimoine

Le patrimoine règlementé de l'aire d'étude éloignée a été présenté dans le paragraphe V.3.5 et dans le **Tableau 5** en **page 26**. Sont recensés 4 monuments historiques :

- le Logis de Tessé (MH.7) ;
- l'Eglise Sainte-Madeleine (MH.10) ;
- le Château de Jouhé (MH.53) ;
- l'Eglise de Vaussais (MH.59).

A cela s'ajoute également des éléments patrimoniaux non règlementés. En effet, on identifie le **Château de Londigny** situé au sein du hameau du Peu. Ce château fut construit au XVI^e siècle. Il fut ensuite reconstruit au XIX^e siècle dans un esprit baroque où se mêlent les styles Gothique et Renaissance à la façon de Viollet-le-Duc. Il est bien conservé et bien que non ouvert au public, il constitue un site d'enjeu modéré du fait notamment de son riche patrimoine historique.

Situé au sein d'un parc arboré remarquable, le **château du Breuil** vient compléter le patrimoine non règlementé de l'aire d'étude rapprochée. Construit aux XVI^e et XVII^e siècles, il a été identifié comme un site à enjeu faible précédemment.

Enfin, quatre **Eglises** en plus des deux déjà règlementées sont répertoriées au sein de l'aire d'étude éloignée à **Londigny**, à **La Forêt-de-Tessé**, à **Montjean** et à **Lorigné**.

Pour finir, un puits à balancier bien conservé le **Puits de Chez Clion** est recensé au sein de l'aire d'étude. Ce dernier présente un niveau d'enjeu négligeable.



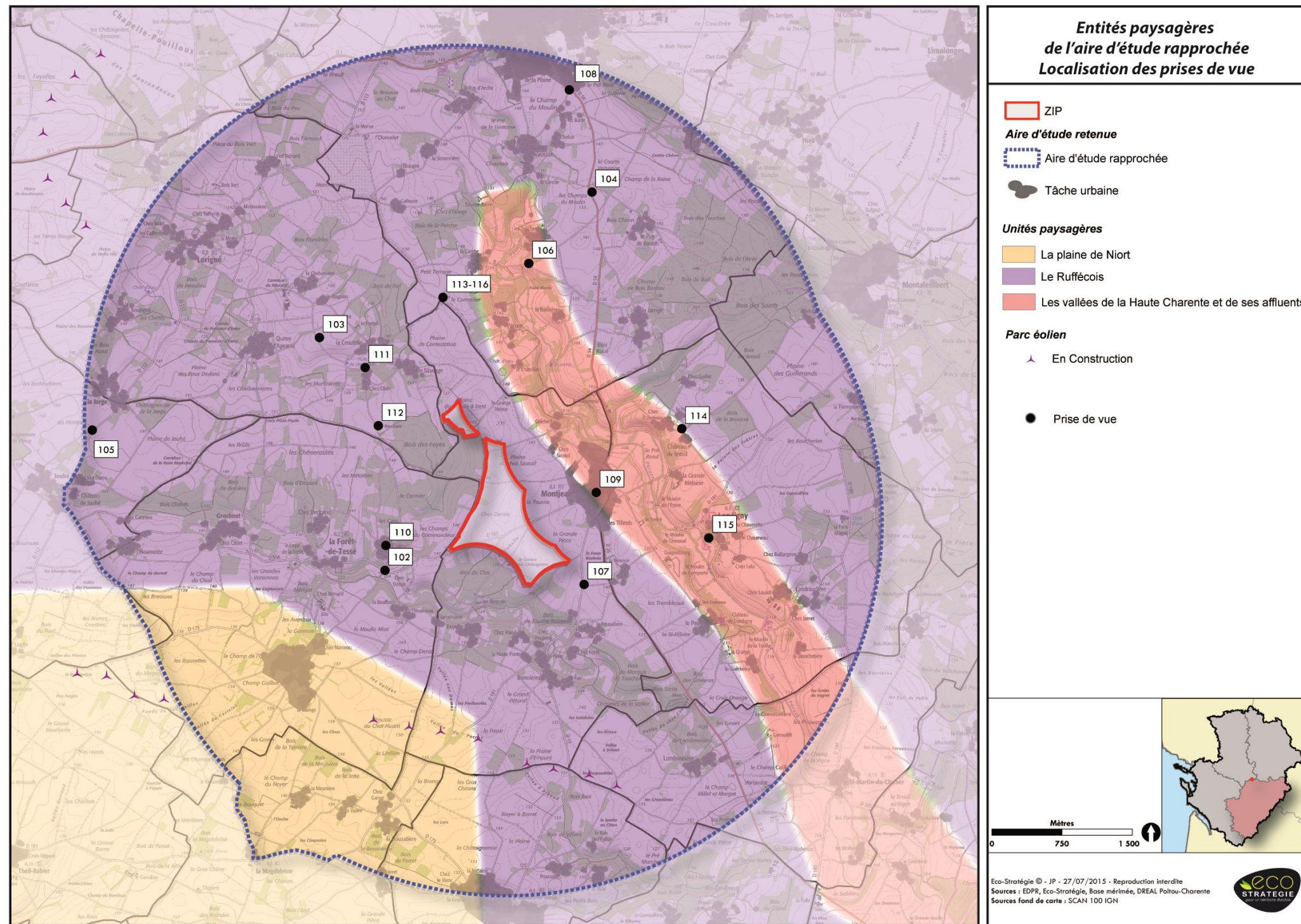
Photographie 115 – Eglise de Londigny (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 114 – Château du Breuil (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 116 – Puits de Chez Clion (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



VI.3.6 Description des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

Comme pour les autres aires d'étude étudiées, le réseau routier centralise la majorité des sensibilités liées à un éventuel développement éolien sur la ZIP. En effet, le parc éolien projeté sur la ZIP sera très visible depuis les **RD 26** et **RD 54**.

Le réseau tertiaire de l'aire d'étude offre aussi des vues dégagées en direction de la ZIP mais compte tenu d'un niveau d'enjeu plus faible du fait de la fréquentation rare, les sensibilités sont aussi faibles.

De nombreuses zones habitées (une petite dizaine de hameaux) auront des vues limitées sur le futur parc éolien du fait des vallons et de la complexité des motifs paysagers qui masqueront en partie l'aménagement projeté. Les hameaux confinés de la Queue d'Argeasse, de la Forêt de Tessé, de Tessé, de Grosbout, de Fayolle, de Lombonnière, ou même de Chez Clion n'auront pas de vue évidente sur le parc éolien. En revanche, l'habitat étant très dispersé, certaines habitations auront néanmoins une vue prégnante sur le projet. On identifie notamment des vues remarquables sur le parc depuis les hauteurs de Londigny (monument aux morts), depuis certaines habitations comme celles en limite bâtie de Montjean ou à proximité du hameau du Sauvage (des photomontages viendront illustrer ces vues dans la suite de l'étude).

Concernant les églises non règlementées, les vues en direction de la ZIP sont limitées du fait de leur situation en cœur de bourg. Toutefois, des co-visibilités peuvent exister. De plus, compte tenu de la distance rapprochée, certains obstacles visuels peuvent ne pas suffire et le projet peut ainsi devenir visible partiellement. Bien que les vues ne soient pas dégagées, les **sensibilités restent faibles et non négligeables**.

Le château du Breuil est localisé en milieu confiné et entouré d'arbres. Il n'existe pas de co-visibilité avec la ZIP, ni de visibilité de cette dernière. Toutefois, les abords du château auront des vues sur le projet d'où une **sensibilité faible**.

Le **Château de Londigny** en revanche, présente une **sensibilité modérée** vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP. En effet les vues sont effectives depuis l'entrée du château.

VI.3.7 Illustrations des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée



Photographie 117 – Vue orientée en direction de la ZIP depuis la RD 54 à proximité du hameau du Puy de Bourin (Source : ECO-STRATGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 118 – Vue orientée en direction de la ZIP depuis la RD 26 à proximité du hameau de Lombonnière (Source : ECO-STRATGIE, le 8 juillet 2015)

Le **Puits de Chez Clion** est situé en creux de vallon, le parc éolien projeté n'aura donc pas d'effet sur cet élément du patrimoine.

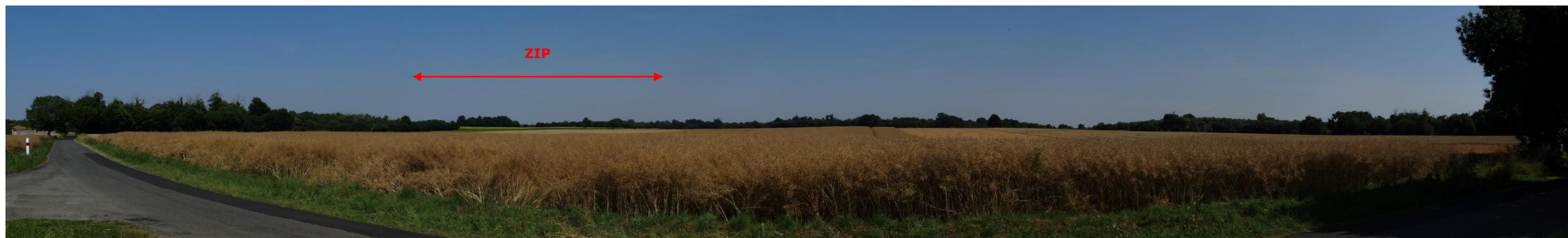
Le Logis de Tessé (**MH.7**) est quant à lui situé en fond de vallon dans un paysage confiné, il n'y a pas de co-visibilité ni de visibilité évidente avec le projet. Compte tenu de la distance, 2,6 km entre le monument et le centre de la ZIP, le niveau de sensibilités reste faible et pas négligeable.

L'Eglise Sainte-Madeleine (**MH.10**) ne présente pas de vue clairement dégagée en direction de la ZIP. Toutefois, les routes RD 181 et RD 303 pourront mettre en co-visibilité le projet et l'Eglise. La **sensibilité est donc modérée**. L'Eglise de Vaussais (**MH.59**) présente les mêmes sensibilités car bien que les vues depuis le monument ne soient pas dégagées, le réseau routier met en co-visibilité le projet et l'Eglise.

De même, les abords du Château de Jouhé (**MH.53**) sont ouverts en direction de la ZIP. Les obstacles de second plan ne suffiront pas à masquer la totalité du projet. La sensibilité de ce site est donc **modérée**.

L'aire d'étude rapprochée est modérément sensible au développement éolien au droit de la ZIP. La présence d'autres parcs éoliens à proximité, parcs de Theil-Rabier-Montjean et MLHCP, renforce la cohérence vis-à-vis de l'éolien avec notamment la préconisation du SRE qui est de « limiter l'éparpillement des projets pour éviter la banalisation du territoire et le mitage de l'horizon ».

Toutefois, malgré la présence d'un paysage global ordinaire qui en théorie est cohérent avec les parcs éoliens (reliefs doux, secteurs agricoles, peu de patrimoine règlementé...), le périmètre recueille des points sensibles non négligeables : habitat très dispersé et présence d'un patrimoine non règlementé riche (deux châteaux bien conservés, quatre églises...), ce qui accentue la sensibilité de l'aire d'étude rapprochée.



Photographie 119 – Vue orientée en direction de la ZIP depuis la RD 112 à proximité du hameau de La Jarge (Source : ECO-STRATGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 120 – Vue orientée en direction de la ZIP depuis le monument aux morts de Londigny (Source : ECO-STRATGIE, le 6 juillet 2015)



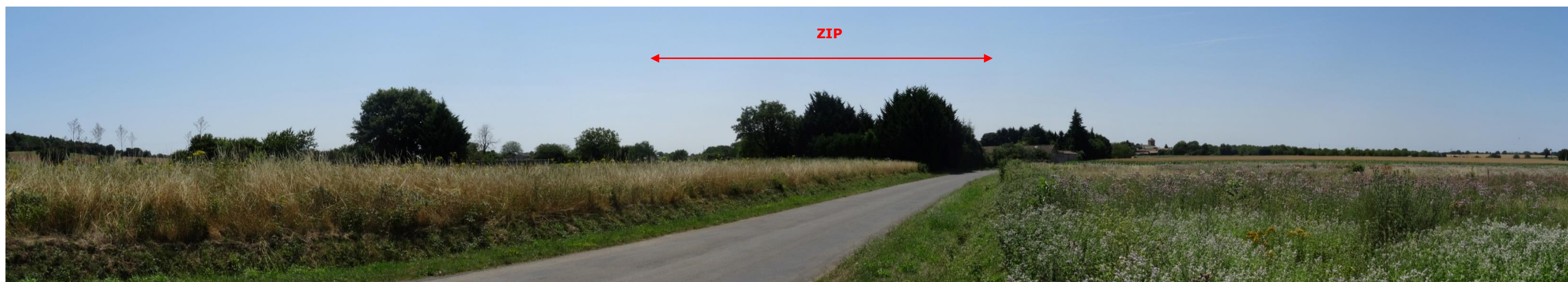
Photographie 121 – Vue orientée en direction de la ZIP depuis les limites bâties ouest du bourg de Montjean (Source : ECO-STRATGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 122 – Vue en direction de la ZIP depuis les abords directs du Château de Peu à Londigny (MH.59) (Source : ECO-STRATGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 123 – Vue en direction de la ZIP depuis les abords directs de l'Eglise Sainte-Madeleine (MH.10) (Source : ECO-STRATGIE, le 7 juillet 2015)



Photographie 124 – Co-visibilité potentielle entre le projet éolien prévu sur la ZIP et l'Eglise règlementée de Vaussais (MH.59) (Source : ECO-STRATGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 125 – Vue orientée vers la ZIP depuis le Château de Jouhé (MH.53) (Source : ECO-STRATGIE, le 6 juillet 2015)

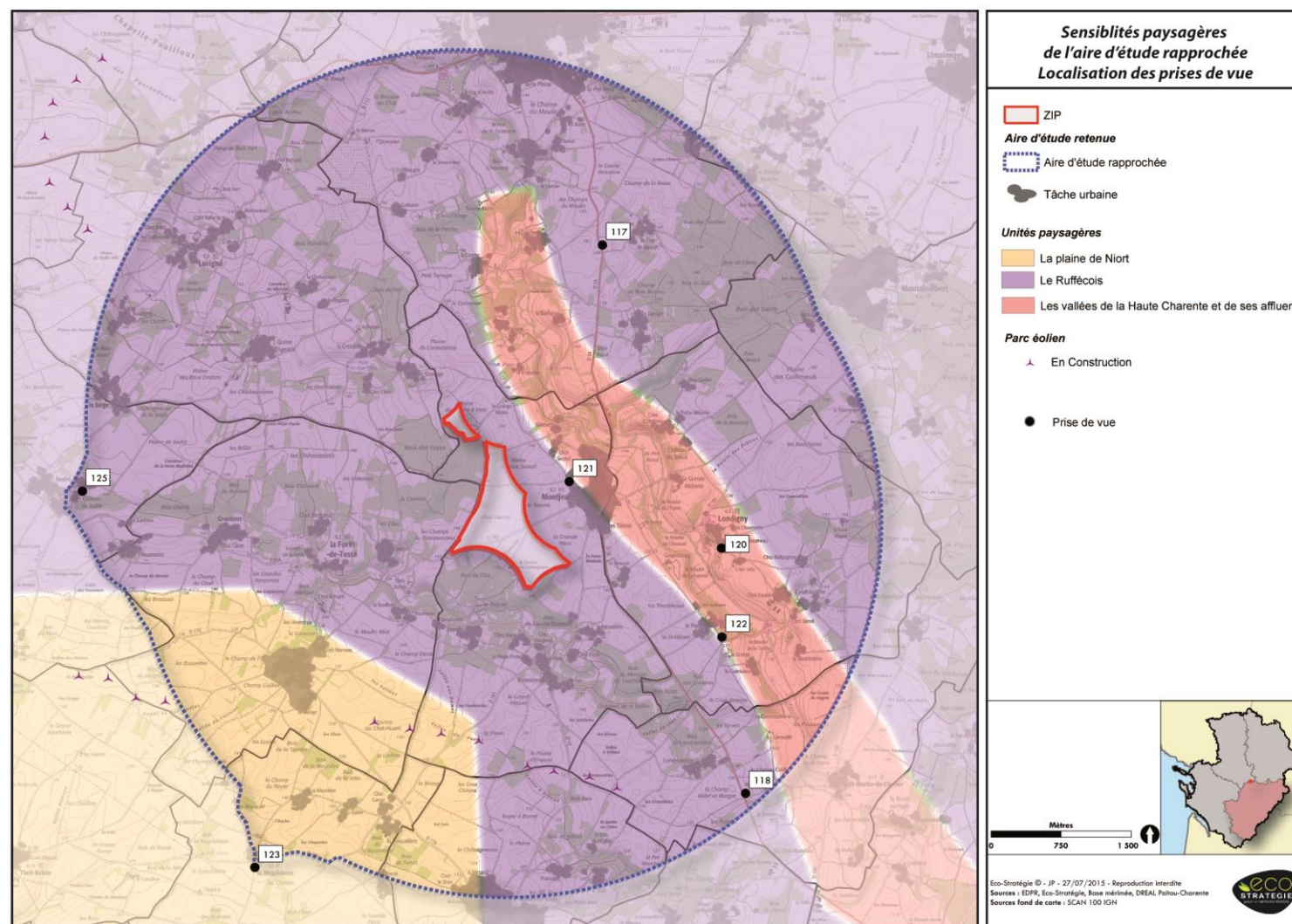
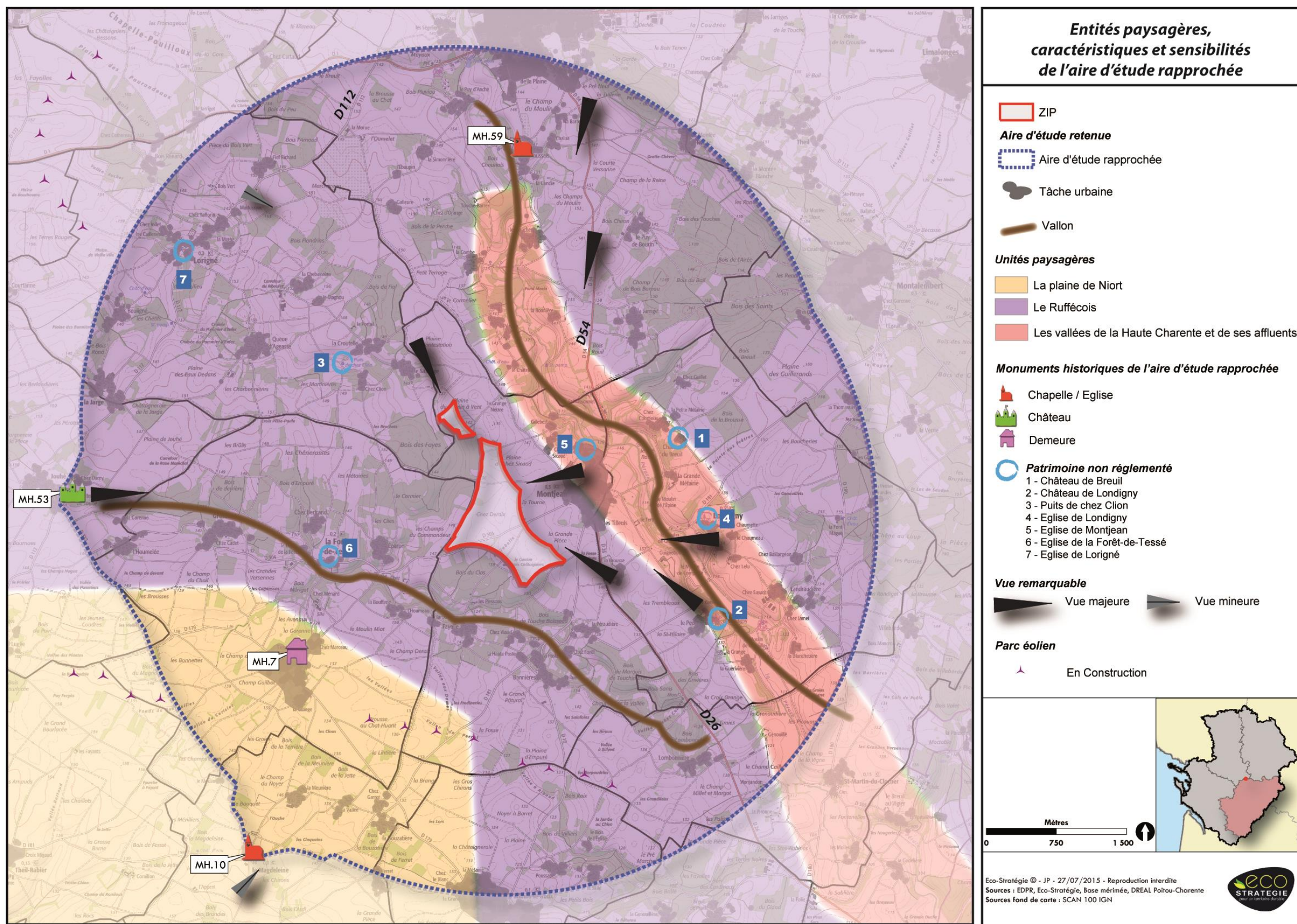


Figure 34 – Localisation de la Photographie 117 à la Photographie 125 (Photographies relatives au paragraphe VI.3.7)

Tableau 17 – Synthèse des sensibilités de l’aire d’étude rapprochée

Commune(s) concernée(s)	Rappel des enjeux	Effets d’un développement éolien au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
	RD 54	Les vues en direction de la ZIP ne sont pas effectives.	RN 54
	RD 26	Les vues en direction de la ZIP ne sont pas effectives.	RD 26
	RD 112	Les vues en direction de la ZIP ne sont pas effectives.	RD 112
Londigny	Château du Breuil	Château situé au sein d’un milieu confiné, pas de visibilité ni de co-visibilité directes. *	Château du Breuil
	Château de Londigny dans le hameau du Peu	Le projet sera perceptible depuis l’entrée du château. *	Château de Londigny
	Eglise de Londigny	Les vues en direction de la ZIP ne sont pas effectives. Pas de co-visibilité.	Eglise de Londigny
Lorigné	Puits de Chez Clion	Pas de perception de la ZIP, puits en fond de vallon.	Puits de Chez Clion
	Eglise de Lorigné	Les vues en direction de la ZIP ne sont pas effectives. Pas de co-visibilité.	Eglise de Lorigné
Montjean	Eglise de Montjean	Les vues en direction de la ZIP ne sont pas effectives. Pas de co-visibilité.	Eglise de Montjean
La-Forêt-de-Tessé	MH.7 Logis de Tessé	Vue dégagée en direction du parc éolien de Saint-Fraigne mais pas en direction de la ZIP.	MH.6
	Eglise de la Forêt-de-Tessé	Les vues en direction de la ZIP ne sont pas effectives. Pas de co-visibilité.	Eglise de la Forêt-de-Tessé
La Magdeleine	MH.10 Eglise Sainte-Madeleine	Pas de visibilité depuis l’église mais des co-visibilités sont identifiées depuis le réseau routier. *	MH.10
Pioussay	MH.53 Château de Jouhé	Vues effectives en direction de la ZIP depuis les abords du château. *	MH.53
Sauzé-Vaussais	MH.59 Eglise de Vaussais	Pas de visibilité depuis l’église mais des co-visibilités sont identifiées depuis le réseau routier. *	MH.59

* Les vues possibles du projet seront confirmées dans la suite de l’étude par un photomontage.



VI.4. Caractéristiques et sensibilités de l'aire d'étude immédiate ou ZIP

VI.4.1 Composantes paysagères de la ZIP

L'aire d'étude immédiate (ou ZIP) est entièrement concernée par des parcelles agricoles. Située sur un plateau vallonné elle n'abrite que des champs ouverts au paysage homogène de type agricole (cultures de maïs, colza, tournesol, blé...).

Contrairement aux fonds de vallons de l'aire d'étude rapprochée qui bénéficient de nombreux motifs paysagers distincts, la ZIP accueille peu d'éléments distinctifs tels que des haies, des arbres isolés ou des bosquets. Quelques-uns sont répartis de manière éparse sur l'ensemble de la ZIP mais ces éléments sont rares et discrets.

La ZIP est bordée par des boisements qui créent ainsi des limites naturelles au périmètre étudié. Les reliefs sont arrondis et les zones périphériques sont situées légèrement en contrebas par rapport au centre de la ZIP. Ainsi, les horizons sont lointains au cœur de la ZIP et se rapprochent dans les secteurs de dépression.

Notons que deux parcs éoliens sont visibles depuis la ZIP : parc éolien en construction de MLHCP, parc éolien de La Faye / La Chèverrie.

Ces aménagements créent des points d'appel paysagers lointains. Des points d'appel verticaux sont également identifiés dans un périmètre plus proche : pylône, châteaux d'eau ou arbres isolés.

VI.4.2 Sensibilités de la ZIP

Le paysage agricole intensif de la ZIP se prête théoriquement bien à un développement éolien. La présence de parcs éoliens visibles et à proximité apporte de la cohérence à un nouvel aménagement. Il réside toutefois une sensibilité liée au réseau routier tertiaire qui maille la ZIP et qui la rend ainsi vulnérable. Enfin, des co-visibilités sont révélées entre les hameaux les plus proches et la ZIP.

Le paysage commun de la ZIP offre des enjeux paysagers limités, la ZIP est modérément sensible au développement éolien notamment du fait :

- de la présence de parcs éoliens existant à proximité (rappelons que le SRE préconise de limiter l'éparpillement des projets dans le territoire),
- d'un réseau routier tertiaire peu fréquenté au sein même du périmètre,
- mais d'un habitat dispersé proche.

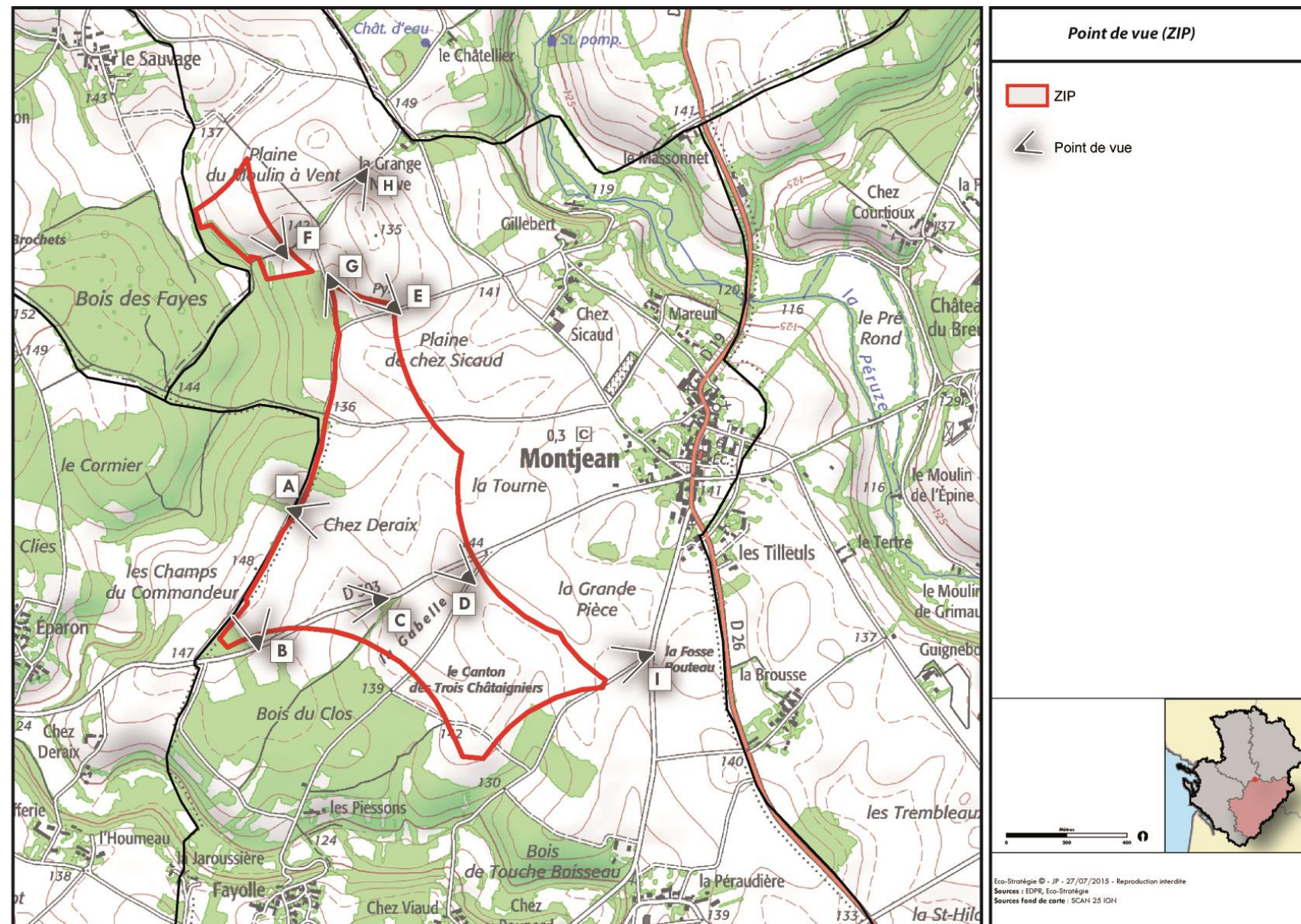


Figure 36 – Localisation de points de vue des photographies présentées en page suivante

VI.5. Illustrations des composantes et sensibilités de la ZIP



Photographie 126 – Vue sur la ZIP– point de vue A localisé sur la carte (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 127 – Vue sur la ZIP – point de vue B localisé sur la carte (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 128 – Vue sur la ZIP – point de vue C localisé sur la carte (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 129 – Vue sur la ZIP – point de vue D localisé sur la carte (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 130 – Vue sur la ZIP – point de vue E localisé sur la carte (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 131 – Vue sur la ZIP – point de vue F localisé sur la carte (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 132 – Vue sur la ZIP – point de vue G localisé sur la carte (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 133 – Vue sur la ZIP – point de vue H localisé sur la carte (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)



Photographie 134 – Vue sur la ZIP – point de vue I localisé sur la carte (Source : ECO-STRATEGIE, le 6 juillet 2015)

VII. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

VII.1.1 A l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Depuis l'aire d'étude éloignée, les **sensibilités sont faibles**. Malgré des horizons dégagés le territoire est en cohérence avec le développement éolien comme en atteste les parcs déjà construits. Les incidences sur les sites réglementés sont faibles de manière générale. On peut relever toutefois des sensibilités sur les sites de :

- l'Eglise Saint-Léger de Champagné-le-Sec (MH.67) ;
- le château d'Epanvilliers (MH.65) sensible car opposé au développement éolien en général ;
- le site des tumuli de Tusson.

Le réseau routier offre quant à lui des ouvertures en direction de la ZIP, notamment le long des routes suivantes : RD 737, RD 9, RD 948... Notons que la RN 10 est globalement peu ouverte en direction de la ZIP.

VII.1.2 A l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire

Les sensibilités de l'aire d'étude se concentrent essentiellement au droit du réseau routier et plus particulièrement depuis les RD 948, RD 1 et RD 740. Le patrimoine réglementé est globalement bien préservé des effets d'un projet éolien sur la ZIP.

VII.1.3 L'aire d'étude rapprochée

Compte tenu de la distance, ce périmètre rapproché est le plus sensible vis-à-vis d'un développement éolien au sein de la ZIP. Les sensibilités se concentrent au niveau des zones habitées et des sites patrimoniaux comme le Château de Londigny, l'Eglise Sainte-Madeleine, l'Eglise de Vaussais et le Château de Jouhé. Le réseau routier offre également des sensibilités moyennes : RD 574 et RD 26.

VII.1.4 Bilan

Les parcs éoliens au sein du territoire étudié sont un motif paysager connu participant à l'identité du territoire et s'ajoutent aux autres éléments verticaux tels que les châteaux d'eau ou les pylônes. Ainsi, bien que cette présence puisse accentuer la sensibilité du territoire vis-à-vis d'un nouveau projet au sein de la ZIP, cela peut aussi être perçu comme un caractère d'atténuation car on ne crée pas un nouveau motif.

Globalement, le territoire est cohérent avec un développement éolien : le relief est doux et arrondi, le caractère paysager est ordinaire et agricole, le patrimoine réglementé est peu impacté.

Les principales sensibilités sont concentrées sur le réseau routier qui offre le plus de panoramas lointains susceptibles d'intercepter le futur projet et sur l'aire d'étude rapprochée qui, du fait d'une distance réduite est logiquement plus vulnérable. Cette sensibilité à l'échelle rapprochée est accentuée par un habitat très dispersé et un réseau routier tertiaire très dense qui traverse le cœur de la ZIP.